

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 Mme MARIE BLONDEAU, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE
À LA DÉCHARGE DU LAC SERGENT
PAR LA VILLE DE LAC-SERGENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 novembre 2002, à 19 heures
Gymnase du Centre plein air éducatif 4 Saisons
1149, Tour-du-Lac Nord
Lac-Sergent

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ANDRÉ MÉTIVIER	17
Mme GLORIA BILODEAU	35
M. ANDRÉ BÉDARD	41
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ANDRÉ BÉDARD (suite)	51
Mme DENISE MOREAULT	67
M. PIERRE DOLBEC	80
M. CLAUDE LEFEBVRE.....	88
M. PIERRE BEAULIEU	95
M. ANDRÉ BÉDARD	111
Mme DENISE MOREAULT	113
M. ANDRÉ MÉTIVIER	119
Mme DENISE MOREAULT	125
M. ANDRÉ BÉDARD	126
M. CLAUDE LEFEBVRE.....	127
Mme DENISE MOREAULT	135
MOT DE LA FIN	148

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2002

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir à tous, bienvenue à cette deuxième séance consacrée à examiner le projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent par la Ville de Lac-Sergent.

10 Alors je rappelle que le but de l'audience publique, dans la première partie, c'est bien de comprendre le projet qui est présenté à l'étude, pour lequel le promoteur demande une autorisation au gouvernement. Alors nous allons profiter de l'audience ensemble, je vous invite à le faire dans un esprit d'écoute et de respect mutuel, de façon à ce que les solutions qui vont être identifiées soient les meilleures possibles pour tous.

15 Alors nous bénéficions de la présence d'experts qui ont été invités pour vous pour répondre à vos questions, je vous invite à en profiter de façon à ce que si jamais le projet se réalise, parce qu'il a eu l'autorisation du gouvernement, bien, qu'il soit fait le mieux possible de façon optimale et de façon à ce qu'on s'assure que ça répond vraiment à vos attentes.

20 Alors hier, on a parlé de thèmes tels la justification du projet, la problématique actuelle des niveaux d'eau, tant en ce qui concerne les inondations que l'étiage. Nous avons aussi parlé de l'hydrologie et de l'hydraulique du projet.

25 Il se peut que ce soir, il y ait encore des questions sur ces thèmes, nous allons tenter d'aller chercher des compléments d'informations au fur et à mesure des questions qui seront posées.

30 Ce soir, nous avons prévu comme thème la qualité de l'eau du lac, alors le lien entre le projet et la qualité de l'eau du lac, où en est le niveau de qualité du lac, est-ce que le projet peut avoir une influence sur cette qualité d'eau, en bien ou en mal, alors on va regarder ça ensemble.

35 Les modes de construction de l'ouvrage. Alors on va regarder donc tout ce qui concerne la sécurité, parce qu'on sait qu'un ouvrage, le type d'ouvrage qui est proposé doit répondre à des exigences réglementaires, donc on va regarder ça ensemble aussi.

40 Et la gestion et l'entretien du barrage, comment le promoteur propose de le faire, de façon à ce que justement, ça réponde aux attentes des gens, qu'il y ait pas de surprise personne dans l'avenir.

Les impacts sur la faune et la flore! On a avec nous une personne qui est expérimentée dans ce domaine, la Société de la faune et des parcs est présente, alors elle va pouvoir répondre à vos questions. Déjà hier, il y a eu une amorce de discussion de ce thème-là.

45 La MRC est également présente, bien sûr Environnement Québec et le ministère de la
Sécurité publique. Nous savons que le ministère de l'Environnement, il y a des gens, des
experts qui accompagnent le porte-parole monsieur Yves Rochon, je lui demanderais de les
présenter s'il vous plaît.

50 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bonsoir. Alors ce soir, je suis accompagné de madame Patricia Clavet du Centre
d'expertise, comme hier. Aussi il y a dans la salle Martine Gélinau de la Direction du suivi de
l'état de l'environnement qui pourra répondre à des questions relativement à la qualité de l'eau.
55 Et j'ai aussi monsieur Pierre Bellefleur de la Direction régionale de la Capitale nationale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, merci. Alors hier, comme je le disais, le premier thème à l'ordre du jour,
60 c'était la justification du projet, si des gens avaient des questions quant à l'objectif même du
projet, c'était le temps hier de poser ces questions-là. Vous pouvez encore les poser
aujourd'hui, mais hier, le début de la séance était consacré donc aux questions portant sur
l'objectif même du projet.

65 Il n'y a pas eu de question particulière sur l'objectif, les gens ont plutôt posé des
questions sur les modalités, quel est le moyen le plus apte à répondre à ces objectifs! Alors
c'est en ce sens-là qu'on continue à travailler ce soir.

70

DÉPÔT DE DOCUMENTS

PAR LA PRÉSIDENTE:

75 Alors j'inviterais maintenant le porte-parole du promoteur à bien vouloir déposer, à faire le
dépôt, l'annonce des documents déposés, monsieur Beaudoin, s'il vous plaît.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

80 Bonsoir vous tous! Nous avons déposé la présentation qui a été faite par monsieur
Hubert Marcotte et moi-même hier, concernant l'aménagement d'un barrage à la décharge.

Nous aimerions déposer aussi quelques photos qu'on a prises dans le but
complémentaire à une question de niveau d'eau et ainsi que de la plage de monsieur Dolbec.
85 Monsieur l'inspecteur municipal a pris quelques photos, et puis on est capable de vous
démontrer où va se situer l'eau lorsque nous allons maintenir le barrage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

90

Ce serait utile de faire la présentation maintenant.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

95

Oui, c'est beau.

Ici, on voit un pilier du pont du Parc linéaire. Comme vous pouvez voir avec le galon, il y a comme une petite pointe. Cette petite pointe là qui est là, ça indique le cent cinquante-huit point zéro mètres (158,0 m) d'altitude.

100

Comme vous pouvez voir, là, on ne voit pas le chiffre, mais moi, je peux vous dire avec témoin qu'on était quatre centimètres (4 cm) plus bas que cet indicateur-là, si on peut dire, de référence.

105

Mais comme vous pouvez remarquer aussi, le tracé noir qu'il y a sur le béton indique le niveau que la plupart des barrages clandestins nous maintiennent en période estivale. Il faut bien se rappeler, comme je vous ai dit hier, le tracé noir sur les roches ou le tracé noir sur les piliers du pont nous indiquent à quel niveau l'eau est maintenue la plupart du temps la plupart des années.

110

Ça fait que comme vous pouvez voir là, c'est à peu près par rapport à, comme vous pouvez voir la distance qu'il y a entre la vis et le lac est de quatre centimètres (4 cm), est proportionnellement parlant au-dessus d'à peu près quatre (4 cm) à cinq centimètres (5 cm). Ça fait qu'on serait à cent cinquante-huit point zéro cinq (158,05 m) à ce tracé-là.

115

Ça fait que monsieur l'Inspecteur est allé prendre des photos sur le terrain de monsieur Dolbec et comme vous pouvez voir, la plage, on la voit. Vous voyez son quai en béton qui y avance, je ne sais pas combien de pieds dans le lac, mais qui avance beaucoup dans le lac. On est capable de voir comme un tracé noir sur son quai. On va peut-être y revenir tantôt, mais on va continuer avec l'autre photo.

120

Comme vous pouvez voir ici, la hauteur du tracé noir sur ses blocs de ciment, sur son quai de ciment, correspond approximativement à la hauteur qu'on retrouve en noir sur le pilier de béton au pont du Parc linéaire, à peu près huit-neuf centimètres (8 cm-9 cm) de hauteur qui est en réalité au pont de la décharge, aujourd'hui le niveau d'eau du lac était à cent cinquante-sept virgule neuf six (157,96 m). Et puis si vous regardez ça, étant donné qu'il n'y avait pas de vent aujourd'hui, l'eau était très calme, on retrouvait le même niveau au niveau du quai de monsieur Dolbec.

125

130

Quand on regarde sa plage, puis si on revient à la photo 2, comme vous pouvez voir ici à la plage, il y a comme un petit rondin ici, là. Puis si on regarde ici par rapport au quai à l'autre bout, c'est à peu près la distance qui va être inondée, si on peut dire, lorsqu'il y aurait cent

cinquante-huit virgule zéro quatre (158,04 m) ou zéro cinq (158,05 m), puis il ne faut pas oublier que c'est la hauteur qu'on garde l'eau la plupart du temps avec nos barrages clandestins.

135

Ça fait que fait à remarquer, le barrage que nous voulons construire, la hauteur de niveau d'eau avec les poutrelles correspond exactement à la hauteur de la plupart du temps de nos barrages clandestins maintiennent le niveau d'eau. Je vous remercie.

140

Nous allons vous déposer ces photos-là à titre d'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je crois que vous aviez un autre document aussi que vous avez annoncé?

145

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Monsieur a parlé tantôt, nous a parlé des courbes à superposer, nous allons les déposer demain ou après-demain, quelque chose comme ça.

150

On a pris exactement c'est quoi la demande, puis on va vous les déposer prochainement. Quand je dis prochainement, demain probablement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

155

Très bien. Alors à ce moment-là, on va pouvoir les rendre disponibles dans les centres de consultation, merci.

160

Du côté des ministères, est-ce qu'il y a des choses à déclarer ou des documents à déposer?

PAR M. YVES ROCHON:

165

Je vais demander à madame Clavet de présenter une analyse statistique de débit qu'on a pu réaliser, pour avoir peut-être une meilleure idée de ce qu'on a comme débit dans le bassin, au niveau du bassin versant.

On va avoir besoin d'un acétate s'il vous plaît!

170

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Hier on avait parlé, on a eu une question de la part des commissaires, à savoir, avec les différentes périodes de retour, quels étaient les débits en fonction du bassin de référence, autant au niveau des débits de crues que des débits d'étiage estival.

175

Donc ce qu'on a fait, c'est qu'on a transcrit l'information sous forme de tableau plus clair. Alors ce qu'on voit, pour le débit de crue de récurrence deux (2) ans, le débit entrant au lac Sergent, sans la pointe, ça se chiffre à neuf point deux (9,2). Nous, on a pris un facteur de pointe de un point cinq (1,5), monsieur Rivard a pris un point huit (1,8), c'est plus fort...

180

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Excusez, pouvez-vous expliquer ce que vous voulez dire par un facteur de pointe, s'il vous plaît?

185

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Le facteur de pointe, c'est que, ce qu'on essaie de trouver pour la conception d'un barrage, c'est le pire débit instantané qu'on peut avoir. Ce que la Loi de sécurité des barrages nous exige dans le cas du lac Sergent, c'est une crue de récurrence cent (100) ans. Donc tout doit être conçu, au niveau des évacuateurs, pour une crue cent (100) ans. Puis la pire crue cent (100) ans serait une crue instantanée qui arriverait à un moment X au printemps.

190

Donc l'instantané se fait en fonction de relevés terrain qu'on a, puis on vérifie le débit horaire, puis on trouve une pointe instantanée, puis on fait quelques calculs plus compliqués, mais on vous ennuiera pas avec ça, puis par secteur, on a des facteurs de pointe par région.

195

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Excusez, juste vous demander, donc est-ce qu'on peut dire qu'on a une moyenne et que le débit de pointe, c'est le pire qu'on pourrait avoir par exemple dans une journée?

200

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Exactement.

205

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord, merci.

210

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Puis dans la conception de barrages, bien, il faut toujours être équipé pour le pire. Donc c'est pour ça qu'on utilise beaucoup les facteurs de pointe.

215

Donc dans le cas qui nous intéresse, monsieur Rivard a pris un point huit (1,8), nous on n'a pas de problème avec ça, plus on prend gros, plus on aime ça. Le problème qu'on a, c'est, comme on a expliqué hier, c'est le laminage qui est utilisé.

220 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Excusez, on rappelle le laminage, donc c'est l'effet tampon du lac, c'est bien ça?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

225 C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

D'accord, merci.

230

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

235 Puis je vous ai fait photocopier sur un acétate un document fort simple mais fort utile qui provient du ministère des Transports qui est largement utilisé lorsqu'on veut pas investir des sommes trop importantes dans un calcul de laminage. Parce qu'un calcul de laminage, c'est très complexe.

240 Donc on peut utiliser cette figure-là qui est dans la norme du ministère des Transports, et on voit que pour un pourcentage de superficie de lac et de marécages, dans notre cas c'est dix pour cent (10 %)...

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

245 Excusez! Pouvez-vous nous indiquer plus précisément, quand vous faites référence sur la courbe, vous parlez de quel point exactement, s'il vous plaît, merci.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

250 Oui. Ici, le pourcentage de superficie de lac et marécages, dans les cas qui nous intéressent, c'est autour de dix pour cent (10 %). Le lac est concentré, bien évidemment, la zone d'étude, c'est le lac, donc c'est la courbe A qui doit être utilisée. Alors si on monte ici, on arrive directement à un coefficient de réduction autour de point six (0,6), ce qui signifie un laminage autour de quarante pour cent (40 %).

255 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Excusez! Ça, vous voulez dire, quand vous nous donnez ce chiffre-là, vous voulez nous dire qu'historiquement, je veux dire quand vous choisissez un chiffre, c'est pas fait de façon aléatoire.

260

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Non, non.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

265

C'est-à-dire qu'il y a une expérience et une récurrence, je dirais, d'événements qui vous ont permis de déduire ces chiffres-là, est-ce que c'est ça qu'on comprend?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

270

Oui, exactement, c'est ça. Ici, on voit sur cette courbe-là qu'il est excessivement difficile d'avoir des laminages plus importants. Quand on parle de réduction due au laminage, il faut s'imaginer qu'il rentre cent mètres cubes (100 m³/s) de débit, on en lamine quarante (40 m³/s), il va en sortir soixante (60 m³/s).

275

Dans le cas de monsieur...

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

280

Excusez! Donc ce qui veut dire pour le lac Sergent, par exemple, on aurait cent mètres cubes (100 m³/s) par exemple d'eau qui entrerait, soit par les tributaires, par des sources souterraines, OK, le lac aurait un effet de laminage et dans la décharge à la sortie, on aurait pour débit sortant soixante mètres cubes-seconde (60 m³/s)?

285

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

290

Est-ce que les gens nous suivent dans le calcul qu'on fait ici? Ça va bien? OK, merci.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

295

Ça, c'est vraiment la façon la plus simple d'évaluer ça. C'est sûr qu'il existe de nombreux modèles qui nous permettent d'être plus pessimistes. Ça, c'est vraiment une méthode très optimiste, mais lorsqu'on design un barrage, mieux vaut être optimiste qu'avoir des problèmes par la suite. Donc nous...

300

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Excusez! Pour vous, être optimiste, ça veut dire que vous calculez très serré pour être sûr qu'on envisage des situations plus graves, c'est ce que vous voulez dire?

305

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

310 C'est ça. Parce qu'une fois que le barrage est construit, la gestion d'un barrage, c'est pas facile, surtout que le vôtre risque de pas être appareillé d'instruments de mesure de niveaux et de débits. Donc c'est très difficile à gérer lorsqu'on n'a pas de connaissance à toutes les heures de qu'est-ce qui se passe sur nos ouvrages. Donc on n'a pas de marge de manœuvre d'erreur, donc il est préférable que nos évacuateurs soient plus gros, comme ça on est plus
315 confortable, et on peut avoir une marge de sécurité, une marge de manœuvre qui nous permet, bon, peut-être pas faire des opérations dans la prochaine heure, mais qui peut-être nous laisse une demi-journée pour les faire, puisque bon, il y aurait peut-être pas quelqu'un à temps plein qui va surveiller ça.

320 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Excusez! Ce que vous voulez dire donc, c'est que par exemple, quand on parle de la gestion du barrage, vous prévoyez dans vos calculs une certaine marge de manœuvre, ce qui fait que s'il y avait quelque chose à faire, bien, je veux dire, les calculs sont faits de façon telle
325 que si on n'est pas trop serré, donc on a un certain temps disons de réaction, s'il arrivait un événement...

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

330 Un événement de nuit, un événement de jour, peu importe l'événement qui peut arriver, parce qu'il peut arriver toutes sortes de choses.

Parce que ce sera sûrement pas un ouvrage qui va être géré vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), la nuit, il n'y aura pas personne qui va venir voir. Donc nous, on procède
335 comme ça.

Parce que sur les trente-cinq (35) qu'on gère en temps réel, bien, c'est une surveillance vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) outillée; sur les six cent soixante-dix (670) autres qu'on possède, bien, on peut pas faire ça. C'est des barrages de cette envergure-là, donc on se
340 laisse de la marge de manœuvre.

Souvent, on a des gens qui vont aller voir une fois par semaine, donc il faut être capable de pallier à toutes sortes de situations.

345 Si on reprend notre graphique de débits avec des récurrences, bon, la période de retour qui nous intéresse pour la construction de ce barrage, c'est cent (100) ans.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

350 Excusez! Pouvez-vous expliquer qu'est-ce que c'est une crue deux cents (200) et mille (1000) ans, pour le bénéfice des gens de la salle, s'il vous plaît?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

355 Ce sont des récurrences statistiques, ce qui signifie qu'une période de retour de deux (2) ans, c'est que tu as cinquante pour cent (50 %) de chance à toutes les années de voir ça arriver. Ça peut être plus, c'est souvent, dans les dernières années, ça a souvent été moins. C'est ça que ça signifie.

360 Un (1) sur cent (100), bien, tu as un pour cent (1 %) de chance à chaque année de l'avoir. Tu peux l'avoir deux (2) années de suite, tu peux ne pas le voir pendant cinquante (50) ans ou cent (100) ans.

365 C'est comme la crue déluge du Saguenay, on a toujours véhiculé que c'était un dix mille (10 000) ans, mais on a cinquante (50) ans de données. Ça fait qu'imaginez-vous la qualité de la récurrence puis tout ça! C'est un peu une science qui est complexe, parce que pas certaine, donc à cause de cette incertitude-là, il est préférable d'avoir des facteurs de sécurité parsemés un petit peu partout, de telle sorte qu'on soit suffisamment sécuritaire au niveau de l'évacuation.

370 Hier, on a discuté longtemps des débits d'étiage. On se demandait, le soixante litres-seconde (60 l/s) qui était à la base des poutrelles, qui était un débit – on se demandait hier, le soixante litres-seconde (60 l/s), ça signifie quoi.

375 Si on regarde au niveau de l'analyse statistique, on a le débit entrant dans le lac qui est pour une crue deux (2) ans, qui est autour de soixante-dix litres-seconde (70 l/s). Donc ce qui équivaut à ce qui est laissé par le promoteur dans le lit de la rivière en tout temps.

380 Et pour un étiage cent (100) ans, bien, on a trente litres (30 l/s). Parce que plus on va dans les grosses récurrences dans les étiages, plus c'est sûr les débits sont petits parce que c'est des fréquences plus rares. Plus c'est rare en étiage, plus c'est petit; plus c'est rare en crue, plus c'est gros. Ça fonctionne un peu comme ça.

385 On se posait aussi la question hier, c'est quoi les débits mensuels, comment ça va fonctionner, le débit réservé? On va tu en avoir assez, est-ce qu'on va en manquer, qu'est-ce qui va se passer!

Donc ici, c'est l'analyse statistique des moyennes mensuelles transposées sur le lac Sargent mois par mois. Comme on voit, c'est pas des débits énormes...

PAR LA PRÉSIDENTE:

390 Les gens dans la salle ne voient probablement pas les chiffres, pourriez-vous les dire s'il vous plaît, en tout cas quelques-uns?

395

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

400 Janvier, c'est point vingt-neuf mètre cube-seconde (0,29 m³/s). Février, c'est point trois mètre cube-seconde (0,3 m³/s). Mars, point cinq (0,5 m³/s). C'est sûr que janvier, février, mars, c'est ce qu'on appelle l'étiage hivernal. Tu as toujours un étiage hivernal et un étiage estival. Il n'y a pas d'apport en hiver puis il n'y en a pas beaucoup en été.

405 Quand mars finit, le mois d'avril, c'est le début de la crue. On a un point quatre-vingt-douze mètre cube-seconde (1,92 m³/s). En mai, on a un point neuf mètre cube-seconde (1,9 m³/s). Juin, juillet, août, encore des périodes d'étiage, point soixante-deux (0,62 m³/s) en juin, point quarante-six (0,46 m³/s) en juillet, point trois (0,3 m³/s) en août, septembre point quarante et un (0,41 m³/s), octobre point soixante-quinze (0,75 m³/s), novembre point soixante-dix-sept (0,77 m³/s), décembre point quarante-neuf (0,49 m³/s). C'est le début de l'étiage hivernal et puis annuel, point sept (0,7 m³/s).

410

Donc si on cherche à trouver un débit de crue écologique ou écohydrologique, un peu comme ce que monsieur Rochon a expliqué, bien, il faut le comparer à tous ces débits mensuels là. Il est certain qu'on peut pas donner plus que qu'est-ce qu'on a, ça, c'est tout à fait évident.

415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Lorsque vous nous présentez ici les débits moyens mensuels entrants, est-ce que ce sont uniquement les eaux de surface ou vous faites l'estimé de tout ce qui arrive dans le lac y compris les eaux souterraines?

420

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Moi, c'est les eaux de surface.

425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

430

Parce qu'il y a pas de relevés à l'heure actuelle sur les eaux souterraines.

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

Très bien. Alors ce qu'on a vu hier selon la présentation qui a été faite, c'est qu'il y aurait effectivement, selon l'expérience de l'été dernier, des sources souterraines qui alimenteraient le lac, puisque la décharge, à la décharge il y avait encore un déversement, un débit d'eau, alors que les charges du lac étaient pratiquement à sec.

440 Alors c'est uniquement pour présenter l'information, là.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

445 Bien, oui et non, parce que, bon, ce qu'on a de la misère aussi dans le dossier, c'est qu'il n'existe pas de relevés terrain d'arpentage des sections dans la décharge, des sections, je veux dire une section bien établie au droit du pont de la piste cyclable.

450 Puis dans les différents documents qu'on a reçus, le seuil de ce pont-là, cyclable, bien, ça change toujours un petit peu. Puis là, à un moment donné, on commence à se poser des questions sur la justesse du chiffre.

455 On nous a souvent véhiculé cent cinquante-sept point neuf (157,9 m), on nous a parlé, en mars 2002, de cent cinquante-sept point sept (157,7 m), octobre 2002 on retombe à point neuf (157,9 m). Hier soir, on a parlé de point sept (157,7 m), point six cinq (157,65 m), et puis dans la présentation hier soir, on avait cent cinquante-huit (158 m).

Donc à un moment donné, pour nous autres, ça vient difficile de savoir c'est quoi le chiffre exactement, là.

460 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Excusez, le chiffre auquel vous faites référence, c'est un niveau qui vous a été donné, pouvez-vous préciser un niveau de? Ce chiffre-là...

465 **PAR Mme PATRICIA CLAVET:**

Bien, c'est le niveau du seuil sous le pont de la piste cyclable.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

470

OK. Puis vous dites qu'il y a eu différents chiffres qui vous ont été présentés?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

475

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Puis ça, ça implique quoi par rapport à vous?

480

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

485

Bien, c'est parce que nous, on nous a expliqué que le barrage était pour solutionner les problèmes de niveau bas l'été. Ça, on est tout à fait d'accord, il y a pas de problème avec ça.

490

Ensuite, on nous a expliqué qu'on était pour réduire les problématiques d'inondation. Ça, on a un peu de misère avec ça, parce que n'ayant pas de relevés d'arpentage référencés dans la décharge jusqu'au lac, il est très difficile pour nous autres de calculer le comportement qu'il y aurait dans ce secteur-là et de voir quelles seraient les améliorations en période de crue.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

495

Ce que je comprends de ce que vous dites, c'est que vous êtes pas sûre si l'ouvrage va être capable, au niveau des inondations, de faire ce qu'il devrait faire, parce qu'il vous manque des données?

500

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

505

C'est principalement parce que vous avez pas les données que vous pouvez pas prévoir le comportement?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

510

Exactement. On peut pas s'assurer, on peut pas avoir la certitude que le barrage va remplir le mandat pour lequel il est présenté.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

515

Plus précisément, qu'est-ce qui vous manque exactement, pouvez-vous reformuler s'il vous plaît?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

520

Il nous manque, bon, on a une problématique au niveau du laminage. Donc pour nous, on considère que la capacité d'évacuation est légèrement en deçà de qu'est-ce qu'on aurait besoin idéalement. Ça, c'est une première problématique.

525

Deuxième problématique, ne connaissant pas ce qui se passe dans la décharge, n'ayant pas de relevés, les courbes de remous qu'on nous a présentées sont basées sur des sections

théoriques. Donc n'ayant pas suffisamment d'informations, c'est difficile pour nous autres de conclure quoi que ce soit.

530 Ensuite, on a l'effet du pont du chemin Tour-du-Lac Sud qui est supposé de refouler, c'est d'ailleurs marqué dans les réponses de mars 2002. Et là, à ce niveau-là, bien, on se demande, le barrage, dans l'état où il est, il est sous-capacité d'évacuation, on a un certain refoulement dû au pont, bon, l'efficacité finit tu aux deux (2) ans ou dix (10) ans ou vingt (20) ans ou cent (100) ans! On n'est pas capable de l'estimer à l'heure actuelle, il manque de
535 documentation.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

540 Excusez, quand vous parlez du pont, vous faites référence, le chemin Tour-du-Lac?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

C'est ça.

545 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Vous dites, est-ce qu'il y aurait un impact sur le barrage, est-ce que c'est ça que vous dites?

550 **PAR Mme PATRICIA CLAVET:**

C'est ça qu'on cherche, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

555 Donc vous pouvez pas le déterminer à ce stade-ci?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

560 Non, il manque des données. L'autre discussion qu'on a eue hier, c'est au niveau du débit réservé.

On n'a pas statué encore sur la valeur, mais une fois qu'on aura statué, il est important de vérifier, comme on disait hier soir, le bilan hydrique, pour savoir est-ce qu'il y a risque d'une
565 baisse trop importante du lac s'il n'y a pas suffisamment d'apports. Si on prend les débits réservés de monsieur Rochon qui sont assez exigeants par rapport aux moyennes mensuelles qu'on a, on peut remettre les moyennes, là, est-ce qu'on va être capable de maintenir notre niveau de lac?

570 Est-ce qu'en hiver, on va être obligé de donner un débit réservé en tout temps? Qu'est-ce qu'on doit faire?

Si on doit faire ça, ça modifie notre gestion des poutrelles, donc il faut le savoir tout de suite à ce stade-ci.

575 Puis c'est important pour eux autres aussi de finaliser ça. Donc il y a plein de questions.

Puis cette question-là de savoir, est-ce que le lac va être capable de se maintenir à un niveau X tout l'hiver par exemple, bien, il est tributaire de l'élévation du seuil sous le pont de la piste cyclable, d'une part. D'autre part, on se questionne, est-ce qu'il y a des prises d'eau autour du lac, est-ce que celles-ci peuvent geler si ça baisse trop! On a une liste de questions dans ce sens-là.

580 Donc on n'a pas à l'heure actuelle suffisamment de données terrain pour pouvoir porter un jugement qui a de l'allure.

585

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans la présentation que vous venez de faire, vous nous avez dit, vous convenez que l'ouvrage tel que proposé répondrait aux objectifs qui ont été fixés pour ce qui concerne l'étiage, c'est-à-dire les niveaux bas d'été pour répondre à la problématique qui est vécue présentement pendant l'été.

590

Au printemps, pour les crues, vous n'en êtes pas certaine pour différentes raisons que vous nous avez présentées. On va revenir sur deux (2) des points si vous voulez bien en cours de séance, on va laisser les questions venir des citoyens.

595

Mais ce serait important de revoir la question de la Politique des débits réservés, parce qu'hier soir, on nous a dit qu'il y a une politique qui s'applique pour s'assurer que les gens en aval vont avoir assez d'eau dans la rivière pour maintenir les usages qu'il y a là, c'est-à-dire qu'on sait qu'il y a du poisson dans cette rivière-là, les gens veulent encore l'utiliser. Donc il y a une politique qui a été mise en place pour répondre à ces attentes-là dans les milieux récepteurs.

600

On va revenir sur cette question-là, parce que monsieur Rochon nous a dit hier que bien qu'il y ait cette politique-là, le fait d'installer un ouvrage, ce que j'ai compris hier en tout cas, vous nous expliquerez ça plus tard, mais je vous refile la question maintenant pour y réfléchir, ce que j'ai compris hier, c'est que bien qu'il y ait un ouvrage, ça ne donne pas une obligation nouvelle au promoteur de l'ouvrage de laisser passer plus d'eau que la nature ne laisserait passer, si j'ai bien compris. Alors on va fouiller ça tout à l'heure.

605
610

Et puis pour éviter aussi d'embarquer trop dans l'aspect technique maintenant, on reviendra plus tard, on va essayer de comprendre l'effet du pont, le pont qui est situé, le chemin

au Tour-du-Lac, ça constitue comme un goulot d'étranglement, il a une capacité d'évacuation, ce pont-là, et aussi une capacité d'évacuation, l'ouvrage que le promoteur veut implanter.

615

Et l'autre pont qui est le pont où il y a la piste cyclable. Alors l'effet de ces trois (3) structures-là, lequel arrêterait l'eau et rendrait un ou l'autre non fonctionnel, il faut tenir compte de ça pour que les ouvrages soient opérationnels, fonctionnels, en crue.

620

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

625

Ça va, ça fait le tour?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

630

Oui, c'est ça. Il faut comprendre aussi que les normes de ponts sont moins sévères que les normes de barrages. Donc c'est pas surprenant pour nous autres que le barrage qui doit être construit pour une crue cent (100) ans puis qui est capable de l'évacuer, mais qui se jette dans un pont qui, lui, probablement a été fait pour vingt (20) ans. Donc c'est normal que ça refoule. Les normes ne concordent pas l'une et l'autre, là.

635

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va regarder ça, puis on va essayer de trouver, en tout cas, des réponses à tout ça.

640

Oui monsieur Beaudoin!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

645

Madame Clavet, ce n'est pas la première fois que j'entends parler que le pont du chemin Tour-du-Lac Sud retient l'eau. On le sait, on sait que le printemps, c'est le pont, madame la Présidente, c'est le pont du chemin Tour-du-Lac Sud qui retient l'eau.

650

En dessous du pont du Parc linéaire, il y a plus de distance entre les piliers qu'en dessous du pont du chemin Tour-du-Lac Sud. La capacité d'évacuation du barrage, de la façon dont il est dessiné présentement, avec un déversoir de dix mètres (10 m) de large, la capacité est beaucoup plus grande que le pont. Donc ce n'est pas le barrage qui va retenir l'eau, mais le pont.

655

Mais comme j'ai spécifié souvent à madame Clavet, puis aussi je pense qu'elle a fait une visite de terrain, il y a environ dix (10 po) à douze pouces (12 po), on devrait dire vingt-cinq (25 cm) à trente centimètres (30 cm) d'embrochement en dessous du pont qui est présent, dû à

des barrages clandestins qui ont été défaits, qu'on va nettoyer. Donc ça va augmenter la capacité d'écoulement de ce pont-là.

660 Je comprends qu'on n'a pas toutes les études pour répondre à toute la demande. Par
contre, si on y va de façon générale – l'autre point que je tiens à préciser, quand on va creuser
ou nettoyer la décharge, à cent cinquante sept virgule six (157,6 m), il est certain qu'il va être à
cent cinquante-sept virgule six (157,6 m), puis il est certain que le niveau du lac va descendre
665 près de cent cinquante-sept virgule six (157,6 m), parce qu'il va être assez large, le canal, pour
être certain que le lac va descendre à ce niveau-là.

Chose qu'aujourd'hui on ne peut prétendre, parce que la décharge, elle n'a pas été
nettoyée.

670 J'aurais bien d'autres choses à dire, mais on va continuer tantôt. Merci madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a toute la soirée, d'accord!

675

Ça va, est-ce que vous avez d'autres éléments à donner comme informations?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

680 Bien, peut-être que je peux vous mentionner que nous, on a analysé un problème
similaire à ce que monsieur Beaudoin a dans la décharge, on avait la même problématique sur
la rivière Saint-François près de Weedon, parce qu'on possède deux (2) structures, le barrage
Allard et Aylmer, le lac Saint-François, je sais pas si ça vous dit quelque chose, puis on avait des
problèmes de refoulement au barrage, dus à un haut-fond à l'aval.

685

Donc on a fait une analyse sur plusieurs centaines de mètres de rivière, à savoir si on
excave un haut-fond d'à peu près deux-trois mètres (2 m-3 m) sur une largeur de quinze (15 m)
à trente mètres (30 m) sur toute une grande distance. Est-ce qu'on serait capable de faire un
peu ce que monsieur Beaudoin essaie de faire ici! Et les résultats qu'on a eus, c'est qu'on aurait
690 une perte de charge, c'est-à-dire le niveau d'inondation baisserait de trente centimètres (30 cm).

695

Donc c'est pas toujours vrai que si je baisse de trente centimètres (30 cm) à quelque
part, puis je refais ma courbe de remous – la courbe de remous, c'est-à-dire la perte de charge
qu'il y a dans une décharge, dans une rivière – que je vais arriver à trente centimètres (30 cm)
rendu en haut, là.

700

C'est ça qui nous resterait à vérifier.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

700

Seulement pour précision, madame la Présidente! Je tiens à mentionner que nous, les poutrelles vont être à cent cinquante-huit (158 m), et on va avoir le seuil du barrage à cent cinquante-sept six (157,6 m). C'est quarante centimètres (40 cm).

705 On ne parle pas qu'on va descendre le lac de quarante centimètres (40 cm). On dit qu'on va le descendre au moins de trente centimètres (30 cm), on a un dix centimètres (10 cm) de jeu, là. Merci.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

710 Oui, autre chose aussi à mentionner, que trente centimètres (30 cm), là, le supplémentaire de gagné dans un lac comme ça, ça peut se remplir facilement en quelques heures, voire même une dizaine d'heures. Donc le remplissage, c'est très rapide.

715 Ça, on a le même phénomène sur plusieurs de nos barrages. Par exemple, la municipalité de Saint-Didace a un barrage similaire au vôtre dans une décharge et tout ça, et puis même si on abaisse le lac d'un pied (1 pi) supplémentaire, en dedans de trois-quatre (3-4) heures, c'est plein.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

720 Excusez, je dois revenir à la charge, là! Regardez, c'est que si on baisse le lac de trente (30 cm) à trente-cinq centimètres (35 cm), la capacité d'emmagasinage va être quand même de trente centimètres (30 cm). Il faut pas se leurrer que si on le laisse à l'état actuel, il n'y a pas de capacité d'emmagasinage.

725 Je vous remercie une autre fois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

730 D'accord, merci.

Est-ce qu'il y a d'autres informations ou documents à déposer de la part des ministères? Ça va, merci.

735

**PÉRIODE DE QUESTIONS
ANDRÉ MÉTIVIER**

740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va aller aux personnes qui étaient inscrites hier au registre. Est-ce que monsieur André Métivier est dans la salle?

745

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

750

Bonsoir madame, bonsoir messieurs. Enfin de compte, moi, je suis résident du Lac-Sergent depuis plusieurs années, je suis propriétaire riverain, puis je peux vous dire que depuis plusieurs années, le lac Sergent éprouve un problème d'eau, parce qu'on a un lac qui est peu profond. Avec les années, il y a eu l'usure de la décharge du lac, parce que ses travaux datent d'à peu près quatre-vingts (80) ans.

755

Ça fait que veu veu pas, l'érosion a fait que ça l'a miné la décharge du lac. Puis moi, ma question va s'adresser à madame Clavet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

760

Avant que vous posiez votre question, est-ce qu'on a une photo aérienne du lac, une carte qui nous présenterait, même si c'est schématique, pour que vous puissiez vous situer par rapport au lac? Est-ce que vous avez ça?

765

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Vous voulez me situer?

PAR LA PRÉSIDENTE:

770

Où vous êtes situé par rapport au lac?

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

775

OK. Moi, je suis en réalité à peu près en face de la décharge du lac. Dans mon secteur, c'est une partie inondable, parce que comme ce printemps, il y a eu une inondation qui a fait qu'il y a à peu près un pied (1 pi) d'eau qui a passé sur à peu près un kilomètre (1 km) dans la baie du lac, ce qui a pour effet d'aller chercher les sédiments qui sont dans les fosses septiques. Parce que les bouchons sont au niveau du sol. Ça fait que là, il se fait un échange entre l'eau froide puis l'eau chaude.

780

Parce que qu'est-ce qui arrive, c'est que les fosses septiques, la température est beaucoup plus élevée que l'eau des glaces qui viennent abrier ça. Ça fait que quand il se fait un retirement des eaux, ça, ça emmène tous les sédiments vers la décharge du lac. Ça fait que ça l'a un effet très négatif, parce que pour les gens qui sont à l'aval bien, ils se ramassent avec...

785

PAR LA PRÉSIDENTE:

Prenez de l'eau!

790

Je profite de l'expérience de votre témoignage, on va en profiter tous ensemble...

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Je suis nerveux.

795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non ça va, on va faire ça simplement! C'est que c'est important de recevoir le témoignage des gens qui vivent autour pour savoir qu'est exactement la problématique, qu'est-ce que vous vivez.

800

Est-ce que c'est toujours comme ça, parce que lorsqu'on nous dit qu'il y a des inondations, on le croit bien sûr, mais ça représente quoi, une inondation?

805

Il y a toujours un niveau d'eau qui augmente dans tous les lacs au printemps. Je ne mets pas en doute qu'il y ait des inondations, comprenez-moi, mais étant donné qu'on a peu de données sur les niveaux à partir desquels on peut considérer comme une inondation extrême ou moyenne, comprenez-vous, par rapport aux terrains des riverains, on essaie d'avoir le témoignage des gens qui l'ont vécu pendant quelques années de file.

810

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Oui. Il y a quand même une année, moi, ça fait quand même trente (30) ans que je suis au Lac-Sergent, il y a une année que pour tenir mon quai en place, j'ai été obligé de mettre des blocs de béton. Assis sur le quai, on avait six pouces (6 po) d'eau sur le bas des genoux, pour vous montrer comment le lac peut changer de niveau.

815

On a à peu près une échelle de quatre pieds (4 pi) qui peut changer dans le minimum à aller au maximum.

820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça se fait, lorsque vous vivez ça, vous avez trente (30) ans d'expérience au lac, lorsque vous avez eu à vivre ça, ces inondations-là, ces crues importantes au printemps, la montée d'eau s'est faite dans quelle période? Ça s'est fait dans une (1) journée, deux (2) jours, pouvez-vous nous raconter votre expérience justement?

825

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Normalement, ça peut arriver au printemps lors de la crue des eaux que là, pendant deux-trois (2-3) jours, avec une fonte rapide et des pluies, on va se ramasser avec un volume d'eau très haut.

830

835 Mais il y a eu durant l'été des pluies torrentielles, je pense justement à peu près l'année
qui s'est passée des choses dans le Lac-Saint-Jean, on a vécu quand même un accroissement
du lac phénoménal. Quand on dit que les quais d'à peu près tout le monde flottaient, c'est parce
que le niveau d'eau monte terriblement, puis on n'a pas de contrôle là-dessus. C'est la nature
qui contrôle.

840 Avec un barrage, on commence à avoir un certain contrôle. C'est sûr qu'on pourra pas
avoir un contrôle à cent pour cent (100 %). C'est sûr qu'il peut y avoir des inondations qui vont
être plus hautes que l'habitude, puis que le barrage suffira pas.

845 Mais par contre, le lac Sergent, c'est un lac à vieillissement rapide, parce qu'à cause qu'il
y a pas beaucoup d'eau dedans, sa qualité d'eau est dure à garder, parce qu'il est influencé par
la chaleur. Puis si on est capable de garder un volume d'eau qui est plus haut, bien, qu'est-ce
qui va sortir du lac va être meilleur aussi pour les gens qui en profitent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

850 Très bien. Mais là, on est rendu en deuxième partie! Je vous demande pas de vous
prononcer sur le projet, mais plutôt votre témoignage de l'expérience des trente (30) années
passées lorsque vous avez vécu des crues.

855 Là, vous nous décrivez entre autres qu'il y a des crues qui apparaissent l'été entre
autres, d'accord, c'est déjà arrivé.

Ce que j'ai compris du projet, le projet n'est pas conçu pour répondre à une crue estivale.

860 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Est-ce que je peux parler, madame?

PAR LA PRÉSIDENTE:

865 Allez-y.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

870 Madame la Présidente, le projet est conçu qu'on peut baisser les poutrelles en période
estivale, si jamais il advient une crue importante.

875 Il y a une autre affaire, ce qu'a vécu monsieur, c'est parce qu'il y avait des barrages
clandestins. Parce que ce qu'il a vécu dans les années 95-96, les barrages clandestins étaient
trop élevés, puis c'est ça qui gardait l'eau trop haute.

Comme en 98-99, on les a fait défaire, la Ville les a fait défaire, et puis le ministère de l'Environnement secteur Orsainville nous a suggéré de s'équiper avec un contrôle de niveau d'eau, dans le fond, de régler ces situations-là.

880 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

885

Ça fait que quand ça arrive en période estivale, avec les poutrelles, on pourra régulariser ce phénomène-là si jamais il nous arrive une crue en pleine période estivale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

890

Mais c'est qu'hier, vous nous avez dit, monsieur Beaudoin, si j'ai bien pris en note, que pour absorber une crue, il fallait justement avoir fait baisser le niveau, comme par exemple pendant l'hiver, pour avoir une capacité tampon?

895 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Oui madame, c'est vrai ce que je vous ai dit. C'est-à-dire qu'à l'automne, on va baisser les poutrelles de façon à baisser le niveau d'eau pour avoir une capacité d'eau le printemps.

900

Il ne faut pas oublier que la crue printanière est toujours de beaucoup supérieure à la crue estivale. Mais étant donné qu'il est possible qu'on ait des crues estivales, il faut pas oublier aussi qu'on a un déversoir, mais on a aussi un système de poutrelles, qu'advenant qu'il y ait une forte crue en période estivale, on pourra baisser les poutrelles en mesures d'urgence.

905

D'ailleurs, on va en parler tantôt quand on parlera du contrôle du niveau d'eau du barrage! Puis ce système de poutrelles là, c'est un système qui est fait pour baisser en période estivale.

Mais la crue estivale n'est jamais aussi importante que la crue printanière.

910

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. C'est important qu'on fasse le point sur cet aspect-là aussi.

915

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920

D'accord.

925 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Excusez, j'aurais simplement une petite question pour monsieur Beaudoin!

930 Vous avez fait la mention des barrages clandestins et ici, on a monsieur Métivier qui nous parle, bon, des problèmes d'inondations sur sa propriété.

935 J'aimerais savoir, est-ce que vous pensez que c'est difficile d'évaluer le nombre de propriétés où il y a des inondations, dues au fait que vous avez souvent eu des barrages clandestins? Donc quand on parlait par exemple d'une potentialité de cent quatre-vingt-dix (190) terrains qui pourraient être inondés à un niveau par exemple de cent cinquante-neuf (159 m), est-ce qu'on pourrait dire que ça pourrait être moins que ça, si on considère le fait qu'il y a peut-être des ouvrages clandestins qui augmentent la quantité des terrains qui sont inondés?

940 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

En période estivale, c'est certain, ce n'est pas comparable en période printanière.

945 En période estivale, l'inondation en période estivale se résume peut-être à, je sais pas, moi, trente centimètres (30 cm) au lieu d'être soixante-dix centimètres (70 cm), comprenez-vous, en moyenne, je tiens à vous dire ça de même.

Mais à trente centimètres (30 cm), comme monsieur Métivier dit, bien, même moi aussi, j'avais mis des blocs sur mon quai parce qu'il levait, je comprends ça.

950 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

955 Excusez, je vais simplifier ma question! Ce que je veux savoir, c'est dû au fait que vous avez eu des barrages clandestins, puis des fois vous les connaissez, les barrages, des fois vous les connaissez pas, vous le savez pas, évidemment ils sont clandestins comme on dit, alors moi, ce que je voudrais savoir, est-ce que ça vous rend la tâche difficile d'évaluer le nombre de terrains?

960 Quand on dit, bien, il y a cent (100) terrains qui sont inondés, bien, s'il y avait pas eu de barrages clandestins, est-ce qu'on pourrait pas dire qu'il y en aurait peut-être eu juste quarante (40) qui auraient été inondés?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

965 Vous avez parfaitement raison, madame. Un barrage clandestin, ça se contrôle pas, puis il y a pas d'étude qui nous dit – au moins les études, on a de la misère avec les études mais au moins avec les études, on est capable de dire qu'on va être capable de contrôler un peu.

970 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

OK. Donc les chances sont que si vous avez pas de barrages clandestins, il y aurait moins de résidences qui seraient inondées, dû au fait de ce fait-là?

975 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Certainement madame.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

980 D'accord.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

985 En fin de compte, les gens du Lac-Sergent, c'est pas d'aujourd'hui qu'on est conscient de l'environnement. On a un lac qui est fragile, ça fait que c'est sûr qu'on a besoin de méthodes pour nous aider, puis de travaux qui sont nécessaires.

990 Je suis conscient que des gens qui peuvent être affectés qui sont en aval, mais il faut bien comprendre, malgré toute la technologie que madame déploie pour nous expliquer ça, qu'il y a un phénomène qui est quand même naturel, c'est un phénomène physique, un principe de la physique, c'est que dans un réservoir donné, si on rentre une certaine quantité d'eau, il va ressortir à peu près la même quantité d'eau.

995 Le principe du barrage, à partir d'un réservoir qui est plus petit, on en fait un plus gros. Si on détermine une même quantité d'eau que dans le petit réservoir, il devrait sortir la même quantité d'eau que dans le gros. Ça fait que pour les gens qui sont en aval, durant l'année, si on a beaucoup d'eau dans le lac, ils vont en avoir beaucoup; s'il y en a pas beaucoup, ils en auront pas beaucoup.

1000 La différence, c'est que si pendant la saison estivale, on va rajouter une poutrelle, c'est sûr que ces gens-là vont manquer d'eau. Mais si durant la période estivale où le barrage est fonctionnel, le même écoulement va se faire pendant les six (6) mois d'été ou à peu près, là, il va y avoir le même débit d'eau, que le lac soit six pouces (6 po), un pied (1 pi) ou deux pieds (2 pi) plus haut. Quand au printemps, il atteint sa saturation, son volume vient plein, à ce moment-là il se fait un débordement égal pendant tout le restant de l'année.

1005

Ça fait que les gens devraient pas souffrir de perte d'eau. Il va y avoir le même débit, sauf que le bassin principal est plus gros.

1010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on va revenir à votre question.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1015 J'ai pas tout à fait fini! Il faut pas oublier que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des gens ont signé une pétition pour qu'on ait ce barrage-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 D'accord, mais là, on est à la période de questions, je vous demanderais de poser votre question s'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1025 OK. Bien, c'est ça que je voulais savoir, si mettons, comme je disais, dans deux (2) réservoirs donnés, si on déverse la même quantité d'eau, il devrait sortir la même quantité à l'autre bout, même si les réservoirs, un est plus gros que l'autre! Comprenez-vous ma question?

Est-ce qu'il pourrait sortir la même quantité d'eau?

1030

PAR LA PRÉSIDENTE:

La question est simple.

1035 **PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:**

À madame Clavet.

PAR M. YVES ROCHON:

1040

Juste avant, je pourrais peut-être intervenir pour deux (2) choses!

Je crois que les gens sont dans l'impression que le ministère de l'Environnement a fait une analyse puis ne veut pas qu'il y ait un barrage. On écoute les questionnements.

1045

Il faut bien comprendre une chose, on comprend votre problème, puis on est très sensible aux problèmes d'inondations, et c'est pour ça qu'on est très vigilant à cette problématique-là. D'ailleurs, si vous regardez les documents, vous comprendrez qu'on a travaillé beaucoup avec le promoteur pour qu'il augmente sa capacité d'évacuation, puis je pense que le promoteur pourra le dire que ça a bonifié son projet.

1050

1055 Notre but, nous aussi, on veut le régler, votre problème d'inondation, puis c'est pour ça qu'on arrive avec une batterie, comme vous dites, de technologie, c'est pour s'assurer, parce que vous aurez pas la possibilité de faire deux (2) barrages. Je pense qu'avec l'argent que vous avez, vous faites un barrage, c'est un "one shot", puis si ça marche pas, vous allez avoir des gros problèmes.

1060 Donc le but de notre intervention, c'est de s'assurer, de un, que l'ouvrage soit satisfaisant, de deux, que les niveaux d'eau qui sont maintenus soient le niveau qui soit accepté par toute la population, puis trois, que cet aménagement-là puisse se faire sans affecter d'autres personnes, les gens de la décharge.

1065 Ce que vous dites, vous avez parfaitement raison de dire que quand on prend une chaudière deux (2) fois plus grosse, puis après ça on rajoute de l'eau, c'est la même chose. Ce qui nous inquiète, c'est quand il y a des périodes d'étiage prononcé.

1070 Là, on a fait sortir des statistiques que vous avez vues tantôt qui permettent d'avoir une meilleure compréhension, c'est parce qu'on l'a pas, nous, la compréhension de ce qui se passe finement l'été dans le secteur. On n'avait pas la réponse à savoir, est-ce que le lac au niveau qui est proposé, cent cinquante-huit (158 m), s'il y a pas assez d'apports, est-ce qu'il va se vider de lui-même par évaporation ou par ruissellement et là, entre la cote cent cinquante-huit (158 m) et la cote cent cinquante-neuf (159 m), puis là, on se rend compte, hier on a appris que finalement la cote cent cinquante-neuf (159 m), le seuil cent cinquante-neuf (159 m), il est pas à cent cinquante-sept point neuf (157,9 m), il n'est pas à cette cote-là parce qu'hier, on comprend que le niveau, on avait un débit, on avait un débit de cent litres (100 l/s), puis le niveau du lac était à vingt-cinq centimètres (25 cm) en bas de cent cinquante-huit (158), donc cent cinquante-neuf point soixante-quinze (159,75 m). Donc là, on se pose des questions, vous comprenez!

1080 On essaie de vous aider à avoir le meilleur projet. C'est important de bien comprendre qu'on est là pour vraiment vous permettre d'avoir le meilleur design et de s'assurer que les gens qui ont de l'eau dans la décharge, qui eux aussi bénéficient de ça puissent avoir le débit réservé si on a besoin de faire un débit réservé dans l'ouvrage. C'est pas sûr encore qu'on a besoin de faire un débit réservé dans l'ouvrage, puis le promoteur en présente un. Bon, c'est intéressant, mais il faut s'assurer que l'ouverture qui est faite est la bonne, vous comprenez, on commencera pas à ouvrir puis à faire un trou un peu plus grand, un peu plus petit, à un moment donné...

1085 **PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:**

1090 Qu'est-ce qui me fait peur aussi, c'est qu'on est une petite municipalité, on a quand mêmes des moyens financiers qui sont pas énormes, on peut pas s'embarquer dans des études à plus finir. C'est quand même pas LG-3 qu'on construit, là. C'est quand même un ouvrage de petite envergure.

1095 Ça fait que c'est inquiétant quand on écoute les gens parler, puis on arrive avec des statistiques que là, il faut calculer ci, il faut calculer ça. C'est sûr qu'il y a des calculs qui peuvent se faire sur n'importe quoi, mais il faut quand même avoir un juste équilibre là-dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 Mais c'est ça justement qu'on cherche à trouver ensemble, cet équilibre-là, pour avoir justement les réponses aux questions, pour pas que personne soit déçu. On a fait une rencontre aussi avec le promoteur, avec les requérants, et puis on a expliqué que c'est dans le bénéfice de tous d'avoir l'heure juste, puis je pense que ça a été bien compris, là. Il y a une très belle collaboration qui a été offerte de la part du promoteur, on va travailler ensemble. C'est ça qu'on fait avec vous pour essayer de trouver les moyens les plus efficaces, les moins coûteux
1105 possibles, pour être sûr que les réponses sont données et puis que ce soit à la satisfaction de tous.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1110 Parce que depuis plusieurs années, les gens du Lac-Sergent, les élus municipaux travaillent pour essayer de faire une amélioration. C'est sûr que peut-être monsieur, pour sa petite plage, il est inquiet...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1115 Un instant, on reviendra pas sur les opinions des autres, parce qu'on est dans le questionnement, puis en deuxième partie, vous pourrez vous exprimer mais en respectant les autres.

1120 Comme je vous dis, là, on essaie de trouver ensemble l'information puis les moyens pour que petit à petit, là, on fait sortir l'information, il y en a beaucoup qui ont été données, ça a évolué, le projet.

1125 Le projet a été vraiment optimisé, déjà a vraiment évolué, mais il semble qu'il y a encore quelques questions, on essaie d'avoir ces réponses-là, puis on y va le plus simplement possible pour que les gens comprennent aussi.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1130 OK, je suis d'accord, mais aussi, j'ai une autre question. Ça, ça concerne un peu plus l'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135 D'accord.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1140 Je veux pas, mettons, atteindre monsieur à cause de sa plage, mais par contre, il y a des travaux à faire. Si on veut laisser plus tard à nos enfants quelque chose, il y a des sacrifices à faire.

1145 Présentement, il existe une réglementation qui dit que les bordures du lac doivent être protégées. Il y a des règlements "provinciaux" qui disent que les dix premiers mètres (10 m) du lac devraient être à l'état naturel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 D'accord. Alors quelle est votre question?

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1155 Bien ça, ces règlements-là sont pas appliqués, mais une plage naturelle comme monsieur a, c'est pas un atout pour le lac Sergent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1160 Regardez, votre question, ça concerne la qualité de l'eau, on va la repositionner dans le cadre de la thématique de ce soir, la qualité de l'eau, d'accord, puis on va l'adresser au ministère de l'Environnement!

Pourriez-vous nous indiquer justement s'il y a des règlements concernant les aménagements en périphérie autour du lac? Je vous demande de répondre à cette question-là.

1165 Et par la suite, je demanderais au promoteur de nous dire justement en terme de qualité d'eau quelles ont été les démarches qui ont été entreprises par la municipalité pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau du lac, parce qu'on sait qu'il y a quelques années, ça frôlait le niveau qu'on appelle eutrophisation, un vieillissement accéléré, et il semble qu'il y a une récupération de la qualité de l'eau du lac.

1170 Alors je vous demanderais de présenter votre plan d'intervention sur ce qui concerne la qualité de l'eau. Merci.

1175 Ministère de l'Environnement.

PAR M. YVES ROCHON:

1180 La question effectivement de la protection des rives du littoral, pour répondre à cette question-là, le gouvernement s'est doté d'une politique en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, d'accord!

1185 Ce qu'on entend par les rives, c'est vraiment la bordure d'un terrain entre le cours d'eau, on parle d'un cinq (5 m) à dix mètres (10 m), là, il y a une ligne qui est fixée selon la politique, les critères de la politique. Le littoral, c'est la partie mouillée, si on veut, du lac. Et les plaines inondables, bien, c'est la partie qui peut être inondée, une inondation une récurrence de un vingt (1/20) ans, c'est la partie qui est inondée le printemps souvent. Cette partie-là est importante aussi pour un milieu, pour pouvoir justement sur un tampon au niveau du plan d'eau.

1190 Cette politique-là, ce qu'elle fait, c'est qu'elle dicte une panoplie de normes sur la façon d'aménager un terrain pour s'assurer que les résidences des riverains n'affectent pas la qualité de leur plan d'eau.

1195 La façon que ça fonctionne, c'est cette politique-là s'inscrit dans le cadre d'un schéma d'aménagement de la MRC qui devient, c'est un peu les normes qui sont dictées dans la politique deviennent une force de règlement au niveau de la municipalité. Donc c'est la municipalité qui a à s'assurer que dans le cadre des développements résidentiels, tout ça, les normes qui sont dictées par la politique, où ce qu'on parle d'une ouverture, une bande d'ouverture sur le bord de l'eau, il y a une panoplie, on parle aussi de coupes ou des choses comme ça, et on parle de structures de protection de rives, effectivement il y a plein d'éléments 1200 qui sont dictés dans la politique.

1205 Maintenant, cette politique-là est en vigueur, au moment qu'elle était en vigueur, il y avait déjà des aménagements qui existaient, il y avait déjà des gens qui restaient sur leur lot, il y avait encore des terrains qui étaient lotis, donc la politique, on peut pas obliger un propriétaire à refaire des aménagements auxquels il a été autorisé dans le passé, vous comprenez!

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1210 Vous dites qu'ils avaient un droit acquis, autrement dit?

PAR M. YVES ROCHON:

1215 Exactement, il y a comme un droit acquis au niveau des structures qui sont autorisées par la municipalité lorsqu'on aménage notre terrain à la date où ce que la politique a été rendue en vigueur.

1220 Donc ce qui fonctionne à ce moment-là, puis la plupart des résidences ici, je croirais qu'elles étaient déjà construites quand la politique est entrée en vigueur, donc ce qui reste à ce moment-là, il y a pas vraiment de règlement qui obligerait un propriétaire à modifier sa bande riveraine. Mais il est fortement recommandé, dans le cadre de la politique, puis le ministère de l'Environnement aussi fait des campagnes de reboisement des terrains riverains, puis je crois que la municipalité a déjà participé à un certain nombre de campagnes, a été assez proactive là-dessus. Mais c'est vraiment à ce moment-là la façon de faire, c'est de favoriser, si on veut,

1225 sensibiliser les citoyens à l'effet de maintenir le plus possible une bande riveraine boisée ou végétalisée pour assurer effectivement une bonne qualité du lac.

Et d'autres moyens, c'est aussi de maintenir des zones vertes qu'on dirait autour d'un lac, c'est de s'assurer autour d'un lac qu'on a des secteurs qui sont pas lotis et qui vont rester un petit peu des éléments verts du lac.

1230 Donc le gouvernement propose plusieurs moyens, et c'est par les municipalités que ces moyens-là sont mis en œuvre.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1235 En fait, on peut aller jusqu'à dire que, mettons, la municipalité aurait le droit de me faire une réglementation qui limiterait le passage, mettons à cinq mètres (5 m) à tous les terrains du lac?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1240 Pardon, j'ai pas compris votre question.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1245 Parce que selon l'Environnement, normalement sur un terrain qui a accès au lac, il y a cinq mètres (5 m) qu'on a le droit d'aménager un secteur artificiel. Ça voudrait tu dire que la municipalité pourrait obliger tout le monde du Lac-Sergent à avoir seulement cinq mètres (5 m) d'accès sur le lac pour donner une chance à la revitalisation du lac Sergent?

1250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va aller du côté de monsieur Beaudoin.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1255 Oui, je suis content de prendre la parole, parce que je vais vous dire, on en fait de l'action pour améliorer le lac.

1260 Maintenant, ce que monsieur Rochon mentionne, je suis d'accord avec lui pour une bonne partie de ce qu'il dit. Par contre, la Loi sur l'aménagement en urbanisme nous permet de légiférer et puis d'inciter fortement les gens à installer des plantes, de la plantation sur le bord de la rive, je veux dire, pour vraiment filtrer la nappe phréatique qui arrive au lac.

1265 Et puis sur ça, disons de concert avec la MRC de Portneuf, avec les gens en urbanisme, on est à partir une réglementation qui va donner comme trois (3) ans aux gens ou quatre (4) ans dans le but de renaturaliser la partie artificialisée de la bande riveraine.

1270 Mais disons, on va commencer pour une distance qui serait de cinq mètres (5 m), au lieu d'y aller avec dix mètres (10 m) tels disons la politique. La Politique de la rive et du littoral dit que dix mètres (10) mètres sur le bord d'une rive devrait demeurer naturalisé. Et si la pente est plus de trente degrés (30°), ça devrait être de quinze mètres (15 m).

1275 Mais nous, ce qu'on va faire, on va inciter les gens fortement, je veux dire, de concert avec la population, avec beaucoup de rencontres, parce que si les gens veulent vraiment sauver le lac, il faut naturaliser les rives du lac. On n'a pas le choix avec ça.

1280 Il y a ici au Lac-Sergent cent dix-cent-trente (110-130) terrains qui sont à renaturaliser, à travailler; ils sont artificialisés, comme du gazon pratiquement jusqu'au lac, mais il faut travailler sur ça.

1285 Il y a tout un historique relatif à ça. C'est-à-dire qu'en 1981, il y a eu une étude de faite par le ministère de l'Environnement pour renaturaliser les rives du lac Sergent avec des terrains bien précis, puis avec un guide d'installation de plantes. Puis ces plantes-là, on retrouve exactement les mêmes plantes dans le guide de renaturalisation des rives dans un document de l'Université Laval qu'on a obtenu. On a acheté tous ces documents-là, et on va commencer à sensibiliser la population pour renaturaliser les rives.

1290 Il n'y aura pas de pénalités pour commencer, mais il va y avoir une incitation forte de le faire. Ça, ça dépend toujours de la volonté politique du conseil municipal, c'est très clair. S'il y a une volonté de travailler un lac, bien, les gens vont participer. Si la volonté, c'est de laisser de côté – on a un règlement qui dit qu'on doit s'accorder à la Politique des rives et du littoral 1986, qu'on doit pas toucher à dix mètres (10 m). Mais c'est très difficile à appliquer.

1295 Ça fait qu'on va y aller avec un règlement, puis la Loi sur l'urbanisme nous permet de légiférer et de même obliger les gens à planter, parce qu'en terme de pollution, il n'y a pas de droits acquis. Et puis tout ce qui s'appelle béton sur le bord du lac, éventuellement il va falloir retravailler ça.

1300 Tantôt, je donnerai d'autres sujets concernant la qualité du lac.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305 Bien justement, ce serait peut-être intéressant d'y arriver maintenant. Parce que la qualité de l'eau du lac, ça intéresse les gens beaucoup.

Est-ce que vous seriez prêt à nous faire une présentation, avez-vous de l'information synthèse?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1310 J'ai de l'information que je peux vous donner de vive voix, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315 Oui, c'est ça.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1320 D'abord premièrement, j'aimerais bien peut-être laisser monsieur Métivier, s'il veut compléter sa question ou des choses de même, lui donner la chance de terminer son exposé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325 Bien, sa question était posée, la question que j'ai comprise, c'était : est-ce qu'on doit renaturaliser les berges du lac, est-ce que c'est permis d'avoir des berges artificielles. C'est ça que j'ai compris de votre deuxième question.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1330 C'est un ensemble de choses qu'il va falloir à un moment donné, tu sais, il faut envisager que si on veut laisser un bel héritage à nos enfants, des lacs qui sont pas pollués avec une belle végétation, bien, il va falloir faire un peu tout le monde des sacrifices.

1335 Moi-même je suis riverain, je suis touché par ce fait-là, puis je vais l'accepter, puis je vais m'adapter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1340 D'accord. Alors restez là, parce que votre point a amené la question de justement la qualité de l'eau du lac, où c'en était, cette qualité-là, on s'en va où avec la qualité de l'eau, quelles ont été les mesures qui ont été prises, puis qu'est-ce que ça a donné comme résultat, qu'est-ce qui reste à faire dans les prochaines années!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1345 Qu'est-ce qui reste à faire, beaucoup madame!

1350 Madame la Présidente, j'aimerais juste revenir sur un point que monsieur Rochon a mentionné tantôt, en termes de précisions sur le niveau du fond de la rivière de la décharge du lac.

1355 Il est vrai que cette année, nous avons une mesure qui est environ de moins vingt-cinq centimètres (-25 cm) par rapport aux cent cinquante-huit virgule zéro cinq-zéro quatre (158,05 m-158,04 m), ce qui donne environ cent cinquante-sept virgule huit mètres (157,8 m) vis-à-vis de la décharge du lac.

1360 Monsieur Rochon a admis qu'il pouvait y avoir des filaments, disons, des petits segments de la décharge qui permettraient de descendre à ce niveau-là. Comme on peut voir l'étude bathymétrique, ça a descendu de moins quatorze centimètres (-14 cm). Mais il reste quand même, étant donné qu'il n'y avait vraiment pas de barrage clandestin, ça a permis de descendre à cent cinquante-sept virgule huit (157,8 m).

1365 Je tenais à apporter cette précision-là, parce qu'il y a beaucoup de chiffres qui ont été mentionnés, mais l'expérience de cet été nous permet de dire ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1370 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

1375 Concernant la qualité de l'eau, j'ai été élu avec une équipe pour améliorer la qualité du lac. C'est pas compliqué, c'est pour ça qu'ici, on est assis. C'est un des éléments, le barrage, c'est un des éléments qui va nous permettre d'améliorer notre qualité de vie puis la qualité du lac aussi, madame la Présidente.

1380 Dans les actions que nous avons prises depuis deux (2) ans, nous avons adopté un règlement concernant le non-épandage d'engrais chimiques et de pesticides. Parallèle à ça, nous avons mis une trousse à chaque propriétaire avec de l'engrais écologique, puis comment faire, disons comment on travaille du gazon autrement qu'avec de l'engrais chimique. Ça, c'est un premier point. Parce que si vous regardez le taux de phosphore qu'il y a dans le lac, suite à la diagnose de l'année passé, nous démontre qu'il y a beaucoup de phosphore dans le lac. Ça fait que de l'engrais chimique, c'est du phosphore.

1385 Cette année, on a une revue qui s'appelle "Le Jaseur", je pourrai vous en déposer une copie, "Le Jaseur", cette année, on avait quatorze (14) pages dans "Le Jaseur" qui incitait les gens, disons, sur toutes sortes de points pour améliorer la qualité de l'eau.

1390 Entre autres, juste à titre d'exemple, les savons. Le savon à vaisselle, peu importe comment – il y a des savons à vaisselle qui ont jusqu'à sept point huit pour cent (7,8 %) de phosphore. Bien, quand on regarde sur les poches d'engrais chimiques, un des trois (3) chiffres, c'est du phosphore, puis c'est huit (8), bien, ça correspond au savon à vaisselle.

1395 Ça fait que tout simplement, étant donné que nous, les cent quatre-vingt-dix (190) terrains qui sont à quatre pieds (4 pi) et moins par rapport au niveau du lac l'été, bien, si on est capable, dans les champs d'évacuation, d'avoir du savon sans phosphore, puis si on est capable de diminuer le sapage de ces éléments épurateurs là en abaissant le niveau d'eau lors des crues printanières, bien, tout simplement, l'apport de phosphore au lac va être moindre.

1400 C'est un des buts visés, disons, de diminuer le contenu de phosphore.

1405 Nous faisons partie de douze (12) lacs au Québec concernant le programme de suivi de lacs du ministère de l'Environnement. C'est un projet pilote cette année, et puis nous avons pris, disons, un test de transparence à toutes les deux (2) semaines pendant la période estivale et puis notre lac se situe à quatre point quatre mètres (4,4 m) d'un disque de Secchi.

1410 Un disque de Secchi, c'est tout simplement un rond environ d'un pied (1 pi) séparé à quatre-vingt-dix degrés (90°), disons deux (2) carrés, il y a deux (2) carrés du rond qui sont blancs et deux (2) carrés qui sont noirs, et puis quand on le descend dans l'eau, on regarde jusqu'à temps qu'on ne le voit plus, puis ça, ça nous donne une profondeur d'eau de transparence d'eau. À quatre point quatre (4,4 m).

1415 Ensuite de ça, on a des tests de phosphore qu'on a faits avec le ministère de l'Environnement qui nous donnait six virgule six microgrammes par phosphore P (6,6 µg/P).

1420 Si on compare ça à l'an passé, nous avons vingt-neuf degrés (29°), mais si on fait l'équivalence, parce qu'il y en a un que c'est Pt, puis l'autre, c'est P, demandez-moi pas de vous expliquer réellement le pourquoi, là, mais en équivalence, on serait comme à vingt-cinq-vingt-six (25°-26°).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Phosphore total, phosphore.

1425 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

En tout cas, c'est deux (2) façons de prendre les tests. C'est deux (2) façons de vérifier les tests en laboratoire.

1430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1435 Mais ça équivaut, cette année par rapport à l'an passé, on serait à peu près à vingt-six (26°) par rapport à vingt-neuf (29°) l'année passée. Donc il y a eu une légère amélioration.

1440 Quand on regarde ça, il est certain qu'il faut diminuer l'apport de phosphore au lac, ça, c'est certain. Si les gens de Lac-Sergent, j'espère qu'ils vont regarder la cassette, réalisent qu'ils doivent diminuer le phosphore au lac, bien, c'est évident que la pousse des plantes aquatiques va être moindre. C'est dommage pour les poissons, mais c'est tant mieux pour nous.

1445 En passant, l'autre point que nous avons fait aussi, c'est qu'il y a le dossier de renaturalisation qui est un dossier des plus importants, j'espère que d'ici à trois (3) ans, on va être capable d'avoir un momentum assez intéressant pour peut-être faire cinquante pour cent (50 %) de nos cent vingt-cent trente (120-130) terrains qui sont dénaturés, puis que les gens vont embarquer dans ce projet-là.

1450 Le barrage, en étant construit, on va avoir un meilleur contrôle de niveau d'eau; si les gens disons n'utilisent plus d'engrais chimique et puis qu'ils utilisent des savons sans phosphore puis sans nitrate, ça, disons, au point de vue de la population, c'est ça qu'on leur demande présentement.

1455 Il y a une chose qui est très importante aussi, depuis deux (2) ans, il y a sur trois cent soixante-douze (372) installations septiques plus que cinquante (50) installations septiques qui ont été réparées. Ça, c'est très important. Enfin, les installations septiques, qu'elles soient, disons, remplacer la fosse de rétention, en tout cas peu importe l'activité qui s'est faite, il y a eu plus que cinquante (50) activités depuis deux (2) ans de ce côté-là.

1460 Ça fait qu'il y a une emphase qui est mise sur toutes les lignes de front.

1465 L'autre point aussi, on se doit de sensibiliser les autres municipalités, de façon à améliorer leurs installations septiques disons qui nous touchent de près. Saint-Raymond-de-Portneuf a fait beaucoup de leur côté cette année et puis Sainte-Catherine, c'est à venir.

Après ça, comme vous pouvez voir, il y a beaucoup...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470 On reviendra globalement, parce que là, ça concerne les charges qui pourraient occasionner l'eutrophisation du lac, mais la question des plages pour l'aspect bactériologique, pour voir si effectivement la qualité de l'eau du lac peut être influencée d'une quelconque manière par rapport au niveau de l'eau, on pourrait revenir sur cette question-là.

1475 **PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:**

Mettons, pour faire suite à ça...

1480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais je vous demande de poser une question, si vous avez une autre question à poser. Il me semble que vous en avez posé deux (2).

1485 **PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:**

C'était sur l'environnement, en fin de compte...

1490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous en avez posé deux (2) questions, excusez-moi!

1495

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

C'était sur l'environnement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500

Je vous demanderais de vous réinscrire, parce que vous avez posé vos deux (2) questions.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

1505

C'est beau, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510

D'accord, merci.

GLORIA BILODEAU

1515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Gloria Bilodeau s'il vous plaît. Bonsoir.

1520

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

Bonsoir. Alors nous, comme un des objectifs du promoteur est de diminuer les inondations, alors je me demande si le dragage de la section sous le pont ne réglerait pas les inondations?

1525

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Avez-vous un acétate qui pourrait nous présenter une illustration de la zone de décharge où on pourrait parler en regardant une coupe, là, non?

1530

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1535 La seule chose que je peux répondre, madame la Présidente, c'est que tout simplement, nous, d'après notre estimé, il y a vingt-cinq centimètres (25 cm) environ d'enrochement qu'on se doit d'enlever en dessous du pont du chemin Tour-du-Lac Sud. C'est parce qu'il y a déjà eu des barrages clandestins, et les roches sont demeurées sur place.

1540 Mais c'est certain qu'en enlevant ça, quand on va nettoyer la décharge, ça va nous permettre de baisser le niveau d'eau à l'automne. Je sais pas le but de sa question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1545 Justement, votre question nous amène sur l'effet du barrage qui est proposé versus le pont du chemin Tour-du-Lac, l'effet d'un sur l'autre. Parce que justement, comme il a été dit au début de la soirée, il est important de voir comment un peu influencer l'autre.

1550 Parce que si le barrage a un effet certain au niveau de la question des étiages, au niveau des événements de crues par exemple, il faut que l'ouvrage immédiatement en aval soit en mesure aussi de faire passer l'eau.

1555 Alors on a vu que cet ouvrage-là, tel qu'il est présentement, a un goulot d'étranglement; donc l'eau, ça fait comme un entonnoir. Rendu là, il y a moins d'eau qui peut passer en dessous du pont du chemin Tour-du-Lac que l'ouvrage qui serait construit pour faire sortir l'eau, d'accord, dans la situation présente.

1555 C'est ça que j'ai compris de votre présentation, vous proposez d'enlever de l'enrochement pour favoriser cet écoulement-là.

1560 Justement, si vous ne faisiez qu'enlever cet enrochement-là, évidemment, là, vous ne pourriez pas agir sur le niveau d'eau d'étiage, mais je vous pose la question : est-ce que ça aurait le même effet au niveau des crues?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1565 Non madame, parce qu'il faut quand même nettoyer la décharge à partir du pont du Parc linéaire, comme je vous ai mentionné tantôt. Le seuil se situe autour de cent cinquante-sept huit (157,8 m), cent cinquante-sept neuf (157,9 m), dans ces bouts-là. On va le descendre jusqu'à cent cinquante-sept six (157,6 m) bien égal, donc il y aura pas de sillons au travers.

1570 Et puis tout simplement, ça, jusque de l'autre côté du pont du chemin Tour-du-Lac Sud. En passant, madame, je pourrais vous montrer la photo qu'on a été chercher chez moi. Je vous la donne pas, mais si ça peut vous donner une idée du lac ainsi que la décharge, j'ai une photo.

1575 Maintenant, je reviens sur la question, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, mais est-ce que sur votre photo, on voit justement jusqu'au chemin?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1580

Oui madame, on le voit jusqu'au chemin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1585

Bien, ce serait peut-être utile de l'avoir pour illustrer votre réponse.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1590

C'est petit un peu mais enfin!

Tout simplement ici, c'est la décharge du lac. Ici, c'est le pont du Parc linéaire, le pont du chemin Tour-du-Lac Sud. C'est très petit, mais on voit le chemin puis on voit le parc.

1595

Tout simplement, c'est que, madame, ce qu'elle dit, c'est est-ce qu'il y a pas seulement possibilité d'enlever l'enrochement qu'il y a en dessous du pont ici, est-ce que ça nous permettrait de descendre le niveau du lac! La réponse, c'est non, parce qu'il faut vraiment enlever, disons à trois (3) endroits précis plus en amont, ainsi qu'en amont du pont aussi. Il faut enlever de l'enrochement dans ce bout-là.

1600

Ça fait que notre ouvrage, c'est qu'on va nettoyer la décharge à quatre (4) endroits précis jusque de l'autre côté du pont, de façon à ce qu'on puisse descendre le niveau du lac à cent cinquante-sept virgule six (157,6 m), c'est ça qu'est notre but.

1605

Mais ça va être difficile, cent cinquante-sept six (157,6 m). Si le seuil est à cent cinquante-sept six (157,6 m), ça va être cent cinquante-sept six cinq (157,65 m), cent cinquante-sept sept (157,7 m).

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1610

J'aurais une question à madame Bilodeau. Tout simplement pour préciser votre question, peut-être que j'ai mal compris, mais est-ce que vous vouliez regarder l'option si on draguait puis il y avait pas de barrage, est-ce que c'est ça?

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

1615

Tout à fait.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

1620 OK. Donc la question de madame, c'est si on ne fait que draguer et on ne met pas de barrage, admettons qu'on regarde une autre option, qu'est-ce qui se passerait au juste dans le lac?

C'est ça que vous voulez savoir?

1625 **PAR Mme GLORIA BILODEAU:**

C'est ça, est-ce que les inondations seraient encore là quand même. En faisant le dragage de la rivière, est-ce qu'on se trouve à régler les problèmes d'inondations?

1630 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Oui madame, on baisse notre niveau d'eau pour la période hivernale, et puis c'est certain qu'on le règle pas tout. On diminue la crue printanière. On dit bien qu'on ne l'enlève pas toute, on dit qu'on diminue la hauteur de la crue printanière correspondant, disons, à l'équivalence de trente centimètres (30 cm) environ.

1635

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

OK, mais sans barrage.

1640

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Sans barrage.

1645 **PAR Mme GLORIA BILODEAU:**

Oui, si on nettoie...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1650

Sans barrage, on met pas de barrage, là, on fait juste creuser la décharge, il est évident, madame, que si on creuse la décharge, sans barrage, le lac va baisser, c'est évident.

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

1655

OK. Donc un des objectifs, ce serait...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1660

C'est le premier objectif, c'est de creuser la décharge. Par contre, si on baisse le niveau d'eau, il faut se garder un certain niveau d'eau par rapport au seuil déterminé par le gouvernement qui est de cent cinquante-huit virgule zéro quatre (158,04 m). Ça fait qu'entre cent cinquante-sept six (157,6 m) et le cent cinquante-huit (158 m), disons, il faut quand même

1665 avoir un contrôle de niveau d'eau qui nous permette de garder cette eau-là lors des crues printanières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670 C'est ça, un des objectifs qui nous a été répondu, c'est qu'en ce qui concerne la crue, le promoteur propose, en tout cas répond que le fait uniquement de creuser agirait d'une certaine façon, on sait pas jusqu'à quel niveau, mais agirait d'une certaine façon au niveau de la crue. Cependant, au niveau de l'étiage, bien là, il y aurait pas de contrôle, il y aurait aucunement de contrôle.

1675

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

Merci. Ma deuxième question, c'est le rapport entre la diminution du niveau d'eau à l'automne et le niveau d'eau au printemps, est-il direct?

1680

Si je regarde dans le document PR-6 du 8 novembre, madame Andrée Bilodeau du Centre d'expertise hydrique du Québec écrit à monsieur Poulin, et je cite :

1685 "En effet, puisque la capacité d'évacuation de la charge ne sera plus la même à la suite de la construction du barrage, il n'y a pas un lien direct entre la réduction du niveau d'eau avant la crue et la diminution du niveau d'eau qui peut en résulter lors de la crue."

PAR LA PRÉSIDENTE:

1690 Alors on va aller de votre côté, puis par la suite on va aller du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Beaudoin.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1695 Madame la Présidente, le document que madame fait référence, est-ce que c'est 2001, novembre 2001?

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

1700 Oui.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1705 Tout simplement, madame la Présidente, depuis ce document-là, nous avons redessiné le barrage, parce qu'à ce moment-là, la capacité d'évacuation était beaucoup moindre que celui précédent et celui actuel. Ça fait que le barrage a été complètement refait avec des niveaux d'eau qui nous permettent d'atteindre notre objectif, comparativement à ce moment-là.

1710

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715

D'accord. Alors c'était à la suite des questions qui avaient été posées que vous avez reconçu ou modifié les plans pour répondre à ces objectifs?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1720

C'est ça madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors on va aller du côté du ministère de l'Environnement!

1725

PAR M. YVES ROCHON:

Je vais demander à madame Clavet de pouvoir commenter l'affirmation.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

1730

Ce que monsieur Beaudoin vient de dire est tout à fait exact, c'était des questions qui avaient été posées en novembre 2001.

1735

Suite à ça, monsieur Beaudoin et son équipe ont fait certaines modifications, bonifications sur le projet. Toutefois, la question reste toujours encore, à savoir, c'est la même chose que j'expliquais tout à l'heure, à savoir si je drague de trente centimètres (30 cm) dans cette décharge, compte tenu du manque d'information terrain qu'on possède à l'heure actuelle, est-ce que j'améliore, est-ce que je fais la même chose que j'ai actuellement ou est-ce que j'empire! Ça serait surprenant. Statu quo peut-être, amélioration tant mieux.

1740

Mais ce qu'on s'attend, nous, au ministère, c'est d'avoir suffisamment d'informations terrain pour pouvoir le vérifier, pour pouvoir être sûr de ce qui est avancé.

1745

Donc c'est sûr que le projet a extrêmement été bonifié depuis novembre 2001, on a travaillé beaucoup avec le promoteur, mais cette question-là subsiste toujours.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1750

Je peux apporter un élément, madame la Présidente? J'ai perdu mon idée!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez toute la soirée.

1755 Est-ce que ça répond à votre question, madame?

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

Ce que je comprends, c'est qu'on n'a pas répondu – c'est que le projet, en tout cas, a été amélioré, mais la question demeure toujours sans réponse?

1760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez une réponse, le ministère de l'Environnement, est-ce que c'est globalement...

1765 **PAR Mme PATRICIA CLAVET:**

Globalement, c'est bien ça, oui.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1770

Madame la Présidente, il est très difficile d'établir certains calculs, dû au fait que les barrages clandestins ont vécu puis ils sont encore là, puis il y a bien de l'enrochement, puis tout ça.

1775

Ça fait qu'il est certain qu'en nettoyant la décharge, quand on dit qu'on va maintenir le niveau d'eau à cent cinquante-huit point zéro (158,0 m), la poutrelle je parle, donc le niveau d'eau du lac va être un petit peu plus haut, et puis quand on dit qu'on va la descendre à cent cinquante-sept six (157,6 m), on a une marge de manœuvre de quarante centimètres (40 cm).

1780

Mais nous, on prétend que ce quarante centimètres (40 cm)-là, on le descendra pas de quarante (40 cm), on va le descendre de trente (30 cm). On est conservateur.

1785

Mais il y a une chose qui est certaine, c'est très difficile pour autant du ministère de l'Environnement, autant de chez nous, de calculer les choses présentement, alors que c'est plein de roches puis toutes sortes de situations qui nous empêchent, ce n'est pas nettoyé. Quand ça va être nettoyé, on va vivre la situation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790

Alors ça va?

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

Merci bien.

1795

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors je rappelle que les gens qui veulent poser des questions peuvent le faire, ils sont les bienvenus, ils doivent cependant s'inscrire au registre préalablement.

1800

ANDRÉ BÉDARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que monsieur André Bédard est dans la salle?

1805

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Bonsoir madame la Présidente.

1810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

1815

Bonsoir tout le monde. Moi, je suis en aval du lac, je suis résident de Saint-Basile. Par contre, la décharge passe chez moi. Donc ce qui me préoccupe beaucoup, c'est la qualité de l'eau qu'il va y avoir.

1820

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez un chalet qui est situé...

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

1825

Non, c'est la maison principale, c'est ma résidence principale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1830

Elle est située en amont du chemin Tour-du-Lac par rapport à la décharge ou en aval?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

En aval.

1835

PAR LA PRÉSIDENTE:

En aval?

1840 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Oui, en aval, environ cinq kilomètres (5 km).

1845 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

1850 Ça fait partie de la municipalité de Saint-Basile, chez moi.

1855 Donc mes questions que j'avais, c'est plus sur la qualité de l'eau. Mais par contre, tout à l'heure, lorsque monsieur Beaudoin a répondu à une question concernant les rives, il m'est venu une autre question à ce moment-là que je vais poser tout de suite. Je l'ai prise en note, un instant!

Monsieur Beaudoin affirme que la Ville veut appliquer un règlement sur le lit du littoral pour ensemercer des plantes et des choses de même, pour protéger le littoral, c'est bien ça?

1860 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Non monsieur, ce n'est pas le littoral, c'est la rive.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1865 Alors la question m'a été adressée!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1870 Madame la Présidente, excusez-moi!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875 Reprécisez-nous votre proposition. C'est un règlement que vous voulez faire ou une politique?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1880 Un règlement. Tout simplement, c'est que la différence entre la rive et le littoral, la rive, c'est l'espace où que les plantes terrestres commencent en allant vers disons les terrains.

Le littoral, c'est la partie que les plantes aquatiques commencent jusqu'à environ cinq-six mètres (5-6 m) de hauteur du lac, autrement dit partout où il y a des plantes aquatiques, on appelle ça le littoral.

1885

Ça fait que dans la rive, à la rive, nous avons une certaine volonté, au conseil municipal, puis j'espère qu'on va la maintenir, c'est de naturaliser les rives du lac, commencer par un quatre (4 m) ou cinq mètres (5 m), et puis inciter les gens à naturaliser les rives, je dis bien les rives.

1890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors naturaliser, est-ce que ce sont des arbustes?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1895

C'est des arbustes conseillés par le guide de renaturalisation des rives de la RAPPEL, ainsi que disons un document qui nous a été fourni par l'Université Laval, que je pourrais vous déposer une copie tantôt.

1900

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Ça va, alors on comprend bien?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

1905

Oui, oui, et c'est dans le but d'améliorer la qualité de l'eau à ce moment-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910

C'est dans le but de faire un filtre pour que l'eau d'écoulement arrive moins chargée en matières nutritives, parce que le lac et les rivières, lorsqu'il y a trop de charges de phosphore, bien, il y a prolifération des algues, d'accord!

1915

Et c'est pas nécessairement bon pour les poissons. Ça, moi aussi, c'est pas nécessairement bon. Lorsqu'il y en a trop, ça devient surchargé, et ces plantes-là se dégradent, il y a une oxygénation qui est nécessaire, vous savez que les poissons respirent de l'oxygène qui est dissout dans l'eau, et lorsqu'il y a trop d'algues ou il y a des plantes aquatiques qui se dégradent, à ce moment-là ça mange de l'oxygène et ça n'en laisse plus pour les poissons qui habitent le milieu.

1920

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

OK.

1925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est dans ce sens-là...

1930 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Donc ces plantes-là prolifèrent, entre autres à cause du phosphore, d'un apport de phosphore qui serait diminué avec les plantations qu'on propose ici?

1935 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça aide. C'est reconnu aider.

1940 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Bien, c'est tout à son honneur, finalement, d'appliquer un règlement comme ça.

1945 Mais j'aimerais savoir si la municipalité avait un règlement ou a encore un règlement qui interdit les barrages clandestins et si oui, est-ce que ça l'a été appliqué, pour justement empêcher l'augmentation des niveaux qui viendraient inonder justement les champs d'épuration? Est-ce que monsieur Beaudoin peut me répondre là-dessus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1950 D'accord. Monsieur Beaudoin.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1955 Madame la Présidente, oui nous avons un règlement qui dit, on a fait un règlement quand on a fait une demande pour l'étude d'impact en environnement concernant la construction du barrage. Nous avons fait un règlement pour dire que tout simplement le contrôle de niveau d'eau, le contrôle du barrage se fait de façon – là, je vais vous préciser! C'est-à-dire que si on veut relever le niveau d'eau, ça prend, disons, une résolution du conseil municipal.

1960 C'était applicable avec l'ancien barrage, ce n'est plus applicable avec le nouveau barrage, parce que le déversoir au niveau qu'il est, on pourra pas relever le niveau d'eau. Mais par contre, s'il y avait une urgence pour baisser le niveau d'eau, disons qu'il y avait une crue estivale, bien, le maire ou son remplaçant peut demander à l'inspecteur de baisser le niveau d'eau.

1965 Si je reviens à ce que monsieur Bédard a mentionné, il est stipulé dans ce règlement que tout simplement toute personne qui va disons jouer avec les poutrelles ou quoi que ce soit concernant le barrage, disons est en infraction et est passible d'une amende de mille piastres (1000 \$).

1970

Autrement dit, toute personne qui va jouer avec ce niveau d'eau là ou toute autre activité concernant le niveau d'eau, disons, est passible d'une amende.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

1975

Ma question était beaucoup plus sur les barrages clandestins et non sur l'ouvrage à venir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1980

D'accord, alors sur les barrages clandestins?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

1985

Concernant les barrages clandestins, un barrage clandestin, ça se fait une journée, ça se défait le lendemain. Je veux dire par là, c'est très difficile à contrôler.

Regardez, depuis qu'il y a des gens au Lac-Sergent qui en font, et puis présentement, je veux dire, il y en a eu cet été encore, on les a fait défaire. C'est dans ce sens-là.

1990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis ils ont eu une durée de vie de combien de temps cet été, votre estimé?

1995

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Cet été, il y en avait un qui avait une durée de vie assez longue, qui était petit. Puis après ça, on a eu un plus important qui a eu une durée de vie d'une couple de jours.

2000

Puis après ça, il y en avait plus pour la fin de l'été.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2005

D'accord. Et lorsque vous êtes informés de la présence d'un barrage clandestin, qu'est-ce que vous faites à ce moment-là?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2010

Tout simplement, c'est que l'expérience qui est arrivée cet été, c'est qu'en faisant le tour du lac de façon régulière, disons, on a remarqué qu'il y avait une retenue d'eau différente de par l'écoulement d'eau, puis on a vu ce barrage-là. J'ai appelé des citoyens qui étaient autour de ce barrage-là pour connaître s'il y avait pas quelqu'un qui l'avait fait, et puis on a trouvé la personne, et il l'a défait.

2015 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Mais vous avez un règlement, est-ce que vous avez un règlement qui défend les barrages?

2020 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Regardez madame, oui, on a un règlement, mais si on le fait défaire – ce qui s'est passé cet été, on l'a fait défaire, le barrage clandestin, puis on lui a demandé de ne plus le refaire, puis il en a plus refait.

2025 Je comprends qu'un règlement, c'est toujours un règlement, mais reste que c'est la situation qui s'est passée cet été.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

2030 Parce que moi, je me pose comme question, que si on peut pas appliquer un règlement avant le barrage, puis qu'il peut y avoir encore des barrages clandestins en amont du barrage qu'ils vont faire, si ça satisfait pas les résidents, donc s'ils sont pas capables d'appliquer un règlement tout de suite, ça va être difficile, est-ce qu'à ce moment-là, il y a quelque chose de prévu, des visites routinières ou des choses comme ça?

2035 Madame Clavet nous disait tout à l'heure qu'il peut y avoir des crues assez rapides en l'espace de quelques heures, qu'est-ce qui est prévu, on voit pas ça nulle part?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 Est-ce que c'est techniquement pensable, d'abord est-ce que ça serait utile de faire un barrage clandestin, une fois l'ouvrage construit, est-ce qu'il y aurait une quelconque utilité?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2045 Madame, je crois que quand il va y avoir la construction de l'ouvrage qu'on veut mettre en place, les gens ne feront pas de barrage clandestin. Ça va être réglé.

2050 Comme vous avez pu voir tantôt, sur le pilier du Parc linéaire, la hauteur de niveau d'eau que les gens désirent, c'est la hauteur où la plupart des barrages clandestins ont maintenu l'eau, et c'est à cette hauteur-là, avec notre barrage, qu'on va maintenir l'eau.

Ça fait que comme vous pouvez voir, le passé et le futur, ça va être la même hauteur de niveau d'eau, sauf que c'est un barrage qui va être contrôlé. Merci madame.

2055 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Maintenant, j'aimerais poser des questions sur la qualité de l'eau, s'il vous plaît.

2060

PAR LA PRÉSIDENTE:

2065 D'accord. Allez-y sur votre question sur la qualité de l'eau. Vous avez droit à deux (2) questions, puis vous allez pouvoir vous réinscrire.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

2070 Merci beaucoup. On sait, avec ce qu'on a entendu, c'est qu'un des problèmes du lac Sergent est la prolifération de plantes due au phosphore, due aux crues printanières, OK! En partie, OK. Le phosphore vient des champs d'épuration qui sont peut-être pas tout à fait conformes.

2075 Ici, on voit à l'étude faite par CEB inc. en 89, PR-1.3 recommande :

"Un programme de vérification des fosses septiques et des autres sources suspectes de pollution devrait être entrepris dans le secteur de la municipalité de Lac-Sergent à proximité des ruisseaux où les stations d'échantillonnage ont montré une mauvaise qualité des eaux."

2080

Je voudrais savoir si cette recommandation a été appliquée et si oui, de quelle façon?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2085 D'accord, très bien. Monsieur Beaudoin, ensuite Environnement!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2090 Oui madame, le programme a été suivi et il y a un suivi, comme je vous ai mentionné tantôt, très sévère depuis deux (2) ans. Et même le passé, moi, je ne parle que depuis deux (2) ans parce que je suis maire de la Ville depuis deux (2) ans et puis depuis deux (2) ans, il y a eu plus que cinquante (50) installations septiques qui ont été réparées ou en tout cas changées sur trois cent soixante-quatorze (374).

2095 Maintenant, c'est certain qu'avant aussi, il se faisait du travail concernant les installations septiques.

2100 Mais quand monsieur a mentionné, madame la Présidente, quand il a été mentionné tantôt que les crues printanières affectent la qualité de l'eau, mais aussi l'étiage affecte la qualité de l'eau, parce que si l'étiage est très bas, le lac se réchauffe très vite, et si le lac se réchauffe de façon importante, bien tout simplement, ça active la pousse des plantes aussi.

C'est complexe un peu, tout est en ligne de compte dans ça.

2105

PAR LA PRÉSIDENTE:

2110

D'accord. Mais là, on va revenir sur la question de la charge du lac en matières nutritives qui proviendraient des fosses septiques. On va aller voir du côté du ministère de l'Environnement.

2115

Il y a eu des données qui sont disponibles sur la qualité de l'eau, justement par rapport à l'étude qui a été mentionnée par monsieur Bédard, il y a des zones qui seraient plus chargées en matières nutritives ou qui laissent sous-entendre qu'il y a une contamination, pouvez-vous nous parler de ça?

PAR M. YVES ROCHON:

2120

Je vais demander à madame Martine Géliveau de venir parler de ces aspects-là. Madame Géliveau travaille à la Direction du suivi de l'état de l'environnement, elle pourrait répondre à votre question.

2125

Peut-être juste un élément aussi au niveau des installations septiques! Il faut bien comprendre que toute la question des installations septiques découle d'un règlement provincial qui édicte les normes à suivre pour s'assurer que les installations d'assainissement des eaux sont conformes. Dans le cas ici, on sait que le Lac-Sergent a un grand historique à ce niveau-là. Depuis vingt (20) ans, je pense, les gens régulièrement ont pris des initiatives pour améliorer leur situation.

2130

Dans certains secteurs, il faut bien comprendre que les installations septiques, c'est pas les installations usuelles qu'on a tendance à connaître avec un champ d'épuration et tout ça. C'est des installations qu'on appelle à vidange périodique, en ce sens que ce qu'on appelle les eaux grises, les eaux ménagères vont dans une fosse septique et après vont être dans ce qu'on appelle un champ d'épuration, si on veut, ou d'évacuation. Et les eaux de toilette sont vraiment emprisonnées, si on veut, dans une fosse qui est vidangée régulièrement, et c'est ce que monsieur Beaudoin expliquait, que ces fosses-là, il y a eu un effort à la Ville de vérifier que ces fosses-là sont bien étanches.

2135

2140

Puis on comprend aussi la préoccupation des citoyens à l'effet qu'il faut pas inonder ces fosses-là, parce que si on inonde la fosse, bien, on perd le gain qu'on voulait avoir.

Donc c'est juste pour bien comprendre cet élément-là.

2145

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Mais je crois que le problème n'est pas avec les résidences qui sont conformes au Q2,R8, mais bien avec ceux qui ne le sont pas.

2150 Je crois qu'il y a pas vraiment...

PAR M. YVES ROCHON:

En fait, elles le sont toutes, dans ce sens que le règlement permet ce genre d'ouvrage là pour les résidences qui étaient existantes quand le règlement est passé, là.

2155

Donc c'est un moyen que le législateur s'est doté pour pouvoir permettre aux gens de régler une situation, parce que sinon, ça aurait été de déplacer la maison. Il fallait vivre avec la situation présente, là.

2160

Donc il faut bien comprendre que tout est régularisé par rapport au Q2,R8, et la municipalité, par le biais de ses inspecteurs, doit s'assurer que les vidanges sont effectuées.

2165

On a discuté, j'ai demandé au maire s'il avait son registre de vidanges, tout ça, il m'a certifié que oui, là. Donc actuellement, on pourrait poser la question au maire, mais tout est réputé comme conforme, là, au règlement, pour sa municipalité à lui.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

2170

Pour cent pour cent (100 %) des résidences?

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va aller chercher une réponse du côté de monsieur Beaudoin.

2175

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui monsieur, je vous confirme que toutes les installations septiques sont conformes. Puis même quand il y a une installation septique qui devient défectueuse, on doit se rendre conforme aussi, alors quand on refait des travaux, ils doivent être conformes au Q2,R8 présent.

2180

Maintenant, on a un règlement qui oblige tous les résidents, tous les propriétaires qui ont des chalets ou des résidences, disons de passer par la Ville pour faire la vidange de ces installations septiques là, et puis avec ce contrôle-là, on est capable de voir qui est en problème, puis de quelle façon.

2185

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, alors on continue avec la qualité de l'eau!

2190 **PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:**

Je sais pas si vous pourriez, avec toutes ces interventions-là, me repréciser la question, si c'est par rapport au phosphore en particulier, aux fosses septiques.

2195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. J'ai même envie de vous donner un petit moment pour vous préparer, parce qu'on prendrait une pause, si vous voulez bien, et on va revenir avec une présentation qui serait faite sur, dites-nous on c'en est par rapport à la qualité de l'eau du lac, tout ce qui a été pris comme
2200 données dans le passé, ce que vous avez pu collecter comme informations, pour nous donner finalement une sorte d'évolution, la tendance, et puis si elle se maintient, on va arriver où avec tout ça!

2205 Alors on a une petite pause de dix-quinze (10-15) minutes, le registre est ouvert!

REPRISE DE LA SÉANCE

2210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va reprendre avec la question de la qualité de l'eau! Le registre demeure ouvert, si vous avez des questions, n'hésitez pas. Les thèmes de la gestion de l'ouvrage ont été à peine effleurés, la sécurité de l'ouvrage, il faut en parler de ces thèmes-là.

2215

Alors je vous invite à vous inscrire si vous avez des questions.

Alors on écoute d'abord le ministère de l'Environnement!

2220 **PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:**

Bon, d'abord vous dire une chose! Définir la qualité d'eau d'un lac, c'est pas quelque chose de simple. Les informations qu'on a, c'est surtout centré sur deux (2) volets, le volet dont vous avez un peu parlé tantôt, l'eutrophisation, puis on pourrait parler aussi de la qualité bactériologique de l'eau qui est un tout autre sujet.

2225

Ça fait que je vais essayer de vous présenter ça en deux (2) volets. Je vais commencer par l'eutrophisation.

2230

Vous l'avez assez bien définie tantôt. C'est comme un processus d'évolution d'un lac qui fait que tranquillement, il s'enrichit en matières nutritives, ça favorise la croissance des plantes, des algues microscopiques aussi. À long terme, ça peut causer des effets de diminution de quantité d'oxygène dans l'eau qui donc peuvent avoir des répercussions sur les poissons, la faune aquatique.

2235

Ça peut aussi, par la prolifération des plantes aussi, changer les habitats, provoquer aussi des réchauffements de température et bon, finalement à long terme, quand on voit ça sur plusieurs centaines et voire plusieurs milliers d'années, ça peut finir par finalement faire mourir un lac.

2240

C'est un processus qui existe de façon naturelle, mais souvent les apports anthropiques, les apports de l'homme par des activités humaines, on accélère ce processus-là.

2245

Donc ce que j'ai trouvé, déjà en 72, il y avait eu une étude du ministère des Richesses naturelles à l'époque qui avait qualifié le lac d'eutrophe. Les lacs, de façon générale, quand on les qualifie, il y a trois (3) stades qu'ils peuvent avoir. Le stade oligotrophe, c'est quand les eaux sont très claires habituellement, il y a une faible productivité dans le lac, c'est-à-dire qu'il y a pas beaucoup d'algues, il y a pas beaucoup de plantes aquatiques non plus. Habituellement, c'est souvent des lacs d'eau froide, on a des espèces comme le touladi, ou les truites, des choses comme ça.

2250

Il y a le stade mésotrophe où là, le lac est un petit peu plus riche en éléments nutritifs.

2255 Et il y a le stade eutrophe où là, le lac est vraiment à un stade plus avancé de vieillissement.

2260 En 72, le lac avait été qualifié d'eutrophe et à ce moment-là aussi, il avait été recommandé de faire un travail, notamment au niveau des fosses septiques pour les rendre conformes, donc pour essayer qu'il y ait moins de phosphore qui soit apporté au lac.

2265 Ensuite de ça, moi, ce que j'ai comme information supplémentaire, il y a pas d'étude qui a été faite au ministère dans les années subséquentes. On retrouve en 1989 l'étude de CEB qui avait fait une bathymétrie et regardé les niveaux d'eau du lac.

2270 Sur le phosphore qui est un des paramètres qui nous permet d'évaluer si un lac est eutrophe, oligotrophe ou mésotrophe, on pouvait pas dire grand-chose, parce que la limite de détection qui avait été utilisée était pas assez basse pour pouvoir nous prononcer.

2275 Habituellement, en tout cas à cette époque-là, ce qu'on considérait comme un lac qui était en bonne santé, en tout cas qui avait pas atteint le stade eutrophe, c'était point zéro deux milligramme par litre (0,02 mg/l). Quand les concentrations de phosphore étaient inférieures à point zéro deux milligramme par litre (0,02 mg/l), on pouvait dire que le lac était quand même en bonne – point zéro un (0,01 mg/l) était comme le niveau qu'on considérait pour un lac oligotrophe, et point zéro deux (0,02 mg/l), mésotrophe, c'était quand même un niveau acceptable.

2280 Ce qui avait été mesuré à cette époque-là, tout ce qu'on avait comme informations, c'est que le niveau était inférieur à point zéro cinq (0,05 mg/l). Donc on pouvait pas vraiment dire dans quel état était le lac, puisqu'on n'était pas allé assez loin dans la finesse des résultats.

2285 En 2001, il y a eu une diagnose écologique et à ce moment-là, les niveaux de phosphore qui ont été mesurés au lac, je pense que monsieur Beaudoin en a fait mention tantôt, c'était de l'ordre de vingt-neuf milligrammes par litre (29 mg/l). En fait, on avait trois (3) résultats, pas milligrammes, microgrammes par litre! On avait un résultat à vingt-six microgrammes (26 µg/l), un résultat à trente-deux (32 µg/l), puis un troisième résultat qui est inférieur à cinq (5 µg/l).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290 Donc lorsqu'on transpose ça en milligrammes, ça devient...

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2295 Ça devient point zéro vingt-six (0,26 mg/l) et point zéro trente-deux milligramme par litre (0,32 mg/l).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est au-delà du point zéro deux (0,2 mg/l) qui est votre indicateur?

2300 **PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:**

Oui. En fait qui était notre indicateur, quand j'en ai parlé tantôt, en 89. Aujourd'hui, on a un système un petit peu plus compliqué, mais la règle du pouce, là, en général, point zéro deux (0,2 mg/l) demeure une bonne référence. Quand on est au-dessus de point zéro deux (0,02 mg/l), on peut...

2305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il faut travailler!

2310

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Oui.

2315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors là, on s'en vient bien, mais il reste encore du chemin à faire?

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2320

Oui. Je pense qu'il y a des choses qui ont été déjà enclenchées, qui vont dans la bonne direction.

2325

Tantôt aussi, monsieur Beaudoin a fait référence au programme de suivi volontaire des lacs où ils ont mesuré cet été des concentrations de six point six microgrammes par litre (6,6 µg/l), donc ça veut dire zéro virgule zéro zéro six milligramme par litre (0,006 mg/l). Ce qui est de beaucoup inférieur à ce qui a été mesuré en 2001.

2330

Monsieur Beaudoin parlait tantôt que ça faisait peut-être référence à des choses différentes, moi, d'après ce que je lis dans les données, toutes les deux (2), c'est des données de phosphore total. La méthode d'analyse n'est pas la même, mais ça devrait pas expliquer une si grosse différence, là.

2335

Je pense que ça serait une bonne chose que dans les années à venir, ils poursuivent leur programme de suivi volontaire. Je sais pas ce qui a pu se passer cette année par rapport aux autres, ce serait surprenant qu'il y ait eu un changement aussi drastique dans les niveaux de phosphore en si peu de temps, là.

2340 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ça, c'est un résultat qui a été pris à quel moment?

2345 **PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:**

Cet été au mois d'août.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2350 Cet été au mois de juillet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et au mois de juillet, au moment où on avait un étiage?

2355

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Non. Au mois de juillet, notre niveau d'eau était raisonnable.

2360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Et là, vous avez observé des concentrations qui étaient vraiment inférieures à ce qui avait été observé auparavant?

2365 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Oui, mais en jasant avec les gens du ministère qui font partie du programme de suivi des lacs, ils m'avaient donné une explication qui disait qu'il y en a un, c'est un test P puis l'autre en Pt. Mais là, vous me dites que c'est deux (2) pareils, là.

2370

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Bien moi, ce que j'ai lu dans le livre, c'est tous les deux (2), les méthodes d'analyse sont différentes. Si le Pt réfère au phosphore trace, c'est une méthode qui peut vous donner des mesures plus précises quand vous avez des basses valeurs. Mais avec vingt-six microgrammes par litre (26 µg/l) en 2001, même si on a une meilleure méthode en 2002 qui peut aller plus loin, si vous avez vingt-six microgrammes par litre (26 µg/l), ça devrait pas expliquer que vous en avez six (6 µg/l) l'année d'après.

2375

2380 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Non, c'est évident. On prétend pas que ça l'a amélioré autant que ça, là. Mais il reste que l'an prochain, on va reprendre d'autres tests.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385

D'accord. En tout cas, si je vous comprends bien, l'information que vous avez donnée tout en vrac, tout ça aux gens, pour faire la synthèse, c'est que selon les résultats qui auraient été pris cet été au mois de juillet, avant la période d'étiage qui a été observée, les conditions se seraient nettement améliorées, mais ça reste à confirmer, parce que ce serait vraiment

2390

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2395

Oui.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2400

C'est bien madame la Présidente. Et il faut pas oublier que nos trois (3) tests indiquaient exactement la même concentration, madame la Présidente. Ça fait que ça semble assez précis.

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2405

Ce qui est un peu étrange.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2410

Non, non, mais ça semblait assez précis. Par contre, il y a une affaire! Moi, l'explication, je répète un peu l'explication disait, c'était pas tout à fait le même, mais madame semble confirmer. En tout cas, on va garder ça de même, puis on reprend les tests l'an prochain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2415

C'est ça. En tout cas, ça donne de l'espoir!

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Oui.

2420

PAR LA PRÉSIDENTE:

On continue!

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2425

C'est ça. Donc ça fait un peu le tour de ce qu'on avait comme information sur la qualité de l'eau au plan du phosphore.

Pour que ce qui est de la bactériologie...

2430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avant de passer à la bactériologie, on sait qu'un lac aussi a un taux de renouvellement. Le lac Sergent, le taux de renouvellement a déjà été évalué, est-ce que vous avez cette information-là?

2435

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Oui. Je crois que c'est dans la diagnose écologique, ça avait été fait. C'était de l'ordre, un peu plus que trois (3) mois, si je me souviens bien, là.

2440

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est ça, environ trois (3) mois, là.

2445

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Ce qui est relativement court pour un lac, là. Ce qui lui donne une chance, finalement, par rapport à des lacs qui ont un temps de rétention plus long...

2450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Des lacs qui ont des taux de rétention jusqu'à cent (100) ans par exemple, cinquante (50) ans?

2455

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Oui, cinquante (50) ou quatre-cinq-six (4-5-6) ans. Là, c'est beaucoup plus difficile de rétablir une qualité d'eau. Comme tout ce qui entre prend beaucoup de temps à ressortir, bien, les changements sont beaucoup plus longs à se faire sentir aussi.

2460

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors à ce moment-là, lorsqu'on a un taux de renouvellement qui est court comme ça, les effets devraient se faire sentir plus rapidement. Si les gens ont un effet concerté d'amélioration de qualité d'eau, c'est de leur vivant et même dans les années qui vont suivre qu'ils devraient voir une amélioration?

2465

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Je peux pas vous donner de chiffres en termes d'années, mais oui, vraisemblablement, c'est des actions qui peuvent avoir quand même peut-être un effet sur quelques années, peut-

2470

être pas nécessairement cent (100) ans ou cinquante (50) ans, peut-être quinze (15) ans, peut-être dix (10) ans, cinq (5) ans, dépendant toujours aussi de l'ampleur des changements qui sont apportés.

2475

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça. Puis dépendant aussi, j'imagine, de l'accumulation de ces matières organiques dans les sédiments, parce qu'ils peuvent relarguer les matières nutritives?

2480

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Oui effectivement, parce que même si on coupe les sources externes, le phosphore, au niveau des sédiments, il peut y avoir une certaine quantité de phosphore qui s'est déposée et cette quantité-là, finalement, va nourrir le lac et les plantes pendant plusieurs années encore.

2485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon, c'est bien. Alors la municipalité nous dit qu'elle vise à faire un contrôle aussi dans les prochaines années.

2490

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui madame.

2495

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. On y va sur la question bactériologique.

2500

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

Donc pour ce qui est de la bactériologie, il y avait aussi des informations dans à peu près les mêmes documents. Il y avait beaucoup de choses, j'ai extrait ce avec quoi on travaille au ministère, parce qu'il y avait plusieurs indicateurs qui avaient été pris, il y avait eu des analyses sur plusieurs indicateurs, les coliformes totaux, les coliformes fécaux, les streptocoques, le compte total bactérien.

2505

Au ministère, on a des critères de qualité seulement pour les coliformes fécaux. C'est ce qu'on considère pour l'instant le meilleur indicateur de pollution bactériologique, là.

2510

Donc c'est sur celui-là que j'ai un peu regardé ce qu'il y avait comme informations. J'ai fait les comparaisons, on a des critères de qualité bactériologique différents, dépendant des usages. Si on veut se baigner dans un lac, dans un plan d'eau, habituellement on doit respecter au maximum une concentration de deux cents (200) coliformes fécaux par cent millilitres (100 ml). Ça, c'est des activités qui demandent un contact prolongé avec l'eau.

2515

Ça peut être aussi par exemple, de la planche à voile, même du kayak d'eau vive par exemple.

2520 Si on voulait seulement se promener et faire de la navigation de plaisance ou faire de la pêche, on regarde plus mille (1000) coliformes fécaux par cent millilitres (100 ml). Le critère est plus élevé parce que le contact est plus occasionnel, les risques sont plus faibles.

2525 Dans ce cas-ci, j'ai comparé avec plus le deux cents (200) coliformes fécaux, parce qu'on est autour d'un lac où les gens se baignent, bon.

2530 Et ce qui ressort, c'est que dans le document de 1989 de bathymétrie de CEB, dans le lac, il semblait pas, de façon générale avoir de problème. La qualité de l'eau était en général inférieure en coliformes fécaux, beaucoup à deux cents (200), sauf en quelques endroits très localisés qui peuvent peut-être correspondre à des endroits où il y avait des fosses septiques qui étaient pas conformes.

2535 Souvent, c'était une façon de contrôler où il y avait des problèmes de fosses septiques, là, la FAPEL entre autres faisait comme un relevé sur les berges, et puis aux endroits où on obtenait des coliformes fécaux, des valeurs élevées de coliformes fécaux, on pouvait juger que c'était des secteurs probablement qui étaient problématiques au niveau des fosses septiques. Donc c'était peut-être le cas.

2540 Mais dans les tributaires du lac, parce qu'il y avait aussi une analyse qui avait été faite sur les tributaires, il y avait plusieurs endroits où on avait des comptes en coliformes fécaux au-delà de deux cents (200) coliformes fécaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545 Rappelez-nous en quelle année ça a été fait?

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2550 En 89. Dans la diagnose de 2001, il y avait aussi encore plusieurs données où en général, on considérait sur les tributaires que ça rencontrait pas le deux cents (200) coliformes fécaux par cent millilitres (100 ml). Et dans le lac, par exemple, il y avait moins d'analyses, mais les analyses étaient très bonnes pour les coliformes fécaux.

2555 D'ailleurs, il y a deux (2) plages qui sont suivies dans le cadre du programme Environnement-plage, je pense que c'est la plage de la base de plein air et puis celle du club nautique et habituellement, les plages sont très bien cotées, là. A, la plupart du temps, qui constitue une excellente qualité d'eau pour la baignade ou B dans le pire des cas, ce qui est quand même une bonne qualité d'eau.

Donc c'est ce que j'ai comme informations sur la qualité bactériologique.

2560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On va aller du côté de monsieur Landry! Pour la MRC justement, on vient de nous indiquer qu'il y aurait des charges, en tout cas des indicateurs de charges, parce qu'il y aurait la présence de bactéries indicatrices de charges polluantes dans certains tributaires.

2565

Est-ce que vous connaissez l'existence de cette contamination et quel est le plan d'action? Avez-vous des interventions en vue?

PAR M. JACQUES LANDRY:

2570

En tout cas, je laisserai peut-être le maire bonifier ma réponse. Bon, la MRC, évidemment, avait accès à ces documents-là depuis quelques années, on était au courant de la situation de certains tributaires.

2575

La MRC a toujours agi comme partenaire avec les municipalités locales. Alors dans le dossier de la gestion des boues de fosses septiques, on a toujours tenté de regrouper les municipalités et d'établir des ententes.

2580

Mais évidemment, notre champ de juridiction est assez limité à ce niveau-là. Dans la mesure où les municipalités veulent contribuer, participer à ces politiques régionales, tant mieux, mais on peut pas les forcer.

2585

Alors la MRC comme telle n'est pas intervenue directement à ce niveau-là. Je pense que la municipalité, au cours des dernières années, depuis les dix (10) dernières années, est intervenue auprès de certains propriétaires à proximité des tributaires, mais je laisserais peut-être le maire à ce moment-là préciser la nature des interventions.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2590

Madame la Présidente, je remercie monsieur Landry, et puis s'il a besoin d'informations, ça va me faire plaisir de tout lui communiquer l'information nécessaire.

2595

Tout simplement ce que je tiens à mentionner, c'est que suite à l'analyse de diagnose qu'on a faite l'an passé, on a refait des tests au début de cet été, et puis les tests nous montraient une légère amélioration par rapport à l'an passé.

2600

Mais on s'est dit, on va refaire les tests dans un mois, puis là, on est tombé en période d'étiage. Ça fait que malheureusement en période d'étiage, on ne pouvait plus, parce que les tributaires, il y avait presque plus d'alimentation.

Bon, on se propose de refaire les tests juste juste à la fin de la crue, disons lorsqu'il y a beaucoup d'eau, parce qu'il faut qu'il y ait de l'eau, il faut qu'il y ait du ruissellement pour être certain de nos tests. C'est dans ce sens-là.

2605 Ça fait qu'on va refaire des tests comme en juin, en juillet et en août, puis après ça on va avoir une bonne image. L'année prochaine, on va faire un peu plus.

Mais disons que les tests qu'on a eus cette année, c'est une légère amélioration par rapport à l'an passé. C'est ça que je peux vous dire.

2610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2615 **PAR M. JACQUES LANDRY:**

Peut-être un complément, c'est qu'au niveau du schéma d'aménagement, on a toujours reconnu la fragilité du lac Sergent principalement pour des questions d'artificialisation des rives, de nutriments dans certains cas dans les cours d'eau.

2620 Alors au niveau du schéma d'aménagement, la MRC s'est toujours dit, si on a des projets de mise en valeur à proposer, bien, on devra absolument s'asseoir sur des conditions de nature écologique, sur des études qui viendraient confirmer que le lac est capable de supporter certains équipements. Ça a été le cas dans le cas de la piste cyclable, où, en tout cas on l'espère, on est en mesure de démontrer que le projet avait peu d'impact sur l'environnement du plan d'eau, et
2625 on a pris aussi certaines mesures, monsieur le Maire, pour limiter en tout cas ces impacts.

Alors il y a un règlement de circulation qui prévaut sur le parc régional où on essaie de limiter l'accès au plan d'eau et en tout cas certaines activités qui pourraient causer préjudice au lac.

2630

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2635 **PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:**

Moi, j'aurais une question. En fait, il y a certaines personnes qui nous ont mentionné que lors d'inondations, il y avait des fosses septiques qui étaient effectivement inondées. Ma question s'adresse au ministère.

2640

J'aimerais savoir c'est quoi les normes de construction ou d'installation des fosses septiques, relativement à un cours d'eau? C'est quoi au niveau de la construction, à combien de pieds par exemple du bord est-ce qu'une fosse septique et l'élévation aussi en même temps?

2645

PAR M. YVES ROCHON:

2650 Il y a une panoplie de mesures, là. Je pense que monsieur le maire ou son inspecteur serait plus en mesure de préciser les critères à utiliser. Moi, je peux toujours déposer le Guide de suivi d'application d'installations septiques, parce que tout dépend du type de résidence qu'on a. Comme j'ai parlé tantôt, si on parle d'un champ d'évacuation, si c'est une résidence qui était déjà existante lors du règlement, tout ça.

2655 Je pourrais vous déposer le document, c'est très technique par contre, là, ou demander peut-être à monsieur le maire ou l'inspecteur municipal qui pourrait expliquer ce genre de norme là de distance.

2660 **PAR M. JACQUES LANDRY:**

Dans les zones inondables, en principe, de grands courants, il y a peu de constructions qui sont permises, autant les chalets que les installations septiques.

2665 Ce qui est assez particulier dans le cas du lac Sergent, c'est que depuis qu'on s'intéresse à la question des zones inondables, aucune zone n'apparaît à l'heure actuelle au schéma d'aménagement. Donc depuis les vingt (20) dernières années, autant la municipalité que le ministère ou de relevés empiriques, rien ne nous a amené à identifier de zones inondables.

2670 Je suis un peu surpris d'apprendre qu'il y en a certaines. Alors c'est une invitation que je lance à la municipalité, il y a peut-être lieu ici de revoir la cartographie ou la désignation des zones inondables.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2675 Madame la Présidente, c'est que tout simplement il y a eu des lotissements qui ont été faits dans le passé dans les zones qu'on peut dire que le printemps, ils peuvent recevoir une certaine inondation. Mais toutes les constructions qui ont été faites dans le temps, disons aujourd'hui ont des installations septiques avec une fosse de rétention et un champ d'évacuation.

2680 Par contre, tous les terrains qui n'ont pas été construits, ils doivent se conformer au Q2R,8 s'ils veulent se construire. Mais quand un lotissement a été fait avec une permission de construire, il y a seulement une condition de non-conformité au Q2R,8 qui l'empêche de se construire. C'est dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2690 Et la condition de non-conformité, est-ce que c'est de démontrer qu'il y a une pollution qui émane?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2695 La condition, c'est pas compliqué, c'est que si le terrain récepteur n'est pas capable de recevoir soit les nouvelles technologies ou encore les technologies, soit les champs classiques d'épuration ou les champs, je veux dire, il y a des nouvelles technologies aujourd'hui qui existent qu'on peut relever le terrain avec des pompes, puis c'est conforme au ministère de l'Environnement.

2700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et pour les anciennes installations?

2705

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Bon, les anciennes installations, quand elles sont en difficulté, tout simplement doivent se conformer aux nouvelles normes environnementales qui ont changé depuis quelques années, qui sont plus sévères.

2710

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais pour déclarer qu'ils ont des difficultés, comment vous pouvez faire?

2715

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Tout simplement quand un champ d'évacuation est colmaté et puis que la fosse de rétention ne peut plus – la fosse septique ne peut plus recevoir le matériel, c'est facile à voir qu'il y a un problème.

2720

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous en identifiez combien par année?

2725

PAR M. GUY BEAUDOIN:

J'ai mentionné tantôt qu'on avait fait faire des réparations pour un peu plus que cinquante (50) dans les deux (2) dernières années.

2730

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2735

Toutes sortes de problèmes d'installations septiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2740 D'accord. Alors est-ce que vous pouvez nous dire si dans tous les cas où vous avez identifié des problèmes, il y a eu des travaux qui ont été faits à la satisfaction de la municipalité pour corriger?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2745 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750 D'accord. Alors il y en a eu une cinquantaine dans les deux (2) dernières années?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui, un petit peu plus que cinquante (50) dans les deux (2) dernières années.

2755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est lié au vieillissement des équipements?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2760 Oui. Disons, il y a le vieillissement des équipements, puis aussi il y a des défauts d'installation, des choses comme ça.

2765 Les installations, suite à l'étude qui a été faite en 72, peu importe, il y a eu d'autres approches, et les premières installations pour tout l'ensemble de la municipalité s'est fait en 78. Ça fait que si on reporte ça à aujourd'hui, ça a vingt-quatre (24) ans, puis il y a certaines installations qui sont défectueuses puis doivent être réparées.

2770 Mais ça peut être aussi seulement le tuyau qui part de la maison et qui se rend à la fosse septique parfois qui est en problème. Ou la cheminée, disons, de vidangeage qui est en problème. Mais je veux dire, toutes sortes de problèmes peuvent arriver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2775 D'accord, on revient avec monsieur Bédard!

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

2780 Oui. Moi, il y a quelque chose qui me chicote, là. C'est parce qu'on parlait de zone inondable tout à l'heure, puis le schéma ne présente pas de zone inondable.

Donc en n'ayant pas de zone inondable, c'est assez difficile de déterminer si le champ d'épuration va fonctionner. S'il est pas en zone inondable oui, s'il l'est, non.

2785 Sauf que le schéma n'a pas été déposé. Mais ce qui me chicote beaucoup là-dedans, à moins que j'aie mal compris tout à l'heure, monsieur Beaudoin nous a dit que cent pour cent (100 %) des résidents, leurs installations septiques étaient conformes. Est-ce que j'ai bien compris, madame la Présidente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790

On va aller voir.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2795 Je peux peut-être, sans être poursuivi par la Cour, quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %), il faut pas exagérer, quatre-vingt-dix-sept-quatre-vingt-dix-huit pour cent (97 %-98 %).

2800 Mais ce que je vous dis, là, les installations identifiées, les gens sont très conciliants à réparer leur installation. Et puis l'inspecteur municipal en identifie couramment une (1) ou deux (2) par mois, puis il continue à travailler. Je vous dis ça de même!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2805 Alors ce que je comprends de la réponse, c'est que la municipalité demande des corrections pour les cas où ils ont identifié des problèmes.

2810 Tout à l'heure, on nous a dit que des bons indicateurs, lorsqu'il y avait eu des études de lacs, c'était de vérifier la bactériologie au niveau de l'eau en face des résidences, pour voir si effectivement il y a un indice de présence d'organismes pathogènes potentiels, s'il y a des coliformes fécaux qui pourraient indiquer même la présence d'organismes potentiellement problématiques pour la santé.

2815 Est-ce que ce genre d'étude là pourrait permettre d'identifier justement la présence d'installations défectueuses?

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

2820 C'était fait dans les années quatre-vingt, je sais pas s'il s'en fait encore aujourd'hui. À l'époque, là, souvent quand on arrivait sur un lac, on avait beaucoup beaucoup qui étaient en problème, peut-être c'était plus facile d'identifier des zones parce qu'on avait une certaine concentration où il pouvait y avoir plusieurs chalets ou maisons qui avaient des problèmes.

Je sais pas si avec seulement une installation ou deux (2), si le problème ressortirait. Il faudrait qu'on soit très très bien positionné pour tomber sur les coliformes.

2825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on revient avec vous, là!

2830 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Oui, ce qui me chicotait, que j'ai pas encore dit! C'était suite à ce qu'il disait que c'était cent pour cent (100 %) et il est revenu après en me disant que tout était conforme.

2835 Mais dans les types d'installations septiques, monsieur Rochon nous disait tout à l'heure qu'il y en a différentes, il y en a plusieurs sortes, probablement ce qui s'appliquerait le mieux au lac Sergent, c'est les systèmes de traitement étanche, qu'on appelle étanche.

2840 Mais dans ce cas-là, il y a quand même un champ d'épuration. Puis dans tous les cas, un champ d'épuration ne doit jamais être en bas de la ligne des hautes eaux.

Alors comment se fait-il que s'il y a des champs d'épuration qui sont conformes qui devraient être en haut de la ligne des hautes eaux, ils se font inonder!

2845 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2850

Tout simplement, madame la Présidente, je comprends monsieur Bédard dans sa question. Il faut admettre qu'on vit avec le passé. Il faut quand même admettre ça. Le passé, on ne peut changer ce qui a été fait. On ne peut que l'améliorer. Ça, c'est un point important.

2855 Maintenant, si je réfère à l'étude qui a été faite l'an passé, il y avait eu quand même des recommandations suite à cette étude-là, puis une des recommandations, c'était d'abaisser le niveau des crues qui viennent saper les éléments épurateurs.

2860 Ce qui veut dire, nous, dans notre ouvrage, on veut diminuer la crue printanière. Il est certain que si la crue printanière, au lieu d'être disons de soixante-dix centimètres (70 cm) de hauteur par rapport au niveau qu'on projette de régulariser en période estivale, qu'il est seulement de quarante centimètres (40 cm), il est évident que les installations vont être plus loin de ces crues-là.

2865 Madame, je peux pas vous en dire - on vit avec le passé.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

2870

Est-ce que les installations sont en haut ou en bas de la ligne des hautes eaux?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875

On va y aller sur cette précision-là, mais ce que j'ai compris des questions qui ont été posées sur cette question-là, c'est qu'il y a une différence entre ce qui a été construit avant le règlement et après. Parce que pour intervenir sur les installations qui ont été construites avant l'entrée en vigueur du règlement, c'est qu'il faut démontrer qu'il y a une non-conformité. Est-ce que c'est bien ça?

2880

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est ça.

2885

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors que maintenant, c'est une obligation de construire étanche.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

2890

Selon les normes du Q2R,8.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895

Alors les exigences sont différentes dépendant du moment où la construction a été faite. C'est bien ça?

PAR M. YVES ROCHON:

2900

Je peux peut-être rajouter, en fait quand le règlement est entré en vigueur, même pour les habitations existantes, ils devaient se conformer à certaines normes et dont les systèmes à vidanges périodiques, il y a plusieurs systèmes qui ont été mis ici, c'est le genre de système qui ne peut être applicable qu'à des résidences qui existaient lors de la mise en vigueur du règlement.

2905

Donc quand le règlement a été en vigueur, les gens ont été obligés de se conformer à ce système-là au minimum. C'est bien important de bien comprendre ça, là.

2910 Donc on n'a pas à vérifier ou à attendre que le système soit non conforme, automatiquement quand le règlement est entré en vigueur, c'était le minimum que le ministère ici a demandé que la municipalité se régularise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2915 D'accord. Alors on va y aller avec les champs d'évacuation justement.

Est-ce que cette exigence-là minimale posait des exigences en terme de niveau du champ d'évacuation par rapport au niveau d'eau printanier?

2920 **PAR M. YVES ROCHON:**

Il y a des exigences, je pourrais vérifier exactement, mais il faut bien comprendre que le champ d'évacuation, c'est les eaux ménagères qu'on retrouve là. C'est un niveau de pollution...

2925 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Le phosphore qu'on parlait tout à l'heure et non les coliformes fécaux.

PAR M. YVES ROCHON:

2930 Exactement, c'est ça qu'il faut bien distinguer.

Je pourrais vérifier dans la réglementation puis vous revenir sur les normes exactes pour ce genre de systèmes là.

2935 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

2940 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2945 D'accord, merci.

2950 _____
DENISE MOREAULT

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Denise Moreault, s'il vous plaît.

2955

Alors je vous rappelle que le registre est ouvert pour poser des questions. On vous demande de limiter vos questions à deux (2) par intervention, on comprend que vous pouvez demander des précisions à votre question cependant.

2960

Bonsoir.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

2965

Bonsoir, bonsoir monsieur Beaudoin. Avant de poser ma première question, j'aimerais demander le dépôt d'un document par le promoteur, un document que moi, j'ai eu l'occasion de consulter pour la première fois, qui m'a été offert par monsieur Guy Beaudoin, et qui concerne une visite qui a été faite le long de la rivière de la décharge du lac Sergent. Le document intégral avec les textes, parce que sur Internet, on a accès seulement à des photos.

2970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors est-ce que c'est possible?

2975

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Madame la Présidente, c'est un document de travail que monsieur Marcotte avait fait pour préparer son document. On a toutes les photos de ce document-là qui est au BAPE, accessible.

2980

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

En fait, ce sont des notes de terrain tout simplement qui décrivent les sections de la décharge, à partir disons du lac jusqu'à son embouchure. C'est simplement des notes manuscrites qui accompagnaient des photos à ce moment-là.

2985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça pourrait être utile d'avoir des informations?

2990

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Oui madame.

2995

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

Oui, on peut les déposer.

3000

PAR Mme DENISE MOREAULT:

3005

C'est parce qu'il y a plusieurs questions qui vont avoir trait à ce document-là dans les jours qui suivent. Étant donné qu'il y a quinze (15) photos sur l'ensemble du document qui ont été prises sur ma propriété, donc je peux parler en connaissance de cause, alors je juge pertinent que le document soit déposé intégralement avec les commentaires, les notes de terrain comme telles.

3010

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors l'engagement a été pris.

3015

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

Oui, c'est ça, ce sera exactement tel qu'il a été constitué, les notes telles quelles.

3020

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Vous pouvez le déposer à quel moment?

3025

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, c'est bien.

3030

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Donc je vais attendre à demain pour poser des questions en rapport avec ça!

3035

Donc je vois que le temps a passé beaucoup, puis je voudrais pas partir une nouvelle série de questions puis tout ça, mais j'aimerais revenir sur un point qui a été traité hier.

Lorsque monsieur Louis Matte a demandé des précisions au niveau des débits, des garanties entre autres au niveau des débits de la rivière de la décharge en aval. Monsieur Matte avait bien mentionné qu'on demandait des garanties sur des débits naturels.

3040 Là, je ne veux pas repartir de discussions, débit réservé, débit n'importe quoi, là! Non, là, ce que j'aimerais, c'est d'avoir vraiment une réponse concise, parce que les commentaires des experts ont fini par tout me mêler, puis finalement, je sais pas s'il y a une réponse dans tout ça.

3045 Donc je vais comme reformuler un peu la question, je vais la vulgariser pour que les experts comprennent, OK!

 Donc monsieur Matte avait demandé : pouvez-vous nous garantir, nous assurer que le débit naturel ne sera pas modifié durant la période estivale? Oui ou non, s'il vous plaît.

3050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 D'accord. Alors on va aller du côté du promoteur puis ensuite, au ministère de l'Environnement, je pense qu'ils peuvent se préparer sur cette question.

3055 **PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

 Ce qu'on avait mentionné hier, c'est qu'on profitait de la crue du printemps pour atteindre le niveau disons souhaité pour l'été, avec les poutrelles, tout ça. De sorte que ça n'empiétait pas, en tout cas, de façon faible sur le débit au printemps.

3060 À l'été, étant donné qu'on a le niveau, prenons cent cinquante-huit virgule zéro (158,0 m), une fois qu'on a ce niveau-là, toute l'eau qui entre dans le lac est évacuée, disons, par la décharge. Il peut y avoir un laps de temps entre les deux (2), entre l'entrée et la sortie, là, c'est des considérations disons hydrauliques qui le gèrent, mais on ne cherche pas à conserver d'eau.
3065 Toute l'eau qui entre est évacuée.

 Il y a même disons une ouverture dans les poutrelles pour assurer un volume d'eau quand même si jamais disons il y avait pas d'eau supplémentaire, il y aurait quand même un écoulement assuré par l'ouverture.

3070 Je sais pas si ça répond, c'est assez succinct disons comme réponse.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

3075 Bien, disons que madame voulait peut-être avoir un oui ou un non systématique, me semble-t-il!

PAR Mme DENISE MOREAULT:

3080 Ce que je veux, c'est savoir si le débit va être naturel, je veux pas parler de débit réservé, écologique ou quoi que ce soit. Je veux savoir si la capacité d'évacuation de l'ouvrage est la même qu'actuellement à la décharge, la même, oui ou non, durant l'été! On parlera de l'hiver après, mais là, durant l'été.

3085

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3090

Madame, j'oserais dire oui, parce que l'eau qui entre au lac va sortir du lac puis va s'en aller à la décharge. Ça fait que, madame, c'est la réponse.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

3095

C'est une garantie?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3100

Maintenant, c'est lorsqu'il y a pas de modifications pour les poutrelles, pendant l'été?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3105

Regardez madame, ce qu'on dit, c'est qu'on ne cherche pas à remonter le niveau d'eau lorsque le lac est égal aux poutrelles et que ça coule par-dessus les poutrelles. Toute l'eau qui entre au lac, toute l'eau qui arrive au barrage va passer par-dessus le barrage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3110

D'accord. On comprend ça, d'accord.

Mais votre réponse globale, c'est que ce serait les mêmes, approximativement les mêmes conditions naturelles qu'actuellement?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3115

Oui madame, parce que si le seuil de la décharge est à un certain niveau, à l'état naturel l'eau qui arrive là sort là.

3120

Là, dans le moment, le seuil est gardé à un niveau mais avec une poutrelle au lieu d'un seuil de rivière, c'est le même niveau qui va sortir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3125

D'accord. C'est pas que je veux vous prendre en défaut, là, comprenez-vous.

Je veux simplement que les choses soient très claires, pour pas qu'on dise, on nous avait dit ça, oui, et par contre dans telles circonstances, il arrive telle autre chose. C'est pour ça que je voudrais qu'on précise, une précision.

3130 Étant donné que tout à l'heure, vous nous avez dit qu'on pourrait même gérer d'une certaine façon des crues qui arriveraient, un phénomène de crues qui arriverait pendant l'été, à ce moment-là vous enlèveriez une poutrelle pour laisser passer plus d'eau, alors ce serait un volume d'eau nouveau différent qui arriverait dans la rivière, si je suis votre raisonnement?

3135 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

 Madame la Présidente, c'est un excellent point que vous nous apportez. Ce que je veux dire, c'est que si l'eau passe, un exemple, quinze centimètres (15 cm) au-dessus du déversoir, vingt centimètres (20 cm) au-dessus du déversoir, si on veut baisser le niveau d'eau du lac, par rapport au déversoir, le déversoir est cinq centimètres (5 cm) plus haut que les poutrelles, disons qu'on baisse les poutrelles dans le but d'aider à diminuer l'eau du lac durant une crue d'été, bien, pour remettre les poutrelles, on va utiliser le même principe qu'au printemps. On n'attendra pas que le lac soit plus bas que les poutrelles, aussitôt que le lac, on va voir qu'il approche les poutrelles, on va installer les poutrelles.

3140
3145 Ça fait qu'il n'y aura pas de perte d'eau au moment d'une baisse de crue d'été ou de printemps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3150 Alors c'est important de parler de la gestion pour éviter qu'il y ait des problèmes en aval puis que les gens disent, bon, ils ont changé le niveau, comprenez-vous!

 Le fait de gérer, d'avoir une gestion du débit en été peut influencer les gens en aval, parce que si vous gériez uniquement la crue printanière et que vous remettez les poutrelles de façon avant même que la crue ne se termine, avant même d'avoir atteint le niveau optimal, on comprend que le réservoir agit et le barrage agit comme un barrage au fil de l'eau qu'on appelle en termes hydrauliques, c'est-à-dire que ce qui arrive va sortir, si on les met avant.

3160 Mais cependant, si pendant l'été, on continue à gérer cet ouvrage-là et qu'on enlève une poutrelle pour justement faire évacuer un trop-plein d'eau au niveau du lac, pour faire sortir de l'eau, évidemment là, il y aurait un apport d'eau dans la rivière, ça ne veut pas dire que ce serait un problème, mais il y aurait un apport d'eau dans la rivière.

3165 La question qui se pose, pour la question de l'étiage, c'est qu'il faut s'assurer à ce moment-là que les poutrelles soient remises en place avant même d'avoir atteint le niveau optimal pour s'assurer qu'il y aura pas de problème de quantité d'eau insuffisante en aval.

3170 Alors c'est ça la gestion fine qu'il faut s'assurer qui soit mise en place, si j'ai bien compris?

3175

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3180 C'est exactement ça, madame la Présidente. Ça va être le même principe en été que le printemps, mais il va être rare, ça va être rare que ça va se passer en été. Mais si ça vient qu'à se passer, on va utiliser le même principe qu'au printemps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185 Là, à ce moment-là, cependant c'est plus difficile à gérer pour mettre la poutrelle au bon moment?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3190 Bien regardez, ça va être suivi de très près, là, je veux dire, c'est pas un lac qui est loin.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Moi, j'aurais simplement une question en fait au ministère de l'Environnement.

3195 Je prends une lettre ici qui a été déposée par madame Clavet et il y avait un paragraphe, d'ailleurs ça avait été apporté dans la requête du requérant qui dit, bon :

3200 "Il serait peut-être préférable d'obtenir une entente écrite indiquant qu'un débit minimum sera fourni en tout temps dans le cours d'eau aval."

Moi, je me demandais, est-ce que c'est une pratique courante du ministère de l'Environnement de demander un débit minimum, donc au promoteur, avant l'implantation d'un projet?

3205 **PAR M. YVES ROCHON:**

3210 C'est une pratique assez courante, là. Maintenant, tous les cas sont évalués cas par cas, dépendant de l'ouvrage qui est fait. La quantité du débit, la décision de demander un volume X de débit varie au cas par cas, là.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

3215 Est-ce que c'est des choses qui pourraient, je regarde, disons, ce que madame Moreault nous demande, c'est des choses qui pourraient sécuriser donc des gens qui seraient en aval qui ont des questions relativement au débit?

3220 **PAR M. YVES ROCHON:**

3225 Oui, parce qu'il faut bien comprendre une chose, là, pour essayer de répondre le plus simplement à votre question qui est d'apparence très simple mais qui peut devenir vite compliquée! Il faut comprendre qu'on pourrait dire grosso modo quatre-vingt-quinze pour cent (95%) du temps il y aurait pas de problème. Parce que quand on n'est pas en étiage sévère, effectivement, on augmente le seuil de vingt centimètres (20 cm), le seuil naturel actuellement, disons, qui est cent cinquante-sept huit (157,8 m), on a une confirmation ce soir, le seuil au niveau du pont, puis là, on va le monter à cent cinquante-huit point zéro (158,0 m). Donc c'est vingt centimètres (20 cm) qu'on augmente, on est d'accord avec ça, c'est à peu près ça, OK.

3230 Donc c'est sûr que ce vingt centimètres (20 cm)-là, c'est pas gros sur un lac, c'est pas quelque chose qui est très significatif, là.

3235 La question qu'on a essayé de comprendre où là on a peut-être quelques réserves, c'est peut-être le deux-trois pour cent (2 %-3%) du temps, c'est quand il va y avoir un étiage très sévère, une période où il y avait plus de tributaire et tout ça, puis là, il y a plus d'eau qui sortirait. C'est ça qu'on n'est pas sûr, là.

3240 Puis là, pendant le premier vingt centimètres (20 cm), on aurait donc l'étiage où la coupure de débit dans votre décharge, dans la décharge, il serait peut-être prolongé. Au lieu d'avoir, si vous avez déjà eu une coupure de débit dans la décharge qui a duré trois (3) jours, peut-être aujourd'hui elle durerait un petit peu plus longtemps, le temps que le système se réactive. Parce qu'on parle du vingt centimètres (20 cm), après ça, on revient aux conditions normales. C'est-à-dire que si aujourd'hui, le lac est venu plus bas que la cote cent cinquante-sept huit (157,8 m), aujourd'hui il y a pas d'eau qui va sortir dans la décharge.

3245 Donc il faut comprendre que ce vingt centimètres (20 cm)-là, le risque que ça arrive est quand même assez faible.

3250 Nous, c'est pour ça qu'on veut analyser, lors de l'analyse environnementale, on va analyser ce risque-là, ce qui peut se produire. S'il peut se produire, on va tenir compte aussi du volume que le promoteur veut mettre, pour minimiser, atténuer ce deux pour cent (2 %)-là qui pourrait arriver mais qui peut-être dans le fond n'arrivera pas, parce qu'on n'a pas les données actuellement pour être capable de savoir, avoir la réponse exacte.

3255

Donc c'est plus une inconnue pour nous sur ce petit pourcentage-là qui nous fait hésiter à vous dire oui ou non. Donc on pourrait dire que c'est un oui à grand pourcentage du temps. Je sais pas si c'est plus clair par rapport à vos préoccupations.

3260 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Là, je voudrais être sûre d'avoir bien compris. Là, le promoteur me dit que le débit naturel est garanti, que la capacité d'évacuation de l'ouvrage est la même que la capacité naturelle de la décharge qu'on a actuellement, qui est je sais pas comment de mètres cubes, puis ça varie durant la saison, sauf que s'il y a un surplus d'eau au lac, à ce moment-là on modifie la capacité d'évacuation de l'ouvrage en enlevant des poutrelles.

À ce moment-là ça me semble plus très naturel comme débit, parce que nous, on se baigne en bas, les vagues arrivent en bas. On a beau être loin, l'eau du lac arrive direct en bas, on l'a vécu cet été, là, il y a aucun autre tributaire qui entre dans la rivière, le principal tributaire de la rivière et le seul, c'est le lac. Aussitôt qu'on joue avec les niveau en haut, on s'en aperçoit en bas, et nous, on est dans la rivière.

3275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, vous continuez...

PAR Mme DENISE MOREAULT:

3280 Ce que j'aimerais être sûre, c'est que ces modifications-là de niveau qui ne sont pas naturelles, OK, parce que, c'est comme – en tout cas, je veux être sûre de comprendre – c'est comme si en enlevant une poutrelle, on augmente la capacité de laminage du lac finalement, il faut que ça sorte plus vite, là.

3285 Ça ressemble à ça. Donc on n'est plus dans des conditions naturelles. C'est sûr que ça peut avoir des impacts sur nous, sur l'utilisation de la rivière en bas, on est dans l'eau, là, on est là, on vit là, on a des sites là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 D'accord, alors votre question?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

3295 Bien, ma question, c'est que finalement, le promoteur, si je lui demande de me garantir un débit naturel, il peut pas me le garantir à cent pour cent (100 %). Aussitôt qu'il joue avec les poutrelles, c'est plus naturel, donc à ce moment-là, on peut tu être averti, nous autres, dans ces cas-là?

3300 La nature, ça coulerait plus lentement, mais là, si on joue avec les poutrelles, ça va plus vite que la nature.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3305 Alors la question est là, la question est tout à fait pertinente. Les gens ont plein droit de poser cette question-là, c'est une situation qui peut se produire. On va la poser justement au promoteur.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3310 Madame la Présidente, c'est certain que là, on parle d'une crue estivale, s'il arrivait une crue estivale importante.

Maintenant, on peut inscrire au dossier qu'advenant le cas où on baisse une poutrelle au lac, on informe les gens de la décharge de Saint-Basile de cette situation-là.

3315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous prévoyez que selon l'information que vous avez, avec l'observation hydrologique qui a été faite sur des bassins comparables, cette situation-là pourrait se produire à quelle fréquence?

3320

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Certainement pas tous les ans, ça, c'est certain.

3325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et faut-il absolument intervenir au niveau de la crue d'été ou si c'est un élément – est-ce que c'est négociable, ça, cette question-là, pour vous, la crue d'été, les pointes d'été?

3330

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Bien madame, la nature, on ne peut prétendre...

3335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, je demande pas de négocier avec la nature, là! Mais la question de madame, est-ce qu'on peut avoir les conditions d'été naturelles d'écoulement?

3340

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Madame la Présidente, on va contrôler notre eau à cent cinquante-huit (158 m) dans le but de le laisser comme ça tout le temps. Mais advenant qu'il arriverait une forte crue, bien, je veux dire, on a un outil qui nous permet de diminuer notre eau.

3345

Par contre il y a une affaire. C'est qu'il ne faut pas oublier que la façon dont on peut baisser l'eau en crue, c'est un tuyau qui a deux point quatre mètres (2,4 m) de large, ça fait que la sécurité qu'on pourrait apporter, c'est qu'on pourrait prendre une longue durée pour baisser le niveau du lac au lieu de le baisser très rapidement.

3350

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3355

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est l'entente qu'on peut prendre, la même entente qui se produit à l'automne disons. C'est à peu près ça que je peux vous dire aujourd'hui.

3360

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et le temps de réaction entre l'intervention au niveau du barrage et la municipalité de Saint-Basile, c'est quoi le temps à peu près, est-ce que vous pouvez l'estimer?

3365

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Aucune idée. Il y a pas de données là-dessus.

3370

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Il faudrait le vérifier avec le petit canard de plastique jaune!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375

Je vous demanderai pas de faire ça, mais c'est que de toute façon, vous nous dites que vous proposez de faire une gestion avec une intervention programmée ou en tout cas...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3380

Progressive.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3385

... progressive pour limiter l'arrivée d'eau massive d'un bloc?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est ça.

3390

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ça votre proposition.

3395

PAR M. GUY BEAUDOIN:

On propose aussi, aussitôt qu'on touche à ces poutrelles-là, ils nous donneront un contact, ces gens-là, puis on avertira toujours le même contact, OK, une personne de ressources.

3400

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est votre proposition. Alors vous l'avez prise en note?

3405

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Attendez un petit peu, monsieur Marcotte aimerait ajouter un détail.

3410

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

3415

Lorsqu'il y a disons, s'il y a une crue durant l'été, les poutrelles sont à cent cinquante-huit (158 m) et le seuil, le déversoir est à cent cinquante-huit zéro cinq (158,05 m). Alors aussitôt qu'il va y avoir une crue, on commence à parler de crue plus importante, le déversoir va commencer tout de suite à agir. Alors déjà, il va pouvoir – puis le déversoir a dix mètres (10 m) de longueur. Donc il peut évacuer beaucoup d'eau à ce moment-là.

3420

Alors c'est pour ça que ça devient, l'enlèvement de poutrelles l'été, ça deviendrait une circonstance vraiment exceptionnelle à ce niveau-là. Parce que la capacité de l'ouvrage ferait que naturellement elle évacuerait à ce moment-là.

3425

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci de ces précisions.

3430 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

OK. Je vais sûrement revenir avec d'autres questions par rapport à ça, le temps de méditer tout ça...

3435 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On vous demande de passer à votre deuxième question, parce qu'il y a d'autres gens inscrits.

3440

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Oui. Ma deuxième question, c'est parce que j'aimerais obtenir des précisions sur à quel stade est rendue l'évolution environnementale du projet?

3445

Parce que là, on est rendu à des audiences du BAPE, j'entends des gens qui me donnent des commentaires, qui disent, on n'a pas encore l'information et tout ça, où est-ce qu'on en est rendu? Quand on va avoir terminé ça, où est-ce qu'on en est rendu, là?

3450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors on va aller du côté du ministère de l'Environnement.

PAR M. YVES ROCHON:

3455

Il faut comprendre, dans la procédure, que parallèlement à la phase d'audiences publiques, commence au sein du ministère et plusieurs intervenants qui sont consultés ce qu'on appelle une phase d'évaluation environnementale où là, on demande un avis technique aux différentes personnes qui sont interpellées dans le dossier pour donner leur avis sur la réalisation ou non du projet et si le projet est réalisé, s'il y a des conditions particulières à imposer au promoteur pour bonifier ou s'assurer que le projet se réalise d'une façon à minimiser les impacts.

3460

Donc ce processus-là se fait parallèlement aux travaux de la Commission. C'est pour ça que vous allez souvent m'entendre dire qu'on commence l'analyse environnementale, celle-ci normalement se termine vers la fin, après que l'audience publique, c'est-à-dire que la Commission a déposé son rapport d'audience, puis disons que c'est à peu près dans les mêmes temps que c'est déposé.

3465

3470

Alors c'est pour ça, on commence l'analyse, puis l'analyse technique continue dans les mois qui suivent.

Parallèlement à ça, il y a tout aussi le côté de la vérification de la sécurité des ouvrages. Je sais pas, on peut en parler tout de suite!

3475

Il faut bien comprendre que la procédure, ce qu'on vise à voir, c'est minimiser les impacts ou vérifier l'acceptation d'un projet dans son ensemble. On assume que le projet, au niveau de la Loi sur la sécurité des barrages et la Loi sur le régime des eaux est réputé conforme, donc que l'ouvrage est sécuritaire et qu'il répond à différentes normes, je dirais techniques de génie, pour s'assurer que l'ouvrage, bon, sera pas emporté dans une crue ou que s'il y a des mesures à prendre pour vérifier que l'ouvrage va être entretenu, des choses comme ça, pour que cette évaluation-là se réalise, ça prend ce qu'on appelle des plans et devis de construction.

3480

Alors là, il y a des ingénieurs du Centre d'expertise hydrique qui vont analyser le projet. Et en fonction des normes qui sont dictées, qui sont très précises, c'est vraiment des règles d'art au niveau du génie, vont s'assurer que l'ouvrage soit sécuritaire à ce niveau-là. Donc il y a des études bien spécifiques à ça qui sont demandées au promoteur.

3485

Tout ce genre d'études là se fait aussi en parallèle à la présente évaluation. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il n'y a pas un ouvrage qui va être autorisé au Québec qui ne sera pas sécuritaire. Donc on peut pas faire un ouvrage sans passer outre à cette Loi-là sur la sécurité des ouvrages.

3490

Donc aujourd'hui, il y a peut-être quelques modifications qui pourraient être apportées à l'ouvrage qu'on n'a pas aujourd'hui pour la rendre conforme à cette loi-là, il pourrait arriver, des fois, il y a comme une espèce de "fine tuning" qui se fait, ça peut être au niveau de la grosseur des pierres ou des choses comme ça qui sont vraiment mesurées finement, là.

3495

Donc c'est tout ce travail-là qui se fait en parallèle actuellement au sein du ministère et des organismes qui sont consultés.

3500

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Merci.

3505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez, pendant que vous avez ouvert cette question-là pour des précisions, demandes au ministère de l'Environnement, justement, il y a aussi les certificats qui sont donnés sous l'article 22, pour préciser?

3510

PAR M. YVES ROCHON:

Ah d'accord. C'est qu'une fois, il faut comprendre que c'est le gouvernement, c'est un décret gouvernemental qui décide de la réalisation ou pas de ce projet-là et des conditions qu'on doit y apporter.

3515

3520 Une fois que cette décision-là est prise, tout au long, comme vous avez pu le voir au niveau des audiences, le promoteur a fait certains engagement dans son étude, ce qu'on appelle des mesures d'atténuation d'impacts qui sont proposées et tout ça.

3525 Le promoteur doit redéposer ses plans de construction et ses méthodes de construction au ministère de l'Environnement pour demander ce qu'on appelle une autorisation en vertu de l'article 22 de la loi. Et nous, on s'assure à ce moment-là que les travaux que va faire le promoteur correspondent à ce qui a été dit au niveau du 31, au niveau du décret gouvernemental.

3530 Autrement dit, le ministère de l'Environnement est un peu le chien de garde du gouvernement pour s'assurer que la décision qui a été prise par le gouvernement et toutes les conditions qui en découlent sont respectées par le promoteur lorsqu'il réalise ses travaux et qu'il procède à son exploitation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3535 Ça va, on a fait le tour de la question?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

3540 Oui, merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3545 Merci.

PIERRE DOLBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

3550 Monsieur Pierre Dolbec s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

3555 Bonsoir madame la Présidente. J'aimerais avoir un éclaircissement sur un document fourni sur Internet, PR-5.1.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3560 Pouvez-vous le nommer s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE DOLBEC:

3565 Oui. C'est "Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement, mars 2002", c'est Étude d'impact sur l'environnement, le Groupe-conseil Enviram.

Alors j'ai un acétate, si vous voulez que je vous montre cet acétate-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3570

S'il vous plaît.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

3575

C'est 2.1.7, la question 7: "Effets en aval du pont du chemin Tour-du-Lac Sud".

Alors je vais mettre l'acétate puis je vais vous lire.

3580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

3585

Alors la question du ministère de l'Environnement se lit comme suit :

3590 "L'initiateur doit préciser les effets éventuels du barrage sur le débit du ruisseau de la décharge en aval du barrage et ce, pour toutes les conditions hydrauliques critiques susceptibles d'être rencontrées."

Alors la réponse d'Enviram, c'est :

3595 "En ce qui concerne les conditions de crues, il ne devrait pas y avoir d'effet significatif négatif en aval par rapport aux conditions actuelles, puisque les conditions d'évacuation se rapprocheront sensiblement de celles qu'on retrouve actuellement. Pour de faibles hauteurs d'eau, la capacité d'évacuation des ouvrages projetés sera moindre que la capacité du pont actuel en aval mais à de plus grands débits, le contrôle s'effectuera par le pont actuel en aval des ouvrages projetés, ce qui correspond aux conditions existantes."

3600

Est-ce que le barrage projeté va en fait apporter une modification?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3605 Très bien, on comprend bien la question.

Donc le phénomène d'entonnoir qu'on a parlé tout à l'heure, selon la réponse qui a été donnée, ce serait l'ouvrage, ce serait le pont qui serait l'élément contrôlant, si j'ai bien compris la réponse, et à partir de quel moment justement ce serait le pont qui serait l'élément contrôlant?

3610

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

Dans les discussions, disons, il était ressorti ça, maintenant je ne suis pas en mesure de pouvoir vous donner ce détail-là. C'est monsieur Rivard disons qui serait mieux en mesure de mentionner ça.

3615

Je pourrais lui transmettre la question et on pourra vous fournir la réponse, à la Commission.

3620

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

3625

Ce serait de savoir à partir de quelles conditions le pont...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3630

C'est ça. Alors selon la réponse qui a été fournie ici, si je la comprends bien, c'est que dans des conditions de crues importantes, ce ne serait plus l'ouvrage tel que proposé, selon cette information-là, qui agirait comme élément contrôlant, mais plutôt le pont actuel, le pont de la route Tour-du-Lac.

3635

Donc les conditions ne seraient pas modifiées par rapport à la situation présente au moment où il y aurait des crues majeures. C'est donc dire qu'il y a une limite de capacité d'intervention à l'ouvrage. Ce que je vous demande de préciser, ça veut dire quoi, ça, à quelle fréquence, est-ce que c'est une fois dans deux (2) ans, une fois dans cinq (5) ans que ça pourrait se produire, un tel événement?

3640

Est-ce que ça va dans le sens de votre question?

PAR M. PIERRE DOLBEC:

3645

Bien moi, si je comprends bien mon français, ça veut dire que le barrage sert à rien!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3650 À ce moment-là. Mais la question que je pose, c'est de préciser, parce qu'on comprend de la réponse qu'il sert jusqu'à une certaine limite, mais à partir d'un certain moment, il ne sert plus.

3655 Alors ma question, pour préciser la question, c'est à partir de quand l'ouvrage ne sert plus, en terme de gestion de la crue?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

3660 Il y a peut-être un élément disons que j'aimerais ajouter. C'est que ça fait référence aussi aux premiers plans qui avaient déjà été présentés au ministère où les conditions du barrage étaient différentes, de sorte qu'en réponse à ça, il y a eu des modifications par la suite.

Et avec les modifications...

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

3665 Excusez de vous interrompre! Ça, ça fait partie du document qui a été déposé en mars 2002 ou c'est les nouveaux plans?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

3670 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

3675 Qui sont avec cette question-là?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

3680 C'est ça, ça va avec cette question-là. Disons que l'origine disons de l'élément vient de ce que les anciens plans faisaient qu'on questionnait la capacité d'évacuation de l'ouvrage.

3685 Par la suite des discussions, ça pourra être précisé, mais les discussions ont porté pour modifier l'ouvrage, de façon à augmenter la capacité d'évacuation, et ça a été fait. Et on s'aperçoit, disons, qu'il peut y avoir, disons, le pont peut avoir donc un effet disons de contrôle en période de crues.

Maintenant, comme je vous dis, je peux pas vous donner le détail même à partir de quel débit ça deviendrait comme ça ou à partir de quel niveau, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3690 Ça, est-ce que vous pouvez vérifier ça, cette information-là?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

3695 Oui, certainement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3700 Parce que c'est très important, à partir de quand justement l'ouvrage ne serait plus capable d'agir pour lequel il a été conçu. Vous comprenez bien, est-ce que j'ai bien synthétiser? Est-ce que les gens comprennent la question?

3705 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

3710 Madame la Présidente, quand nous allons baisser les poutrelles, lors de la crue printanière, c'est principalement à cette occasion-là que le bouchon se fait au pont. Ça fait que ça va être comme une condition actuelle. Puis tout simplement, madame, c'est certain que le barrage n'agit pas, là. Il agit moins, disons. Mais on va avoir des calculs qui vont prouver ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715 C'est bien. Alors ce que je comprends bien de la préoccupation de monsieur, c'est pas de mettre en cause l'ouvrage qui agirait à ce moment-là, mais c'est de dire justement qu'à partir d'une certaine quantité d'eau qui arrive, l'ouvrage n'a plus d'effet. Alors c'est ça la question qui est posée, ça arrive quand, ça, étant donné qu'il y a un goulot en quelque part!

3720 Alors je pense que la question est justifiée, on va aller chercher la réponse.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Moi, j'ai une question pour les gens du Centre d'expertise hydrique s'il vous plaît!

3725 J'aimerais juste savoir, parce que vous avez mentionné, bon, plus tôt ce soir qu'il vous manquait certaines données pour être capable d'évaluer certains éléments, donc est-ce qu'on peut considérer qu'en ce qui a trait au point 2.1.7, vous seriez pas en mesure, si vous aviez à donner une réponse sur ça, de le faire parce qu'il vous manque aussi des données en termes de débits?

3730

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

3735 Effectivement, il nous manque des données pertinentes là-dessus. On peut voir dans le document de mars 2002 qu'il y a certains indices qui nous démontrent que vraisemblablement, la crue de récurrence cent (100) ans serait refoulée par le pont, parce que si on regarde juste la page 4 de ce document, tableau 3, on prévoit un niveau maximal au barrage de cent cinquante-

3740 huit point huit cinq (158,85 m), et quand on va voir dans les annexes, le débit laminé, c'est-à-dire le débit sortant de l'ouvrage est autour de seize (16 m³/s), on continue un petit peu plus loin, à la question 2.1.5 à la page 7, on a le tableau 4. Si on regarde pour un débit de seize mètres cubes (16 m³/s), ce qui sort lors d'une crue cent (100) ans, on aurait cent cinquante-neuf (159 m) en amont du pont.

3745 Donc cent cinquante-neuf (159 m) puis cent cinquante-huit point huit cinq (158,85 m) au barrage, définitivement là un refoulement.

Mais de savoir, c'est tu à une crue de récurrence cinq (5) ans, dix (10) ans, vingt (20) ans que le phénomène débute, on n'a pas l'information à l'heure actuelle pour le comprendre et pour le voir.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3750 OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3755 Est-ce que cette réponse-là tient compte de la situation présente, mais une possibilité d'intervenir en dessous du pont jusqu'à une certaine limite quand même?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

3760 Bien, il est certain que, comme monsieur Beaudoin disait, il y a beaucoup de rebuts d'anciens barrages illégaux, beaucoup de blocs, sauf qu'il y a une limite à qu'est-ce qu'on peut excaver aussi en dessous d'un pont, à cause des assises, etc. et tout ça.

3765 Donc c'est sûr, là, lorsqu'ils vont avoir enlevé les grosses pierres, il va y avoir une amélioration de la capacité de transiter des débits, sauf que de la façon que le consultant a calculé son refoulement, on sait pas s'il tient compte de ce qui va se passer dans le futur suite au grand nettoyage ou ce qui se passe actuellement, c'est pas précisé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3770 D'accord, alors on va aller chercher, on va tenter d'obtenir cette information-là. Si on peut l'avoir le plus rapidement possible, ce serait bienvenu. Ça va?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

3775 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3780 D'accord.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

J'aurais une question aussi sur l'environnement.

3785

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3790

PAR M. PIERRE DOLBEC:

Alors si on retient plus d'eau dans le lac, est-ce qu'on peut dire qu'on retient plus de phosphore, plus de phosphate, plus de nitrate? Est-ce qu'il y aurait un risque que les algues poussent plus facilement dans le lac?

3795

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on va demander au ministère de l'Environnement, étant donné qu'on a une spécialiste des questions des qualités de l'eau.

3800

PAR M. YVES ROCHON:

Je peux débiter la réponse quand même. Si on regarde les niveaux augmentés, là, la spécialiste pourra me contredire ou non, mais c'est pas des valeurs très significatives au niveau du phosphore, de un.

3805

Puis de deux, la problématique au niveau du lac Sergent, si on regarde, c'est pas vraiment des algues mais des plantes. Puis les plantes, eux autres, vont chercher leur phosphore dans les sédiments. Donc elles sont peu influencées par le niveau, surtout quand on parle de dix centimètres (10 cm) ou de trente centimètres (30 cm) même.

3810

Une des principales espèces qui est problématique, c'est la myriophylle à épi qui nous vient de l'Europe. C'est un immigrant illégal qu'on a hébergé depuis les années soixante. Il y aura pas vraiment d'effets significatifs, si on regarde les niveaux d'été. On peut pas dire que ça a un effet très très important.

3815

Je peux peut-être demander...

3820

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Madame, j'aurais juste une précision à apporter, madame, excusez-moi d'interpeler!

3825

Il faut bien mentionner, je l'ai montré tantôt, on n'a pas un niveau d'eau supérieur à ce qu'on a vécu avec l'ensemble des barrages clandestins. Comme je vous ai montré la barre noire sur l'enrochement le démontre très bien. On va maintenir le niveau d'eau comme la plupart des barrages clandestins qui ont été faits dans le passé. Je vous remercie.

3830

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Cependant, lorsqu'il y a des conditions d'étiage, vous pourriez, avec l'ouvrage, maintenir une condition de niveau d'eau supérieur?

3835

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Oui madame. Supérieur à l'étiage.

3840

PAR LA PRÉSIDENTE:

Supérieur à l'étiage.

3845

PAR M. GUY BEAUDOIN:

J'admets ça, madame. Mais pas supérieur à la moyenne des barrages clandestins, comme on voit sur l'enrochement.

3850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, on comprend ça, d'accord. Alors on y va!

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

3855

J'ai pas vraiment grand-chose à rajouter. Je pense que monsieur Rochon a bien fait le tour de la question.

3860

J'allais rajouter aussi également que si on croit qu'on n'augmente pas significativement le niveau du lac par rapport à ce qu'il était les dernières années, on devrait pas avoir des effets marqués. C'est sûr que c'est toujours une question complexe, c'est pas toujours évident à répondre, mais il y a pas d'indice qui nous laisse à penser qu'il y aurait des modifications.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3865

D'accord. Alors votre expérience avec le gros bon sens, tout ça réuni, on a vu, on a étudié des ouvrages de promoteurs qui nous amenaient des marnages, puis des situations d'augmentation du niveau d'eau de plusieurs mètres, là présentement, c'est relativement faible

3870 comme augmentation proposée, selon l'expérience, tout ça rassemblé, votre évaluation sur l'effet qu niveau de la qualité de l'eau, ça vous apparaît relativement faible?

PAR Mme MARTINE GÉLINEAU:

3875 Effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3880 On résume là-dessus.

PAR M. PIERRE DOLBEC:

3885 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3890 D'accord, merci. Alors les experts sont là pour répondre à vos questions, comme vous l'avez vu, c'est important de vider la question, que vous ayez pas de problème dans l'avenir là-dessus.

CLAUDE LEFEBVRE

3895 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Claude Lefebvre, s'il vous plaît.

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

3900 Bonsoir. Moi, je veux revenir sur ce que vous avez discuté tout à l'heure au niveau des crues estivales, lors de l'enlèvement des poutrelles.

3905 Dans la question 2, la réponse qu'Environ a donnée, à la fin, on dit que :

"En cas de crues estivales très fortes, ce qui est plus rare que des crues printanières, les poutrelles pourront être complètement enlevées."

3910 C'est bien "complètement enlevées". Moi, je crois que si on enlève complètement les poutrelles lors d'une crue forte, le pont que j'ai derrière la maison chez nous pour traverser la rivière va être emporté. Donc qui est responsable des bris qui peuvent être causés à ma propriété privée?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3915

Madame la Présidente, je vais tenter de répondre à son interrogation. D'abord premièrement, une crue printanière importante, nous, il sort en dessus du pont du Parc linéaire à peu près, tout près d'un mètre (1 m) d'eau par six point deux mètres (6,2 m) de large.

3920

Mais l'été, là, il y aurait jamais cette crue. Je ne sais pas si son pont à monsieur est installé à l'année, mais l'été, il n'y aura jamais une crue équivalente à ça, là.

Bien, je ne peux pas dire, c'est vrai, j'admets madame, c'est de la nature, j'y peux rien, c'est pour ça que c'est si complexe à répondre un oui ou un non bien catégorique!

3925

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, mais on y va avec les poutrelles, là.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3930

Mais les poutrelles, madame, ce qu'on a proposé tantôt, advenant une crue, on va faire le même principe qu'au printemps. Le descendre par période – ça fait que l'été, on les descendra jamais, je veux dire, la minute que l'eau va être égale au déversoir, on va remettre les poutrelles, les poutrelles vont être remises.

3935

Mais si ça a été indiqué qu'il est possible qu'on enlève complètement les poutrelles, je veux dire, on va les remettre assez vite, aussitôt que la crue va descendre.

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

3940

Ça règle pas mon problème.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3945

Non mais regardez, de toute façon, même après que monsieur a mentionné tantôt, le déversoir va servir de tampon, et puis probablement qu'on n'aura jamais à jouer avec les poutrelles.

3950

Mais étant donné qu'on se donne une sécurité, étant donné qu'on a l'outil, bien, on dit qu'on va travailler avec les poutrelles dans le même principe que le printemps. Puis advenant qu'on a une crue, bien, on va descendre le niveau d'eau.

3955

D'ailleurs l'été, on le descendra pas à cent cinquante-sept virgule six (157,6 m), le niveau d'eau, il faut bien comprendre ça. L'automne, on va le descendre à cent cinquante-sept virgule six (157,6 m), mais l'été, on va le descendre à cent cinquante-huit (158 m), il faut pas oublier ça.

Donc ce ne sera jamais la même quantité d'eau qui va arriver, par ce principe-là, madame.

3960 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Des précisions sur cette question-là?

3965 **PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

Je dirais, je pense que toutes les personnes ont un peu le même feeling, si vous voulez, ce serait assez surprenant disons que les crues de l'été soient plus grandes que la crue du printemps, là, où on a une superposition de conditions fontes de neige avec pluies. C'est à peu près disons les moments où on a les plus grandes crues qu'on va avoir.

3970

Alors c'est pour ça que si, disons, tout se passe bien au printemps, les autres crues durant l'été devraient pas avoir de problème pour les ponts en aval.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

3975

Madame la Présidente, je tiens juste à rappeler une chose. C'est que tantôt, on s'est fait dire que notre pont retenait l'eau, il va toujours retenir l'eau. Ce sera toujours, le pont, là, c'est le genre d'entonnoir qui retient l'eau.

3980

Ça fait que ce qui arrive, c'est que durant une crue printanière ou une crue estivale, il va avoir un effet limitant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3985

D'accord. Mais cependant, on n'a pas encore défini cet effet limitant là, si ça se produit une fois dans deux (2) ans, dans cinq (5) ans ou dans dix (10) ans. Là on parle au moment – le pont n'est pas l'élément limitant, c'est-à-dire qu'il arrête une certaine quantité d'eau, mais à partir de par exemple cinq (5) ans, on va mettre l'hypothèse, on ne sait pas, d'accord, là, barrage ou pas barrage, c'est le pont qui agit pour limiter.

3990

Mais parlons d'événements qui arrivent qui ont une probabilité de récurrence plus faible. Bon arrive une crue pendant l'été d'une fois dans quatre (4) ans, c'est ça, il y a une intervention qui se passe, qui fait en sorte que oui, il y a une évacuation qui se produit parce qu'il y a un évacuateur, il y a un déversement, mais il pourrait y avoir un phénomène d'amplification, d'accord, de cette évacuation-là, si on enlève en plus des poutrelles, même si ça se fait graduellement, à ce moment-là par rapport aux situations normales ou naturelles, il y aurait plus d'eau dans les rivières, bon.

3995

4000 Si jamais il y a un problème d'érosion massive qui se produit en aval, parce qu'il y a eu un apport d'eau qui s'est produit, la question de monsieur, c'est qui serait responsable s'il y a des dommages en aval?

4005 On comprend que les conditions extrêmes, lorsqu'on les aura définies, ça va être important de les définir, parce que si ça arrive, les conditions extrêmes, comme monsieur le maire vient de dire, c'est les conditions, la nature impose des conditions extrêmes, quand on aura défini que le pont arrête ces conditions extrêmes à cinq (5) ans ou dix (10) ans, lorsqu'ils arrivent, ces phénomènes-là, extrêmes, bien à ce moment-là, le pont les arrête d'une certaine façon, mais il y a un refoulement en amont.

4010 Donc la condition que vous décrivez, c'est une condition qui arriverait pas dans des situations particulièrement extrêmes, situations moyennes si vous voulez, est-ce que c'est bien ça?

4015 Est-ce que ce sont des ouvrages que vous mettez pendant l'été, que vous sortez et qui sont pas là...

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

4020 Non, c'est permanent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4025 Alors si on comprend bien la réponse qui a été donnée, étant donné que ce sont des ouvrages permanents, les conditions que vous auriez à vivre pendant l'été ne seraient pas supérieures à celles qui seraient vécues au printemps.

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

4030 À cause de l'effet du pont.

PAR LA PRÉSIDENTE:

À cause de l'effet du pont, là...

4035 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

Tant qu'il n'y aura pas de rénovations au pont.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4040 C'est ça. Mais on le sait pas, là, on n'a pas l'information à partir de quel moment le pont limite.

Est-ce que vous avez une précision, Environnement?

4045

PAR M. YVES ROCHON:

Bien, je pourrais rajouter que la Loi sur le régime des eaux est quand même assez claire, qu'il s'agit de démontrer si votre dommage est causé par l'effet du barrage, à ce moment-là c'est le propriétaire du barrage qui est responsable.

4050

S'il y aurait par exemple, je sais pas, si ça peut découler par un bris du barrage, puis vous avez un problème d'érosion qui survient de ça ou s'il y a une mauvaise utilisation du barrage, puis que vous pouvez le démontrer, c'est la Loi sur le régime des eaux, elle est vraiment claire, c'est le propriétaire du barrage. Puis ça s'applique autant pour les gens qui seraient au niveau du lac qui pourraient démontrer que l'ouvrage a créé une inondation qui serait pas survenue s'il y avait pas eu d'ouvrage.

4055

C'est un aspect qui est quand même assez balisé au niveau de la loi, puis je pense qu'il y a des jurisprudences là-dessus.

4060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

4065

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Oui. Ma deuxième question, c'est au sujet de la gestion du barrage.

4070

Les gens qui vont avoir à prendre des décisions, à savoir on enlève une poutrelle parce qu'on est le 15 novembre ou on la met parce qu'on est le 10 mai, ces gens-là, quelle formation doivent-ils recevoir, avant d'avoir la compétence voulue pour agir en tant qu'opérateurs de barrage?

4075

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ministère de l'Environnement.

PAR M. YVES ROCHON:

4080

Je peux peut-être demander à madame Clavet de se présenter pour répondre à cette question.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4085

Dans des petits barrages comme ça, on a suffisamment de marge de manœuvre et de temps de réaction pour avoir un gardien qui reste tout près, qui a grosso modo pas une formation importante dans ça, qui est géré par, habituellement dans notre cas, c'est un ingénieur responsable de la gestion des barrages.

4090

C'est comme ça que nous on fonctionne.

Dans le cas du lac Sergent, je sais pas comment la Ville prévoit faire le suivi. Nous, il nous arrive souvent d'aider certains promoteurs, comme monsieur Beaudoin, dans leurs démarches, parce qu'on a une quantité phénoménale d'informations, on gère des modèles de prévision hydrologique, on suit les prévisions atmosphériques, météorologiques, toutes les dépressions, etc., et tout ça.

4095

Donc parfois certains promoteurs nous appellent, mais la majorité du temps, ils ont ça sous contrôle et ils ont souvent un professionnel qui les aide. Ou ils achètent des services d'une firme spécialisée ou ils se font faire un logiciel qui leur permet de suivre des niveaux d'eau et de prendre les décisions en conséquence.

4100

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Madame la Présidente, je remercie beaucoup l'offre de madame Clavet. J'apprécie ça, moi, quand le ministère de l'Environnement veuille nous aider comme ça!

4105

Mais ce que je peux vous dire, madame, le barrage, il faut faire attention. La hauteur du niveau du barrage va être de cette hauteur-là, à aller jusque là! Ça, c'est la hauteur du contrôle des poutrelles.

4110

Vous comprendrez, madame, que nous, quand on va descendre le niveau d'eau, on va le descendre en trois étapes sur une largeur de huit pieds (8 pi) de large. Nous, c'est l'inspecteur municipal qui est mandaté de suivre la situation. Le lac, nous, on a huit kilomètres (8 km) pour faire le tour du lac, il fait sa ronde constamment, puis aussitôt qu'il pleut, on suit ça.

4115

Puis aussi, c'est le maire ou son remplaçant qui est responsable de faire descendre le niveau d'eau et puis là, on s'est engagé tantôt que quand on va le descendre, on va avertir la municipalité de Saint-Basile qu'on va descendre le niveau d'eau.

4120

Mais là, il faut faire attention! Le barrage, je le ramène quand même, en terme d'évidence, il n'a que cette hauteur-là. Merci beaucoup, merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Là, la question qui a été demandée, c'est comment ça se fait en général, qui fait ces opérations-là! La réponse a été donnée par le ministère de l'Environnement, c'était ça la question.

4125

4130 Maintenant, dans le cas présent, la municipalité a répondu que ce serait l'inspecteur municipal qui le ferait...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4135 L'inspecteur avec l'aide du secteur de madame Clavet, c'est certain qu'on va se servir de son aide, de son département pour se faire aider.

4140 D'ailleurs, je m'imagine que quand on va présenter nos plans et devis ainsi que notre protocole d'opération, de gestion, on va avoir des recommandations, puis on va les suivre de façon à satisfaire tout le monde.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4145 D'accord. Ça va?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

4150 Je ne suis pas rassuré, non. Parce que je vous avoue que vous montez un niveau qui est de ça, il faut toujours penser au nombre de gallons d'eau qui sont situés derrière le niveau, là. C'est beaucoup de gallons d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4155 Alors vous pourrez nous en parler en deuxième partie d'audience.

Est-ce que vous avez d'autres questions ou ça complète pour vous?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

4160 Je vais revenir, mes deux (2) questions sont posées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4165 Vous êtes réinscrit?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Je vais y aller, oui.

4170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

4175

PIERRE BEAULIEU

PAR LA PRÉSIDENTE:

4180

Monsieur Pierre Beaulieu, s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4185

Bonjour. Je pense que c'est un dossier qui paraît relativement complexe puis qui peut être relativement simple. On peut simplifier un barrage à seize pouces (16 po), vous dire que c'est pas grand-chose, c'est seize pouces (16 po), mais une augmentation de seize pouces (16 po) du niveau de la mer, c'est des millions de personnes qui sont évacuées. Donc on peut relativiser de plusieurs façons le problème.

4190

Sauf que moi, je suis un propriétaire que sa terre est traversée par la décharge du lac Sergent, puis qu'est-ce qui me préoccupe, c'est l'effet sur la quantité d'eau qui va passer dans la rivière.

4195

Donc j'aimerais ça s'il y a quelqu'un qui pourrait me répondre pour que je puisse visualiser la quantité d'eau dans un tuyau, qu'est-ce qui correspond au débit normal et le débit minimum. Ça me permettrait de visualiser quelles vont être les conséquences du débit minimal dans la rivière par rapport au débit normal qui nous permet de profiter de la rivière. Donc ça serait ma première question.

4200

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Pouvez-vous nous préciser, par rapport à la décharge, vous êtes situé où?

4205

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

Environ à six-sept kilomètres (6 km-7km) du lac, à Saint-Basile.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4210

D'accord.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

Donc ça me permettrait de visualiser le débit minimum par rapport au débit moyen.

4215

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4220 Madame la Présidente, je tiens à préciser que si on garde l'eau à quarante centimètres (40 cm), c'est parce que nous allons creuser la décharge de trente centimètres (30 cm) environ. Ça veut dire que la différence par rapport à l'état naturel n'est pas si complexe que ça, je tiens juste à préciser ça.

4225 Le deuxième point, je pense que tantôt, nous avons répondu que l'eau qui entre au lac, ça va être l'eau qui va sortir du lac.

C'est tout ce que je peux vous mentionner. Avez-vous d'autres choses à ajouter, monsieur Marcotte?

4230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4235 D'accord. Alors pour que les gens comprennent bien, là, ce que vous nous avez dit en gros, je vous demanderais de m'assurer que ce que je fais comme synthèse, c'est exact! C'est qu'à l'automne, il y aurait un rabaissement du niveau du lac – refaites une synthèse de ça, là, ce qui se passerait!

4240 Parce que globalement, vous avez dit, l'eau qui rentre va sortir, cependant elle serait évacuée différemment du lac, pendant une certaine période, par rapport aux conditions naturelles.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4245 Madame la Présidente, ce que nous avons mentionné, c'est que nous allons baisser l'eau l'automne par tranches de dix centimètres (10 cm), pour abaisser un niveau de quarante centimètres (40 cm). Aussitôt que le lac va atteindre le prochain dix centimètres (10 cm), nous allons enlever d'autres poutrelles, ainsi de suite, sur une période d'environ un mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4250 D'accord. Alors qu'est-ce que ça signifie, lorsque vous enlevez une poutrelle? C'est ça la question de monsieur.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4255 Ça signifie une sortie d'eau de dix centimètres (10 cm) qui est quatre pouces (4 po) sur deux point quatre mètres (2,4 m) qui est huit pieds (8 pi).

PAR LA PRÉSIDENTE:

4260 Ça veut dire quoi en mètres cubes, est-ce qu'on peut le calculer?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Ah madame, je n'ai pas l'information présentement.

4265

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors c'est ça la question. La question de monsieur, si je la comprends bien, à chaque fois que vous faites l'intervention, ça influence la quantité d'eau dans la rivière en aval de quel pourcentage?

4270

Est-ce que ça double la quantité d'eau à ce moment-là ou si c'est relativement marginal? Est-ce que vous pourriez vérifier ça puis nous revenir là-dessus?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4275

Moi, ce que j'ai compris, madame, hier, c'est que c'était bénéfique pour les poissons même à la décharge à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280

D'accord. Mais la question, ce serait important, je pense qu'on nous dise justement, est-ce que c'est marginal comme modification du débit ou si c'est le double. Ça pourrait rassurer les gens, de vérifier ça.

4285

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Parfait madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4290

D'accord.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4295

Je pense que c'est essentiel d'avoir une idée, ça correspond à quoi, parce que c'est notre principale préoccupation.

Est-ce qu'on va retrouver notre cours d'eau à sec, un pied (1 pi) de haut, cinq pieds (5 pi) de haut, est-ce que ça paraîtra pas! Déjà là, ça nous reconforterait un peu, savoir quel serait l'impact.

4300

Parce que c'est pas qu'on est contre le projet, c'est qu'on a beaucoup d'interrogations sur les conséquences de ça, parce qu'on parle beaucoup de phénomènes météorologiques extrêmes, c'est des compagnies d'assurances qui sonnent l'alarme. Il faut pas se mettre la tête dans le sable, là.

4305

Quand il mouille, il mouille plus, quand il fait chaud, il fait plus chaud. Donc ça m'amène à ma deuxième question!

4310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais avant d'aller à votre deuxième question, j'ai tenté de résumer votre question tout à l'heure, puis je l'ai demandée en termes de modifications, si vous voulez, de pourcentage, parce qu'en termes de débits, ça dit rien comme à tout le monde. Si je vous dis cinquante litres-

4315 seconde (50 l/s) ou X mètres cubes-seconde, peut-être que ça donne pas un grand aperçu, mais si on le présente en termes de modifications en termes de pourcentage, peut-être que ça illustre plus.

Est-ce que ça vous convient, ça?

4320 **PAR M. PIERRE BEAULIEU:**

Regardez madame la Commissaire, c'est simple. Tu as un tuyau de quatre pouces (4 po) à cinquante (50) psi, puis tu as un tuyau de dix pouces (10 po) à cinquante (50) psi, c'est pas dur voir la quantité d'eau qui sort, qu'il sort plus d'eau dans le tuyau de dix pouces (10 po) que

4325 dans le tuyau de quatre pouces (4 po)!

Mais si on arrive avec un débit normal que c'est un tuyau de dix pouces (10 po) à cinquante (50) psi, puis le débit minimal, c'est un tuyau de deux pouces (2 po) à cinquante (50) psi, là, on a une bonne visualisation de la restriction du débit par rapport au débit normal.

4330

Donc c'est ça qui va vraiment nous donner l'idée de qu'est-ce qui va couler de moins dans la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4335

On va essayer d'avoir ça.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

C'est une première idée, parce que c'est pas simple. Ça dépend des dénivellations dans la rivière, s'il y a des cascades, mais au moins, ça va nous donner une idée de la quantité d'eau qui va être restreinte. Déjà là, ça va nous aider.

4340

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4345

Madame, excusez-moi, j'aurais de la misère à figurer, moi, si quelqu'un me dit, c'est dix litres-seconde (10 l/s) ou des choses de même.

4350 Par contre, on peut s'imaginer que si on envoie quatre pouces (4 po) d'eau sur deux
point quatre mètres (2,4 m) de large, sur huit pieds (8 pi) de large, bien, si la décharge, à un
moment donné, elle a quinze pieds (15 pi) de large, bien, il va y avoir juste trois quarts de pouces
(¾ po) d'eau de plus. C'est juste une image comme ça que je vous mentionne.

4355 Mais c'est pas la bonne réponse, on va vous apporter la bonne réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

4360

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4365 C'est ça, il y a du monde qui va être capable de la comprendre, la question, puis qui vont
être capable d'arriver avec une réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors votre deuxième question!

4370

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4375 Ma deuxième question, c'est advenant le fait qu'il y a une période de sécheresse qui peut
arriver, on est en plein changement climatique qui est caractérisé par un réchauffement de la
planète, comme le lac Sergent est une grande surface avec très peu d'eau, advenant que le
niveau du lac baisse en bas du minimum qui est supposé être géré par le barrage, donc est-ce
qu'il faut conclure que pour garder le débit minimum, il va y avoir abaissement du lac même avec
un barrage? C'est ça ma question.

4380 Ou est-ce qu'ils vont couper l'eau dans la décharge?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

4385 Les poutrelles vont être placées pour un maximum de cent cinquante-huit (158 m), à la
cote cent cinquante-huit (158 m), mais dans les poutrelles, il va y avoir une ouverture qui est
prévue, de sorte que s'il y a un étiage sévère disons pour la décharge, il va y avoir un étiage
sévère aussi pour le lac. Tout le monde va être sur le même pied, dans ce sens-là.

4390 Il va y avoir une ouverture qui va permettre, disons qu'il y ait un écoulement quand
même minimal qui va se faire à travers disons les poutrelles.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

Donc, madame la Présidente...

4395

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Est-ce que je pourrais juste compléter peut-être! J'écoute ce que monsieur dit ici, si on se mettait dans des conditions effectivement de sécheresse extrême, bon, vous souhaitez garder le niveau d'eau à cent cinquante-huit virgule zéro quatre (158,04 m), votre niveau idéal, advenant le cas que c'est tellement sec que vous n'êtes pas capable de garder le niveau d'eau, est-ce que vous allez pas avoir tendance à vouloir boucher les trous de la passe à poissons puis boucher les trous pour empêcher l'eau?

4400

4405

Enfin, je vulgarise un peu, mais je vous pose la question de façon très candide, à savoir est-ce que c'est pas tentant de tout fermer, finalement pour maintenir le niveau d'eau souhaitable?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4410

C'est tentant, mais on retiendra pas votre tentation. Tout simplement ce que je tiens à vous dire, madame la Présidente, c'est à vous que je réponds, c'est correct, votre partenaire, je peux y répondre aussi! Ce que nous avons mentionné hier, le trou de débit réservé est même plus bas que le seuil actuel de la décharge. Ce qui veut dire, c'est que si on est rendu qu'on n'est plus capable d'alimenter le trou actuel, bien, je vais vous dire, je m'excuse, là, mais ça aurait fait longtemps aujourd'hui qu'il aurait manqué d'eau. Merci.

4415

PAR M. YVES ROCHON:

4420

Je pourrais rajouter qu'effectivement, quand un projet est autorisé sur la procédure par décret, son mode de gestion est aussi autorisé.

4425

Donc si le promoteur veut changer son mode de gestion, il doit faire une modification d'un décret. Je pense pas que le promoteur va être intéressé à s'en aller dans une telle procédure.

4430

Donc s'il modifie, c'est tout à fait illégal, il pourrait se faire poursuivre par le gouvernement, parce qu'il doit respecter, c'est un peu comme un règlement qui devient un règlement provincial qui est imposé au promoteur. Donc c'est quand même assez restrictif à ce niveau-là.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4435

OK. Donc si je comprends bien, s'il y a un assèchement majeur du lac, il y aura pas moins d'eau qu'un coup que toutes les passerelles vont être enlevées, donc la municipalité n'aura pas à retenir l'eau pour garder, malgré que la tentation peut être là, je comprends, parce

4440 que le système va être déjà installé, mais donc il s'engage à garder au moins le débit minimum, indépendamment de la quantité d'eau, jusqu'à temps que toutes les passerelles soient enlevées, il faut s'entendre. C'est sûr qu'on rajoutera pas de l'eau dans le lac pour garder le débit minimum, est-ce que c'est ça que je comprends bien?

PAR M. YVES ROCHON:

4445 Bien c'est ça, puis de la façon que la technologie est faite, ce qui est proposé par le promoteur, ça va être difficile pour lui de boucher le trou qui est en plein milieu de son tuyau, là.

4450 De un, légalement il peut pas. Puis de deux, selon la technique qu'il utilise, c'est pas une vanne qu'il peut ouvrir ou fermer à volonté, c'est vraiment des trous dans son infrastructure. Donc ça donne une certaine garantie, je dirais, pratique pour s'assurer que ce débit-là débite tant que l'eau arrive à ce niveau-là.

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4455 OK. Puis est-ce qu'on peut considérer que ce niveau-là, c'est le débit actuel sans barrage?

PAR M. YVES ROCHON:

4460 Je comprends pas très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4465 Justement, on revient avec la question de l'étiage, c'est ça, si je comprends bien votre question.

4470 Parce que ça, il y a une réponse qui a été donnée par le promoteur, à l'effet que les conditions d'étiage dans la rivière l'été seraient maintenues les mêmes. Puis la réponse qui a été donnée du côté du ministère de l'Environnement, en tout cas si je vous résume bien, c'est qu'apparemment, ça serait possiblement les mêmes dans la très grande majorité du temps, mais il y a quand même une certaine inconnue qu'ils sont pas en mesure d'identifier, c'est peut-être deux (2 %) ou trois pour cent (3 %) du temps où là, il y aurait des conditions qui pourraient peut-être être différentes.

4475 Mais on va aller du côté du ministère de l'Environnement.

PAR M. YVES ROCHON:

4480 C'est ça, en fait, je pense que vous résumez bien la situation. Ce que je pourrais rajouter, c'est pour ça qu'on demande le bilan hydrique, en ayant à partir des données, le débit mensuel qu'on a présenté tantôt, si on serait capable, il y a des méthodes qui permettent de

calculer l'évaporation qu'on pourrait trouver dans ce genre de situation là, ça nous permet vraiment de définir le débit sortant du lac, de le calculer en fonction de la situation actuelle.

Puis ça nous permettrait de vraiment valider si ce cas-là existe vraiment.

4485

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Moi, j'ai une question pour vous. Je remarque, bon, que les gens qui vivent en aval ont beaucoup de préoccupations, à savoir est-ce qu'ils vont avoir encore de l'eau.

4490

La question est la suivante : vous venez de parler en fait d'une espèce d'encadrement relativement strict, relativement à la gestion des barrages. Est-ce qu'on peut en conclure donc que le promoteur ne peut pas faire ce qu'il veut?

4495

Donc dans la mesure où il y a, je dirais, des normes, en fait c'est presque un contrat qu'il y a entre vous et le promoteur, ce qui fait qu'il peut pas faire ce qu'il veut, donc il doit maintenir une certaine ligne de conduite, si je puis dire?

PAR M. YVES ROCHON:

4500

Oui, en fait, la façon que ça fonctionne, c'est que le décret gouvernemental, la décision comporte normalement au moins une condition, et dans cette condition-là, il est exigé que le promoteur respecte tous les documents qu'il a déposés à l'appui de sa condition.

4505

Parmi ces documents-là, on a l'étude d'impact, les documents "Réponses aux questions" et tout autre engagement ou tout autre document et nous, on demande aussi dans ces documents-là le mode de gestion.

4510

Donc le promoteur est lié, en déposant son mode de gestion en condition du décret, à le suivre par la loi.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

4515

Est-ce que vous allez aussi précisément que, par exemple, on parle d'enlèvement des poutrelles et tout ça, est-ce que vous allez aller jusqu'à ce niveau de détail là, avec beaucoup de précisions?

PAR M. YVES ROCHON:

4520

Bien en fait, si le promoteur le dicte comme un engagement, puis dépose ce document-là à l'appui de sa demande, il est tenu de respecter ça.

4525 Puis même nous, on pourrait exiger des conditions sévères, lui imposer de ne pas enlever de poutrelles à moins de telles conditions bien strictes, si on juge qu'il y a des problèmes de sécurité au niveau des citoyens qui sont à la décharge, là.

Ces éléments-là sont vraiment assez balisés. Madame Clavet aurait peut-être un autre élément à rajouter!

4530 **PAR Mme PATRICIA CLAVET:**

Outre le décret que monsieur Rochon discute, il y a le décret aussi relié à la Loi sur le régime des eaux, au niveau du barrage, et la Loi de sécurité des barrages, la nouvelle loi.

4535 Ce sont deux (2) décrets qui sont un peu indépendants mais qui sont un peu dans la même ligne de conduite que ce que monsieur Rochon vient d'expliquer. Et dans la Loi de sécurité des barrages, il y a un item, c'est-à-dire c'est le plan de gestion de l'ouvrage.

4540 Donc le promoteur statue quel va être son plan de gestion et en quelque sorte, il est entériné dans le décret qui fait foi de tout, finalement.

Et s'il suit pas le décret ministériel, bon, encore une fois, on a un autre moyen de surveiller.

4545 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Puis à la limite, il y a la prison!

PAR M. PIERRE BEAULIEU:

4550

Madame la Présidente, est-ce que je peux en conclure que je vais avoir une réponse à ma question au niveau du débit minimum puis du débit moyen, pour visualiser un peu l'effet sur la rivière?

4555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça, justement, monsieur le Maire, vous avez pris la question en note.

Alors on va essayer d'avoir cette information-là, probablement quand?

4560

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

Je vais parler demain avec monsieur Rivard pour qu'on puisse avoir l'information le plus rapidement possible à la Commission.

4565

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est beau, merci.

4570 **PAR M. PIERRE BEAULIEU:**

Je vous remercie beaucoup, parce que c'est extrêmement important. Ça nous fait visualiser un peu la quantité d'eau par rapport à ce qu'on peut avoir normalement.

4575 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous avez ça comme information, est-ce que vos questions sont répondues à ce moment-là?

4580 **PAR M. PIERRE BEAULIEU:**

Ah non, bien là, il y a d'autres questions qui peuvent s'ensuivre, mais je vais laisser la chance aux autres, puis je repasserai.

4585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Il reste encore cinq (5) personnes inscrites au registre, puis on n'a pas parlé de la sécurité des ouvrages.

4590 Est-ce qu'il y a des gens inscrits au registre qui nécessitent de passer ce soir, qui pourraient pas revenir demain?

4595 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Madame, concernant la sécurité des ouvrages, je fais juste un rappel à madame la Présidente que tout simplement, il va y avoir, suite à cette audience-là disons, toute une vérification avec le secteur hydrique, concernant, disons on va déposer nos plans, les devis puis ainsi de suite, ça fait que ça, on ne pourra pas tellement traiter de la sécurité des barrages, je pense. Je vous dis ça de même.

4600 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4605 Cependant, c'est qu'il y a une personne qui pourrait expliquer justement les mesures qui sont prises pour que ce soit sécuritaire.

Alors je demanderais au ministère de l'Environnement, si ça pouvait être fait déjà ce soir, pour la sécurité des barrages. À ce moment-là, on pourrait au moins...

4610 **PAR M. YVES ROCHON:**

Je vais demander effectivement à ce que madame Clavet nous présente demain, ce serait bien peut-être d'expliquer ça, on va avoir besoin du projecteur à acétates cependant.

4615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Parce que si on réussit à tout vider les sujets, c'est sûr qu'on peut continuer de travailler avec des questions et réponses par écrit.

4620

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4625 Bon, la Loi de sécurité des barrages est venue évidemment suite au déluge de juillet 96. C'est une recommandation du Rapport Nicolet. Cette loi-là vient d'être en vigueur depuis le printemps. C'est assez complexe, mais je vais juste passer les éléments qui peuvent être pertinents ou intéressants pour vous. Je vais sauter un peu des points de présentation.

4630 La nouvelle Loi de sécurité des barrages, ça vient à la suite de plusieurs autres qui existaient déjà, à savoir, bon, la Loi sur le régime des eaux. Il y avait la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est-à-dire les certificats d'autorisation et l'étude d'impact qu'on fait à l'heure actuelle. Il y avait la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et il y avait les autres lois. Maintenant, vient à la suite la nouvelle Loi de la sécurité des barrages.

4635

Cette nouvelle loi là, elle vient un peu en complément de la Loi sur le régime des eaux, elle vient la préciser.

4640 Bon, l'objectif de base de la Loi de sécurité des barrages, c'est évidemment d'accroître la sécurité des barrages et d'obliger un suivi durant toute la vie de l'ouvrage. C'était des choses qu'on n'avait pas auparavant. On avait énormément de lacunes, on connaissait même pas sur le territoire québécois qu'est-ce qu'on avait en frais de barrages. Et maintenant, on a tout recensé ça et depuis la mise en vigueur de la loi, le rôle qu'on a, c'est de vérifier que tous les ouvrages sont sécuritaires.

4645

Donc évidemment un nouvel ouvrage, obligatoirement, a des obligations face à cette loi, il y a pas de barrage qui va être construit au Québec qui sera pas selon les normes. Il y a différentes catégories administratives d'un barrage. C'est un peu compliqué à comprendre!

4650 Le barrage du lac Sergent est considéré comme une forte contenance. Évidemment c'est un peu farfelu, parce que c'est pas un gros barrage puis tout ça, et les fortes contenances, on s'attend à la Baie-James, Kénogami, Manic 5 puis tout ça. Nous autres aussi, dans la gestion des barrages publics, on est très surpris sur cette classification-là, mais bon, c'est comme ça que la loi a été faite. Elle a été faite par des professionnels, donc on fait confiance.

4655

Alors le barrage du lac Sergent, étant donné que le volume du lac est plus grand qu'un million de mètres cubes (1M m³), on tombe automatiquement sur une forte contenance.

Nonobstant que la tranche qui est induite par le barrage est très petite, là...

4660

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Madame, on parle d'un mètre (1 m) alors qu'on va retenir quarante centimètres (40 cm)!

4665

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4670

Oui, on a le même problème. Vous avez parfaitement raison, ce sont les aberrations de la loi. Ça va peut-être être modifié. Je fais partie comme vous des propriétaires qui sont obligés à ça.

4675

Au niveau de la forte contenance, il y a plusieurs obligations. Donc une fois que l'ouvrage est construit, on est obligé d'évaluer la sécurité des ouvrages, exécuter les correctifs appropriés s'il y en a. Il y a de nombreuses activités de surveillance, d'entretien d'ouvrage, il y a un dépôt de plan de gestion des eaux.

4680

À chaque fois qu'on veut modifier le plan, on doit repasser à la LSB pour faire les modifications.

4685

Il y a des plans de mesures d'urgence. Dans le cas du lac Sergent, étant donné qu'il a été catégorisé forte contenance mais faible conséquence, théoriquement il n'y en aura pas.

Il y a un registre. Le barrage va être mis dans le registre des barrages sur le territoire québécois.

4690

Si on continue! Les autres points qui découlent de la LSB, c'est de mettre en place un nouveau régime d'autorisation. Ça renforce de beaucoup le moyen d'intervention du ministre. Ça établit les normes de sécurité, ça régit le classement des ouvrages, ça prescrit le contenu des évaluations, plan de gestion des eaux, etc. et tout ça, prescrit la fréquence de surveillance et les évaluations, puis ça crée un répertoire.

4695

Toutes les informations sur le barrage du lac Sergent, une fois qu'il sera construit, va être répertorié sur un répertoire et pourra être consulté par le public sur le site du ministère de l'Environnement. Et il sert aussi aux gens qui appliquent la loi qui, en passant, n'est pas moi.

Le régime d'autorisation pour une construction! C'est votre cas ici. Bon, ça prend plans et devis par l'ingénieur, des caractérisations, les cartes ou études de rupture, pour montrer, bon,

4700 le niveau de conséquences, pour les justifier. Ça prend les études complètes en hydrologie, en hydraulique, des études de stabilité d'ouvrage. Donc le promoteur doit déposer ses calculs, et tous ces éléments-là sont tous vérifiés.

4705 Un sommaire du plan de gestion des eaux, un plan de mesures d'urgence durant l'exploitation et les travaux, mais étant donné que le classement du barrage du lac Sergent est faible dans la forte contenance, c'est un plan de mesures d'urgence très sommaire. Et une analyse du pourtour, c'est-à-dire la fameuse problématique des limites d'inondations autour du lac, autour de la décharge, ainsi que les droits et servitudes d'inondation associés.

4710 Les activités de surveillance! Bon, il y a le suivi des ouvrages à forte contenance tout au long de la vie utile. Il y a trois (3) types d'activités, des visites de reconnaissance, des inspections régulières et des inspections statutaires.

4715 Donc une fois que tu construis un barrage, c'est pas seulement le prix de construction, il y a tout le suivi associé par la suite et ça, ça peut être relativement coûteux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4720 Mais ça, ces suivis-là qui seraient exigés selon ce règlement-là, est-ce qu'il y a une fréquence obligatoire ou si c'est en fonction de l'ouvrage comme tel?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Il y a une fréquence obligatoire en fonction de l'ouvrage.

4725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Et ça pourrait représenter quoi dans les cas présents?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4730 J'ai justement les acétates pour vous là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4735 D'accord.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4740 Alors vérification sommaire de l'état général, théoriquement, là, votre barrage devrait être autour du classement D ou E, donc c'est simplement une personne qui connaît l'ouvrage qui fait un petit rapport et puis qui soumet ça aux gens qui appliquent la loi.

4745 Ensuite viennent les inspections régulières. Encore une fois, on va se situer entre le D et le E. Le E, théoriquement, il n'y a pas d'inspection régulière, toutefois le D demande un technicien ou toute autre personne sous la supervision d'un technicien ou d'un ingénieur. Là, vous pouvez voir qu'il y a encore des activités relativement onéreuses dans ça.

4750 Ensuite vient la grosse inspection qui est l'inspection statutaire et ça, ça exige un ingénieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4755 Ça, la grosse inspection justement, vous allez nous dire comment, à quelle fréquence?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4760 Oui, j'arrive. Et il y a toute une fréquence associée à ça.

Alors bon, pour le moment, il est difficile de dire si on est D ou si on est E au niveau du lac Sergent, mais définitivement on va être un ouvrage stabilisé, puisqu'on est un ouvrage neuf.

4765 Alors si on est dans la classe D, comportement D, on aura l'obligation de faire deux (2) visites de reconnaissance par an, une inspection régulière par an et une inspection statutaire par cinq (5) ans. Donc à tous les cinq (5) ans, la Ville devra engager un consultant qui fera l'inspection statutaire complète.

4770 Et si on est dans la classe E, on a une visite de reconnaissance par an, mais à tous les cinq (5) ans on doit faire une inspection statutaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4775 Ce qui coûte cher, c'est l'inspection statutaire, et ça devrait se faire à tous les cinq (5) ans?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4780 Trois (3) à cinq (5) ans, dépendamment le classement D ou E. Nous en ce moment, on est aux prises avec ça, et on peut vous dire que c'est compliqué, ça coûte cher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4785 Alors c'est important de savoir c'est quoi, monsieur Beaudoin, vous étiez au courant de ça?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4790 Bien madame, je savais qu'il y avait toute une panoplie de choses qui s'en venaient, là, mais on fera vérifier les roches à tous les cinq (5) ans, madame, c'est bien correct.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4795 D'accord. Puis votre expérience, il s'agit de donner l'heure juste pour pas qu'il y ait de surprise, là...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4800 Je pense que monsieur Bédard va vous apporter un point sur le classement de notre barrage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4805 D'accord.

PAR M. PIERRE BÉDARD:

4810 Bonjour madame la Présidente. J'aimerais préciser, la nouvelle Loi sur la sécurité des barrages est en vigueur depuis le 27 mars 2002.

4815 Comme madame Clavet précisait tout à l'heure, le classement de ce barrage qu'on parle se situerait dans les exigences E d'après nous, et c'est une exigence, c'est une classe de barrages qui s'applique à des niveaux de conséquences en cas de rupture qui sont considérées minimales. C'est la plus faible parmi les cinq (5) classes de barrages.

4820 Alors le barrage qu'on parle, c'est la classe E qui a différentes évaluations qui est faite, madame Clavet en a discuté. Dans la loi, on précise différents paramètres afin d'évaluer dans quelle lettre on se situe, dans le A, dans le B, dans le C ou dans le E. Et ces paramètres-là sont différents, soit le premier, exemple la hauteur du barrage, vous avez le type de barrage de construction, vous avez la capacité de retenue, on a parlé tantôt d'une capacité grande, mais ça, c'est un facteur dans l'évaluation du barrage.

4825 C'est tout cumulé en points et à la fin, on fait une somme de ces points-là pour l'évaluer dans quel élément on le situe, le barrage, soit de catégorie A à aller jusqu'à E.

Nous, selon les paramètres qu'on a évalués, on le considère dans le E présentement. Alors c'est la précision que je tenais à faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4830

Très bien, merci beaucoup de votre précision.

Maintenant...

4835 **PAR Mme PATRICIA CLAVET:**

C'est ça, monsieur Bédard a parfaitement raison dans ce qu'il vient de dire, là.

4840

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors justement, pour l'évaluation statutaire qui devrait se faire à tous les cinq (5) ans, d'accord, vous estimez que ça pourrait coûter combien?

4845

Est-ce que vous l'avez estimé à la Ville?

PAR M. PIERRE BÉDARD:

4850

Non, on n'est pas rendu là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4855

D'accord. Puis selon l'évaluation du ministère, parce que vous avez à gérer de tels ouvrages, est-ce que vous avez eu à faire ça?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4860

Pour le moment, étant donné qu'on a des fortes contenances à conséquences plus élevées, ça passe en priorité.

Mais pour le moment, ce qu'on a vu jusqu'à maintenant, c'est relativement dispendieux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4865

D'accord, mais à ce moment-là, ce sont des gros ouvrages?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4870

Des gros ouvrages, c'est ça. Des petits, on n'en a pas fait encore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non vous n'avez pas fait d'évaluation de petits ouvrages?

4875

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Non.

4880

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. C'est bien, on continue!

4885

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Nous allons respecter ce que le ministère nous oblige de faire, et l'engagement de la municipalité, c'est de payer les frais qui seront à l'usage de cet ouvrage-là.

4890

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Alors c'est important que ce soit clair.

Est-ce qu'il y a d'autres choses que vous vouliez préciser?

4895

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Non.

4900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à la question de sécurité des ouvrages?

Parce qu'on a présentement des gens qui peuvent répondre aux questions.

4905

Donc on voit qu'il y a une procédure à suivre, maintenant c'est réglementé et c'est couvert par des processus.

4910

Oui, il y a des questions, vous pouvez venir, on va considérer que vous êtes inscrit au registre!

ANDRÉ BÉDARD

4915

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur André Bédard!

4920 **PAR M. ANDRÉ BÉDARD:**

C'est ça, oui. Par rapport à ce que madame Clavet disait tout à l'heure au sujet du régime d'autorisation de construction, OK, il y avait une série de points, je voulais savoir si la municipalité s'était conformée à tous ces points-là.

4925

PAR M. GUY BEAUDOIN:

C'est à venir.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4930

C'est à venir?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

4935

Madame, la majorité sont à venir, on va passer à travers.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Si vous pouvez remettre l'acétate s'il vous plaît.

4940

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4945

Habituellement, le promoteur qui va en audience publique, comme monsieur Beaudoin ce soir, a grandement avantage d'attendre la décision de tout ce qui va se passer avant de se lancer dans les procédures.

4950

Mais une fois que la décision est rendue, il va se lancer dans les procédures, il va déposer ses plans et devis finaux, tout ce qui va avec et là va commencer l'analyse de son dossier.

Au niveau de cette analyse-là, elle est légèrement plus rigoureuse et exigeante que celle de l'étude d'impact, pour la raison que les plans et devis sont définitifs rendus à ce stade-là, d'une part, et que c'est pour le ministère la dernière fois qu'il a son mot à dire sur l'ouvrage.

4955

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et sur sa gestion, parce qu'à ce moment-là, ce serait plus difficile de recommencer à rediscuter de la gestion.

4960

Donc moi, je tiens à préciser, puisque tout le monde a précisé toutes sortes de choses, je tiens à préciser que l'audience publique, ça n'intervient pas du tout dans les études qui doivent

être prises et l'information qui doit être donnée pour répondre à une exigence que tout le monde a à remplir, d'accord! Que ce soit soumis à l'audience ou non.

4965 Et il va devoir y avoir ce processus-là, et ça aurait été nécessaire même sans audience publique.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

4970 OK, merci beaucoup.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

4975 Oui, puis tous les décrets sont interreliés, comme on parlait tout à l'heure avec monsieur Rochon. Donc avant que l'équipe de monsieur Rochon, admettons, sorte l'article 22, le C.A. pour construction, ils attendent toujours que le décret ministériel de cette loi-là, la LSB, la Loi de sécurité des barrages et la Loi sur le régime des eaux, soit sorti et officiellement signé, et que tout soit réglé.

4980 Une fois que c'est réglé et qu'ils ont la copie papier entre les mains, ils émettent le C.A. et là, le promoteur peut procéder.

4985 Donc on est tous en contact étroit, et puis il y a pas de C.A. qui sort sans que le décret sur le barrage ne soit pas complété.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4990 Alors justement, c'est important, lorsqu'on va venir en deuxième partie, que vous nous indiquiez comment vous voyez ça, la gestion de l'ouvrage, parce que justement, une fois que le plan de gestion va être fait, bien, ça va être plus difficile à le modifier. Donc c'est important que le promoteur comprenne et voit bien aussi quelles sont les attentes de la population, tant au niveau des gens qui sont riverains du lac que les gens qui sont en aval. Il faut que ce soit pris en considération.

4995 Puis le gouvernement veut avoir cet éclairage-là, parce qu'il va vouloir avoir un plan de gestion qui corresponde aux attentes des gens, que ce soit pas la chicane dans la région parce qu'il y a un ouvrage en quelque part et puis que justement, le monde dit non, on veut pas qu'il y ait tel plan d'intervention qui soit mis en place.

5000 Ça fait que c'est le moment d'en discuter maintenant, parce que les décisions qui ont à être prises à ce moment-là vont être là pour longtemps.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

5005

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5010 Ça va?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

5015 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5020 Des questions sur la sécurité?

DENISE MOREAULT

5025 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Bonsoir. Moi, c'est pour obtenir des précisions par rapport à ce que j'ai demandé tout à l'heure, là.

5030 Au moment de l'enlèvement des poutrelles, on demandait d'être prévenu. Est-ce que c'est ce genre de choses là qui peut être mis justement dans le sommaire de plan de gestion?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

5035 Absolument, oui. Ça doit être inclus dans le sommaire du plan de gestion, la procédure d'avertissement, comment ils vont fonctionner. C'est supposé d'être intégré.

5040 Ce plan sommaire là qui n'est pas nécessairement si sommaire que ça, parce que si on va dans la réglementation, il y a dix (10) points à répondre, j'ai pas la réglementation avec moi, mais les dix (10) points sont relativement exhaustifs. Et des choses comme ça doivent être indiquées à l'intérieur du plan.

5045 Pour un propriétaire privé, habituellement ce plan de gestion là est déposé à la municipalité, donc évidemment il va pas se l'autodéposer, mais il va probablement le déposer dans votre municipalité également.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

5050 OK. En ce qui a trait au plan de mesures d'urgence, tout ça, là, on parle de l'exploitation
durant les travaux aussi, c'est sûr que nous, on est en bas du barrage, même s'il est pas gros, il
est là pareil, puis on est souvent dans l'eau, donc on veut savoir si on peut faire la demande
même si c'est pas exigé, étant donné le fait que c'est pas un gros barrage, finalement c'est ce
qu'on semble dire, c'est reconnu comme ouvrage à forte contenance, mais dans le fond, c'est
l'est pas, d'après ce que je peux comprendre?

5055

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Exactement, oui, c'est pas très gros.

5060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pardon, j'ai pas compris votre question, excusez-moi!

5065

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Bon, je veux savoir si nous, on peut demander, comme citoyens, même si c'est pas
exigé, d'après ce que j'ai vu dans les documents de l'étude, ce que ça va exiger vraiment du
promoteur, c'était laissé à sa discrétion, j'ai vu ça dans les commentaires de questions, je sais
pas si quelqu'un peut le ressortir, je pense que vous êtes au courant?

5070

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Oui, oui.

5075

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Bon, j'aimerais savoir, même si c'est pas exigé par les gens du ministère, je sais pas si
c'est pas exigé, là, mais est-ce que nous, on peut le demander quand même, et à quoi ça
pourrait ressembler?

5080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais quoi?

5085

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Un plan de mesures d'urgence, au cas où durant l'exploitation, il y a des problèmes.

5090

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5095

Je peux peut-être répondre un petit peu, madame. La Loi applicable sur la sécurité des barrages, le plan de gestion des eaux retenues, si on peut écrire ça de même, il comprend entre autres:

5100

"Le niveau maximal d'exploitation, le niveau correspondant à la crue de sécurité, la coupe d'évacuation, les mesures qui seront prises par le propriétaire pour gérer les eaux retenues par le barrage ainsi que s'il y a lieu, la description de sa stratégie de communication des risques aux personnes visées et aux autorités responsables de la sécurité civile."

5105

Moi, ce que je peux vous mentionner, on a mentionné beaucoup de choses, on a dit de quelle façon on allait baisser le niveau d'eau, à chaque fois on a dit que si on touchait au niveau d'eau, on allait avertir les gens de la décharge, probablement en communiquant l'information à la municipalité qui communiquera l'information à tous ces gens-là et puis l'engagement qu'on a pris, on va le respecter, madame, puis on va respecter la loi, puis on va respecter les règlements d'usage selon la catégorie de barrage qu'on a. Merci.

5110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Compléments d'informations?

5115

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Bien exactement comme on vient de dire, pour sa catégorie, il y a pas vraiment d'exigence au niveau du plan de mesures d'urgence.

5120

Par contre, dans le plan de gestion sommaire qui est pas si sommaire que ça, il y a une question là-dessus, et tous les intervenants qui sont dérangés ou qui seraient en problèmes lors d'un bris de barrage sont identifiés à ce stade-là.

5125

Et comme l'application des plans de mesures d'urgence sont la responsabilité des municipalités aujourd'hui, donc ils sont excessivement bien placés pour gérer des situations comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5130

Ça va?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

5135

Ça va, mais j'aimerais savoir aussi qui s'assure que justement, le promoteur va respecter ses engagements par rapport à son plan de gestion de barrage et tout ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

5140 D'accord.

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

5145 Au niveau du plan de gestion des eaux, c'est votre question, bien, c'est certain que les populations riveraines, s'il y a des problèmes, vont se plaindre. Ils se plaignent directement aux gens qui appliquent cette loi-là, qui envoient des équipes sur le terrain vérifier qu'est-ce qui se passe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5150 En pratique, c'est qui?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

5155 C'est le Centre d'expertise hydrique dans son service de la Loi de sécurité des barrages. Eux recueillent les plaintes habituellement d'Urgence-Environnement, et vont faire les inspections sur place s'il y a lieu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5160 D'accord. Alors à ce moment-là, le lien direct, c'est Urgence-Environnement?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

5165 Ça peut être Urgence-Environnement ou le directeur au service de la Loi de sécurité des barrages.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5170 D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5175 Madame la Présidente, je veux juste ajouter quelque chose, là.

C'est une municipalité, ce n'est pas un privé avec un lac privé, c'est une municipalité. On n'a pas intérêt à être de mauvaise foi, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5180

Alors justement, pour s'assurer que les gens aient l'information sur la gestion de l'ouvrage, est-ce qu'il y aurait comme une sorte de rapport en tout cas sommaire qui pourrait décrire les interventions qui ont eu lieu au niveau de la gestion?

5185 **PAR M. GUY BEAUDOIN:**

Nous, on va suivre ce qui est recommandé par le ministère de l'Environnement. Puis en plus, on s'est engagé que quand on va jouer avec les poutrelles, on va informer la municipalité.

5190 Je veux dire, on peut pas aller plus loin que je pense que les exigences en environnement, là. Je pense que quand on regarde ça, il y en a en masse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5195 D'accord. Mais ça veut dire justement que vous vous engagez à informer les gens et à prendre en note...

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5200 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5205 On y va avec ça!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Il est exigé selon la loi d'avoir un registre sur le barrage:

5210 "Le propriétaire doit constituer et maintenir à jour un registre de barrage dans lequel sont consignées les interventions dont il fait l'objet..."

PAR LA PRÉSIDENTE:

5215 D'accord. Alors c'était ça ma question. Est-ce que vous allez inscrire vos interventions dans un registre, c'est ça.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5220 Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous allez pouvoir suivre justement si effectivement, ça suit le plan de gestion.

5225

PAR Mme DENISE MOREAULT:

J'ai une autre question, en tout cas, je dois situer une inquiétude, OK, qui est réelle, qui remet un peu en cause ce que le promoteur vient de dire malheureusement, mais j'ai pas le choix de le demander.

5230

C'est parce que le promoteur, monsieur Beaudoin lui-même s'était engagé à me prévenir de la date et du moment du début des audiences publiques et il l'a pas fait. Il s'était engagé à le faire verbalement et à me communiquer directement. J'ai pas eu de nouvelles.

5235

Donc est-ce que je dois m'attendre au même comportement dans le cas de situations d'urgence? Voilà!

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5240

Madame, je tiens à préciser, madame la Présidente, que j'ai averti la Municipalité de Saint-Basile ainsi que monsieur Claude Lefebvre qui est ici présent ce soir, et je lui ai demandé d'avertir tous les gens autour.

5245

Monsieur Claude Lefebvre occupe le poste de conseiller à Saint-Basile, et je comptais sur lui pour informer tous les gens.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5250

Alors de toute façon, il y aura dans votre plan d'interventions une communication, un processus pour que les gens soient informés, d'accord!

Alors ça, il faudra que ce soit défini dans le plan.

5255

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

C'est ça, une fois qu'on sera rendu à la Loi de sécurité des barrages, ça va être défini.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5260

D'accord, alors c'est prévu.

Est-ce que vous avez d'autres questions au niveau de la sécurité?

5265

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Pas au niveau de la sécurité pour tout de suite, mais vous avez ait des thèmes, mais est-ce qu'on va pouvoir revenir plus tard sur d'autres thèmes?

5270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien regardez, c'est qu'il reste cinq (5) personnes inscrites. Est-ce qu'il y a d'autres personnes inscrites au registre? C'est cinq (5), d'accord!

5275 Pour la sécurité, est-ce qu'on peut considérer que les questions ont été répondues?

Avez-vous d'autres questions?

5280 C'est parce que je veux voir si on pourrait tout passer ce soir, quitte à compléter le travail par écrit. C'est simplement ça que j'essaie de voir avec vous, là.

ANDRÉ MÉTIVIER

5285

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

5290 Dans ce plan-là d'aménagement de sécurité, nous autres comme contribuables du Lac-Sergent, en fin de compte on paie les études, on paie la construction, on paie l'audience publique, est-ce qu'on a juridiction, est-ce qu'on a un poids là-dedans ou s'il y a une intervention qu'on peut faire?

5295 Si les gens qui sont à l'extérieur, en aval, ont juridiction, nous autres qui défraient tous les coûts partout, est-ce qu'on a un pouvoir de juridiction là-dedans?

5295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans quel sens votre pouvoir de juridiction?

5300 Ce que vous proposez, c'est d'avoir un ouvrage pour intervenir justement au niveau des étiages et des crues, c'est ça votre proposition.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

5305 Mettons, il faudrait pas que tout le monde ait le droit d'intervention sur le plan d'aménagement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5310 Bien c'est ça, le plan d'aménagement, c'est le promoteur qui va le proposer, qui le gère, mais les critères, de façon à ce que ça tente de répondre aux attentes des gens, pour que ce soit

acceptable, c'est le gouvernement qui dit, par son règlement, c'est le cadre d'intervention que j'accepte, d'accord!

5315 Alors ça, justement les gens en deuxième partie d'audience ont l'opportunité de venir dire, bien nous, on souhaiterait que l'ouvrage puisse répondre à tel et tel objectif et qu'on puisse y trouver dans ce plan d'intervention tel paramètre.

5320 Alors vous aussi, vous avez droit de parole, vous êtes les bienvenus en deuxième partie pour venir nous dire ce que vous attendez de cet ouvrage-là. Ça va éclairer justement la municipalité dans l'élaboration de son plan de gestion.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

5325 OK, on est impliqué dans le plan de gestion?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien, oui.

5330

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

Parce que si on fait un barrage, on défraie les coûts, puis on a à peu près aucun contrôle dessus, ça sert à quoi de le faire?

5335

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est que le plan de gestion, justement, ça se trouve à être comme un contrat qui lie le gestionnaire de l'ouvrage avec tous ceux qui sont concernés par cet ouvrage-là, tant les gens qui sont situés en amont que les gens qui sont situés en aval, d'accord!

5340

Alors c'est pour éviter justement que dans le futur, vous vous retrouviez avec un ouvrage qui répond vraiment pas aux attentes des gens.

5345 Et le gouvernement demande au gestionnaire de fixer une approche de gestion, de façon à ce qu'on sache à quoi s'attendre dans le futur.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

5350 Il se fait un équilibre, autrement dit, entre les gens qui ont le barrage puis ceux qui le subissent?

PAR LA PRÉSIDENTE:

5355 C'est ça. C'est que dans le fond, l'audience publique, ça sert aussi à ça. Ça sert à définir la zone de convergence des attentes des populations, de façon à ce qu'il y ait pas d'iniquité chez les gens dans le respect de tous.

5360 Ça fait qu'on essaie de trouver justement qu'est-ce qui fait en sorte, qui ferait en sorte que les gens se sentent le plus à l'aise possible dans cette gestion-là.

5365 Alors ça peut paraître difficile à vivre pour des gens qui ont pas l'habitude de négocier avec des grandes populations; vous savez en audience publique, c'est ça qu'on fait, on négocie avec des populations qui ont différentes philosophies, différentes approches, différentes valeurs. On essaie de trouver qu'est-ce qui fait en sorte que les gens seraient heureux de vivre avec ça.

Ça fait que c'est pour ça qu'on demande la collaboration des gens, la bonne volonté pour trouver ça.

5370 **PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:**

Parce que ça semble impliquer beaucoup de monde, puis je pense qu'une municipalité est capable de gérer en bon père de famille des installations comme ça.

5375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Mais à partir du moment où on a fixé la façon dont ça se gère. Parce qu'on peut pas avoir un contrat ouvert, comprenez-vous!

5380 C'est pour ça que le gouvernement dit, vous voulez faire un ouvrage en quelque part qui implique la qualité de vie d'une grande quantité de gens, moi je veux pas avoir des plaintes continuellement pour dire que c'est géré tout croche, cette affaire-là, et ça ne me convient pas, parce que j'ai des risques que je vis ou je n'ai plus la même qualité de vie, la même qualité d'eau, je ne peux plus me baigner à tel endroit.

5385 Alors on veut que les choses soient claires. C'est pour ça qu'on travaille ensemble pour essayer de définir ça.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

5390 Pour avoir le moins d'impacts possibles sur tout le monde en réalité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5395 Exactement.

PAR M. ANDRÉ MÉTIVIER:

OK, c'est beau.

5400

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est beau!

5405

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

Moi, j'aurais une question, en fait pour les gens du Centre d'expertise hydrique ou le ministère de l'Environnement.

5410

Si on veut être réaliste, quand on parle des plans de gestion, jusqu'où peut aller la participation du citoyen dans l'élaboration du plan de gestion? Pouvez-vous donner des exemples dans lesquels le citoyen pourrait avoir une participation, parce que j'imagine qu'il y a quand même certaines limites.

5415

PAR M. YVES ROCHON:

Je vais demander à madame Clavet de répondre à la question, puisque de par leur expérience de gestionnaires de plusieurs barrages, je pense qu'il peuvent peut-être apporter des éléments de réponses.

5420

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

Sur les barrages qu'on possède, on a beaucoup de comités de citoyens. On se rencontre quasiment à toutes les saisons.

5425

Et pour prendre l'exemple le plus notoire, c'est le Kénogami. On a un comité de suivi du Kénogami qui se rencontre trois-quatre (3-4) fois par année et qui débat de tous les besoins des riverains du lac, des riverains des deux (2) rivières et qui essaie de trouver un terrain d'entente entre toutes ces instances-là.

5430

On a aussi les producteurs hydroélectriques, en tout cas il y a énormément de personnes impliquées.

On fait ça depuis 96. On a la même chose sur la rivière Saint-François.

5435

On en a sur le lac Des Commissaires. On est en train d'en instaurer un peu partout, parce que de plus en plus, les gens sont conscients des enjeux et tant les personnes qui sont à l'amont qu'à l'aval et ils revendiquent leurs droits, ce qui est normal.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5440

Alors ce sont des sortes de tables de concertation où les gens expriment leurs besoins?

PAR Mme PATRICIA CLAVET:

5445 C'est ça. Et où on cherche aussi à trouver un terrain d'entente.

Parce que nous, à la source comme gestionnaires, on les laisse plutôt s'entendre entre eux autres, puis à la fin, lorsque l'entente est prise, on voit comment ça peut modifier la sécurité. Si ça modifie la sécurité trop et ça devient dangereux, on n'accepte pas. Mais s'il y a pas de
5450 problème dans notre gestion, habituellement on accepte.

PAR LA COMMISSAIRE BLONDEAU:

5455 Donc est-ce que vous êtes en train de nous dire que bon, le comité peut prendre des décisions, mais que vous allez toujours revoir ces décisions-là, pour s'assurer que le cadre réglementaire est respecté, puis que quand même il y a une sécurité?

5460 **PAR Mme PATRICIA CLAVET:**

Oui, puis comme le promoteur qui va devenir propriétaire d'ouvrage, c'est toi le propriétaire, c'est toi le responsable, c'est toi qui es poursuivi à chaque fois qu'il y a un problème, c'est à toi que les plaintes rentrent le lundi matin.

5465 Même s'il y a pas eu d'erreur de gestion, tu es toujours la personne qui est pointée du doigt. Donc étant donné que c'est ton ouvrage, c'est toi qui as la décision ultime.

Toutefois, ça n'empêche pas d'intégrer certaines préoccupations du milieu qui parfois
5470 peuvent être pertinentes et améliorent l'environnement pour tout le monde.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5475 Précisions?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

En tant que maire de la municipalité, et les membres du conseil municipal, nous représentons la population, et puis tout simplement les citoyens peuvent venir, parce que dans le
5480 fond, on représente les citoyens, ça fait que les citoyens peuvent venir nous mentionner leur inquiétude ou ces choses-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5485 D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5490 Mais comme je pense la majorité des gens qui sont ici présents, c'est un processus qui est loin d'être simple. Moi, quand j'ai commencé ce processus-là en mars 2001, c'est loin d'être simple. Puis là, comme on peut voir, ce n'est pas simple non plus de se rendre au bout, avant la construction.

5495 Il faut quand même réaliser que si nous n'avons pas l'autorisation de construire, qu'il y aura toujours des barrages clandestins, puis je pense que ce sera pas la meilleure solution.

Je vous remercie madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5500 D'accord. Mais là, je comprends que c'était pas la question, là, mais on veut très bien mettre en perspective justement qu'est-ce que ça implique, parce qu'il y a une gestion à faire avec tout ça.

5505 Donc c'est important de l'encadrer déjà au départ, pour que les gens sachent à quoi s'en tenir, quitte à ce qu'il y ait des modalités, des zones de manœuvre par la suite, mais qui sont sur la responsabilité à ce moment-là du promoteur. La marge de manœuvre peut être donnée à l'intérieur du cadre de gestion, mais elle est sous la responsabilité de l'arbitrage à ce moment-là du promoteur qui essaie de faire les compromis pour que les gens soient à l'aise avec tout ça.

5510 Mais le plus qu'on peut s'entendre au départ, bien, le mieux c'est, de façon à ce qu'il y ait pas d'insatisfaits, qu'il y ait pas des gens qui soient tout le temps en train de se plaindre que ça va pas comme on avait prévu, ça va!

5515 Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la question de la sécurité ou de la gestion d'ouvrage? Ça va de ce côté-là!

Écoutez, il reste cinq (5) intervenants ce soir inscrits. On pourrait passer ces cinq (5) intervenants, si vous avez le goût de le faire, nous, on peut continuer. Si vous êtes prêts à travailler avec nous, on va continuer, pour éviter de faire une autre séance demain.

5520 Il y a de l'information qui a été demandée qui arriverait par la suite à ce moment-là, mais on continuerait le procédé par questions et réponses par écrit.

5525 **DENISE MOREAULT**

PAR Mme DENISE MOREAULT:

5530 Madame la Présidente, c'est parce que moi, j'ai demandé le dépôt d'un document par le promoteur, qui est très important pour les gens de la décharge.

Moi, j'ai une quinzaine de questions en rapport à ce document-là, qui sont vraiment des questions-clés pour nous, par rapport à la rivière de la décharge du lac Sergent.

5535 Il y a d'autres questions aussi qui ont rapport à ça. On considère que ce serait bien d'avoir les réponses de vive voix des gens, des experts. On n'a pas eu l'occasion de les placer.

5540 C'est beaucoup de questions au niveau de l'environnement entre autres, puis là, on n'a pas eu l'occasion de les placer, ces questions-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5545 Madame Gloria Bilodeau est-elle dans la salle?

Madame Bilodeau, pouvez-vous nous dire si vous avez beaucoup d'autres questions qui restent à poser?

PAR Mme GLORIA BILODEAU:

5550 Non, ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5555 Monsieur Michel Duval? Il est parti!

Monsieur André Bédard? Pouvez-vous venir à la table s'il vous plaît!

5560

ANDRÉ BÉDARD

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

5565 On devait entre autres parler de l'omble de fontaine, de la faune en fait pour ce qui est de la rivière de la décharge, là. C'était à l'ordre du jour aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5570 Oui, on peut en parler, on a la spécialiste ici.

Vos questions traitent de cet aspect-là?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

5575

Mes questions traiteraient de ça, mais je sais qu'il est assez tard, là.

À ce moment-là, il y aurait pas possibilité d'ajourner ou quelque chose comme ça?

5580

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est certain, mais j'évalue la possibilité qu'on vide la question ce soir, quitte à continuer par écrit. On l'a fait dans d'autres audiences publiques, ça dépend du nombre de sujets aussi qui restent en question. Il y a des chiffres à obtenir et à ce moment-là, je sais pas si on va

5585

pouvoir les avoir demain, toutes ces informations-là?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

Oui, je vais essayer de pouvoir les fournir demain, là. En ce qui concerne le document qui avait été demandé, disons, ça, demain il devrait être disponible certainement.

5590

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

5595

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Quand vous dites que vous y allez par écrit, c'est quoi au juste?

PAR LA PRÉSIDENTE:

5600

À ce moment-là, c'est qu'on reçoit les questions, les réponses du promoteur, la Commission continue à faire son enquête avec le public. Alors à ce moment-là, vous pouvez poser des questions par écrit, vous pouvez même appeler le secrétariat ou l'analyste pour exprimer vos préoccupations, pour que ce soit bien clair. Et nous, on va procéder avec ça.

5605

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Ce serait plus raisonnable.

5610

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bien! C'est parce que là, le temps avance.

5615

Mais étant donné que la spécialiste de la faune est ici, on pourrait régler la question de la faune ce soir, vous auriez vos réponses. Parce qu'on a déjà pas mal fait une belle synthèse hier.

Étiez-vous là hier?

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

5620

Oui j'étais là hier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5625

D'accord. On a eu pas mal d'informations là-dessus, mais si vous avez des questions sur ça, on pourrait régler cet aspect-là?

5630

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

Non, j'aimerais mieux y aller par écrit. Il me reste des affaires à peaufiner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5635

D'accord.

PAR M. ANDRÉ BÉDARD:

5640

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5645

D'accord, merci.

CLAUDE LEFEBVRE

5650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors madame Moreault, pouvez-vous revenir?

Alors monsieur Claude Lefebvre! Avez-vous des questions qui restent en suspens?

5655

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5660

Oui. Moi, il y avait un des points qu'on n'avait pas discuté, puis je pense que c'est là qui est le plus grand impact au niveau de l'environnement, c'est la construction comme telle du barrage.

Dans l'étude puis dans ce qu'on a trouvé sur Internet, c'était là qu'il y avait plus de dommages qui pouvaient être causés à l'environnement, puis ce sujet-là n'a pas été abordé vraiment sauf l'histoire de l'huile végétale, là, mais c'est à peu près tout ce qu'on a su.

5665

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Est-ce que vous avez des gens qui peuvent répondre?

5670

Vous parlez, je suppose, de la dérivation des eaux qui serait nécessaire?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5675

Oui, entre autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5680

Des ouvrages dans un milieu aquatique?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5685

Des alluvions, les bassins de rétention qui peuvent être faits ou je sais pas, là. L'impact sur la faune. Il y a aussi la température de l'eau où j'aurais des questions, parce qu'on voit dans l'étude aussi que la température de l'eau va être augmentée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5690

D'accord. Ça, on a eu une réponse là-dessus hier, que ça devrait être marginal.

Est-ce que c'est ça la réponse, la température de l'eau du lac?

PAR M. YVES ROCHON:

5695

À l'effet qu'en augmentant le niveau du lac, on augmente la température de l'eau?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5700

Oui, puis en creusant la décharge en amont, on vient avec comme un bassin, où ce que l'eau est plus stagnante.

PAR M. YVES ROCHON:

5705

Au niveau de la décharge uniquement?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

En amont, oui. C'est mentionné à l'étude.

5710

PAR M. YVES ROCHON:

OK, qu'il y a une augmentation de température, je suis d'accord à l'effet que c'est quand même marginal, là, parce que...

5715

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Dans la décharge?

5720

PAR M. YVES ROCHON:

Même dans la décharge, parce que la circulation de l'eau, même si l'eau est plus stagnante, la circulation de l'eau est quand même présente, là.

5725

Donc je pense que ça serait pas vraiment significatif comme augmentation de température.

5730

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Ensuite, nous autres, dans la décharge, dans la municipalité de Saint-Basile, on a une prise d'eau pour le service d'incendie.

5735

Est-ce qu'on va pouvoir nous garantir qu'il y aura toujours assez d'eau pour la prise d'eau lors de services d'urgence, là?

Ça, je sais pas s'il y a quelqu'un qui en a tenu compte, j'ai vu aucune documentation là-dessus nulle part dans l'étude ou quoi que ce soit, puis c'est l'aspect sécurité.

5740

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ça, c'est lié, permettez-moi de faire un lien avec la question qui a été posée par rapport à l'étiage, quelles seraient les conditions existantes avant et après la mise en place.

5745

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Est-ce qu'il est de mise que la municipalité de Saint-Basile fasse des modifications sur cette prise d'eau là? Des questions qu'on n'a pas de réponse encore à l'heure actuelle.

5750

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Excusez-moi, je pense qu'à maintes reprises, on a mentionné qu'on ne changera pas la quantité minimale d'eau. Ça peut arriver lors d'une crue importante en période estivale qu'il peut y avoir des variantes, mais en temps normal, il n'y aura pas de changement par rapport à la situation actuelle. Merci madame.

5755

PAR LA PRÉSIDENTE:

5760

C'est lié à la question qu'on a posée que vous devez répondre en termes de variations.

Alors on pourrait demander justement, ça, ça se trouve à être une information qui pourrait être de base et qui pourra vous servir aussi par rapport à vos attentes quant à cette prise d'eau là.

5765

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Madame la Présidente, moi, j'aimerais ça savoir, c'est depuis des années j'imagine que Saint-Basile a une prise d'eau, est-ce qu'il y a eu des problèmes jusqu'à maintenant?

5770

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez cette information-là?

5775

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Ça fait seulement un an qu'on a installé cette borne fontaine sèche.

On appelle ça une borne fontaine sèche, parce qu'il y a aucune pompe. Le camion d'incendie vient pomper à même une prise d'eau. À l'intérieur de la rivière, nous autres, on a mis une espèce de crépine qui est environ à deux pieds (2 pi) du fond du lit de la rivière. Si le niveau de la rivière baisse, à un moment donné, est-ce qu'ils vont pomper de l'air lors d'un feu, c'est important.

5780

5785

PAR M. GUY BEAUDOIN:

À ce moment-là, madame, moi, je peux pas garantir d'alimenter, en tout cas, de toute façon!

5790

À Saint-Basile, j'imagine qu'ils doivent avoir un certain bassin, excusez, je dois demander ça à vous, ils doivent avoir un certain bassin de rétention pour cette prise d'eau là. Est-ce que c'est seulement la rivière qui alimente la prise d'eau?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5795

C'est seulement la rivière, oui.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5800

À ce moment-là, on ne peut pas donner l'eau qu'on n'aura pas, madame. C'est dans ce sens-là que je peux vous répondre, merci.

5805

PAR LA PRÉSIDENTE:

5810

Alors c'est que la réponse va venir avec la précision qui a été demandée quant aux modifications qui pourraient arriver par rapport aux conditions d'étiage et de crue pendant l'été, puis ça va se faire, ce travail-là.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5815

Moi, la compréhension que j'ai de la question en mètres cubes ou peu importe qui va être répondue, c'est lors d'une crue ou des choses comme ça, quand on va baisser le niveau d'eau.

Mais leur inquiétude, c'est pas ça, c'est quand il y en aura pas d'eau! C'est pas quand il va y en avoir de l'eau, c'est quand il y en aura pas.

5820

Mais ce que je veux vous dire, madame, en période d'étiage, comme cet été, un exemple, si cet été, en période d'étiage au mois d'août, si la borne sèche, il y avait pas d'eau pour l'alimenter, on peut pas donner de l'eau qu'on n'a pas, madame, excusez-moi!

PAR LA PRÉSIDENTE:

5825

La réponse qui avait été donnée par le promoteur, c'est qu'en période d'étiage, il y aurait pas de modifications.

Environnement?

5830

PAR M. YVES ROCHON:

5835

C'est un aspect quand même assez nouveau qu'effectivement n'a pas été documenté dans l'étude d'impact. Je peux vous dire que nous, c'est une interrogation aussi qu'on se pose.

Effectivement, l'été, on comprend quand on va être en période d'étiage, on est en étiage pour tout le monde, là. Ce qui est peut-être pas clair actuellement, c'est comme à l'automne, il y

a une masse d'eau du lac qui s'en va, qui n'est plus disponible pour l'étiage d'hiver, comment va se comporter l'étiage d'hiver, là, on change quand même le débit au niveau de l'hiver.

5840

Ça, il y a peut-être des éléments qu'il faudra que le promoteur documente pour vraiment bien mesurer l'impact.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5845

Madame la Présidente, moi, je dois vous redire encore, qu'on soit en hiver ou en été, l'eau qui entre dans le lac actuellement, que le lac soit un petit peu plus bas, ça va être la même eau qui va sortir. C'est toujours ça qu'on a dit maintenant, c'est toujours ça qu'on a toujours mentionné.

5850

PAR LA PRÉSIDENTE:

En tout cas, on reviendra pas là-dessus, là, d'accord! Mais il y a quand même un moment donné où vous mettez les poutrelles à l'automne, d'accord - vous enlevez les poutrelles à l'automne, puis à un autre moment donné où vous les rajoutez.

5855

Cependant, au moment où vous les rajoutez, le niveau d'eau, déjà il y a une masse d'eau qui passe, c'est pas un moment d'étiage, ça va!

Ça va la réponse de ce côté-là?

5860

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

En partie, parce qu'on se souvient qu'hier, on a parlé de soixante litres d'eau seconde (60 l/s) versus cent litres d'eau (100 l/s), ce qui passe normalement. Le débit minimum qu'on va avoir, c'est soixante litres (60 l/s) au lieu de cent litres (100 l/s), donc il va y avoir moins d'eau, là.

5865

On a beau essayer de me dire qu'il va y avoir la même quantité d'eau, parce que le lac baisse durant l'été, il y a des fluctuations, au lieu de baisser il va rester là, donc il va sortir moins d'eau.

5870

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est pas la réponse qui a été donnée par le promoteur au niveau de l'étiage. Et le ministère de l'Environnement nous a dit justement qu'au niveau de l'étiage, c'est que les conditions naturelles seraient maintenues.

5875

Cependant, parce qu'il faut que je fasse bien le tour par rapport à la synthèse d'informations, le ministère de l'Environnement nous a dit: nous acceptons cette réponse-là dans la très large majorité du temps, ce serait comme ça que ça se produirait, dans quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des cas, je crois.

5880

Cependant, il y a un pourcentage où on n'est pas certain de ça.

5885 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien en fait, c'est ça. Pour ce qui est de l'été, en ayant le bilan hydrique, on va vraiment bien comprendre le rôle que pourrait avoir l'évaporation à ce niveau-là.

5890 Mais on se rappelle que c'est vraiment sur le vingt centimètres (20 cm) de différence entre le seuil actuel et le nouveau seuil.

5895 Ce qui nous inquiète un peu plus par exemple, c'est l'étiage d'hiver, puisque dans la situation actuelle, l'eau est dans le lac, le trente centimètres (30 cm) qui est dans le lac s'écoule dans la rivière tout au long de l'automne et de l'hiver, et ça, ce trente centimètres (30 cm)-là, on le perd à l'automne. Et c'est pas très bien documenté, cette question-là, je pense, au niveau de l'étiage d'hiver par rapport à votre prise d'eau.

5900 C'est pour ça que je repositionne ma préoccupation et notre questionnement là-dessus, à l'effet de comprendre, est-ce qu'il y a un problème ou pas, on le sait pas, là. Je veux pas dire qu'il y a un problème, je veux dire qu'il y a un questionnement à se poser, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5905 D'accord. Mais pour ce qui concerne l'étiage d'été, la réponse qui a été fournie par le promoteur, ça va?

PAR M. YVES ROCHON:

5910 Oui, en autant qu'on a le bilan hydrique, pour vraiment confirmer qu'on a le cent pour cent (100 %), là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5915 D'accord.

PAR M. GUY BEAUDOIN:

5920 Madame la Présidente, en période hivernale, c'est notre seuil de la décharge qui va être abaissé. Ça fait que ça va être le naturel. L'eau qui entre au lac va sortir du lac.

5925 Même si l'eau est moins haute, la même quantité d'eau qu'on reçoit actuellement, elle va sortir. Ça va être la même quantité d'eau comme tous les hivers qu'on a dans le moment, monsieur Rochon, je m'excuse!

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, mais là, on fera pas de bataille. J'ai essayé de faire des synthèses, ramasser tout ça...

5930

PAR M. GUY BEAUDOIN:

Je tiens à vous dire, madame la Présidente, tantôt on a vu la quantité d'eau qui passait en moyenne par mois, on l'a vu, ça, Je veux dire par là, l'hiver, il est peut-être plus important, la quantité, ou pratiquement – c'était plus important qu'en période d'étiage d'été.

5935

PAR LA PRÉSIDENTE:

5940

Ça répond à vos attentes?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5945

Oui, ça répond à ce niveau-là. Je pense que le ministère de l'Environnement est conscient du problème.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5950

En tout cas, les gens vont regarder ça.

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5955

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

5960

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

Oui. Comme je vous ai dit, le seul sujet qui a pas été abordé, c'est la construction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5965

La construction, quelles sont vos préoccupations à ce niveau-là?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5970 Je sais pas si j'ai le goût d'en faire un débat, m'a vous dire, rendu à l'heure qu'il est là!
On cherche plus à se débarrasser un peu de nos réponses que d'aborder les sujets, là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

5975 Vous pourriez les poser par écrit, ces questions-là, par rapport à la construction?

PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:

5980 Personnellement, j'aurais aimé mieux les poser verbalement, mais si je suis obligé de les
poser par écrit, je vais les poser par écrit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5985 D'accord, c'est qu'on regarde aussi la justification de tenir une autre séance s'il reste peu
de questions, et que nous, on serait en mesure de travailler ça par écrit. On l'a déjà fait avec
plusieurs questions dans d'autres cas avec les promoteurs.

5990 C'est sûr que c'est plus facile de le faire tous ensemble, là, mais on comprend aussi qu'il
y a des coûts à ça, comprenez-vous!

Alors il reste peu de personnes inscrites au registre, on peut continuer à travailler par
écrit avec vous.

5995 **PAR M. CLAUDE LEFEBVRE:**

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6000 Ça va!

D'autres personnes qui étaient inscrites au registre qui souhaiteraient poser des
questions? Ce serait important de nous dire quel sujet.

6005

DENISE MOREAULT

6010 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Moi, c'est sur la faune que j'aimerais poser des questions à madame Dubreuil entre autres, là.

6015 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, bien, on va y aller sur la faune!

6020 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

En tout cas, c'est ce qu'on nous dit, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6025 Allez-y.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6030 Je dois vous remettre quelque chose avant, est-ce que je peux vous remettre un document? C'est en rapport justement au document que je vous ai demandé de déposer, que j'ai demandé au promoteur de déposer.

Parce que les informations que nous on dispose, et qui m'ont posé des questions proviennent toutes de ce document-là.

6035

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

6040 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

À qui je donne ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

6045

À l'analyste.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6050 D'abord je vais vous dire que ce document-là m'a été présenté pour la première fois par monsieur Beaudoin dans une première rencontre; il m'a été présenté comme étant l'étude d'impact qui avait été faite sur la décharge du lac Sergent. Ça m'a été présenté comme ça.

Je réalise plus tard qu'il s'agit plus d'un document de travail qui n'avait pas été déposé. J'ai fait des démarches pour le faire déposer.

6055

6060 Sauf que moi, quand j'ai lu le document, j'ai pas vraiment reconnu ma rivière, même si c'était mes photos, à cause des commentaires. Et plusieurs fois, des informations dans ce document-là sont citées dans l'étude d'impact, alors je vais essayer de faire rapidement pour avoir vraiment le plus d'informations possibles par rapport à ça, comment ça a été fait!

D'abord l'étude a été faite, bien, l'étude, la visite a été faite un 10 novembre, le 10 novembre 2001, j'aimerais savoir combien de temps ça a duré, cette visite-là?

6065 **PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

La visite a duré une journée qu'on a prise pour marcher la rivière, la décharge, là, en partant du lac en se rendant jusqu'à l'embouchure.

6070

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6075 Bon, en rapport avec le document que je viens de vous déposer, OK, dans la réponse à la question 13 du PR-5.1 portant sur la zone d'étude, vous mentionnez avoir parcouru la rivière sur toute sa longueur.

6080 Pourtant, à la lecture du document relatant la visite de la décharge, plusieurs sections sont annotées comme non visitées. Sur le dessin que je vous ai remis, sur la carte que je vous ai remise, toutes les sections soulignées en orange n'ont pas été visitées. C'est selon le document, c'est les informations du document, ça.

Comment pouvez-vous expliquer que vous avez visité la rivière sur toute sa longueur si c'est pas marqué dans votre document?

6085 **PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

6090 C'est exact, nous n'avons pas visité tous les segments. Il y a une partie – nous n'avons pas exactement visité tous les segments sur le terrain, il y a une partie que j'ai faite par photo-interprétation.

Et on a choisi les segments disons qui semblaient nous donner le plus d'informations possibles. Mais je l'avoue bien sincèrement, disons, j'ai pas marché tous les segments. Il y a quelques segments qui n'ont pas été visités.

6095 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Par rapport justement à cette visite-là, moi, bon, il y a un segment qui est le segment 19 qui a été visité, qui est sur ma propriété, moi, ça a été fait à mon insu, cette visite-là. J'ai vu les photos par hasard dans le document, j'ai reconnu ma propriété.

6100

J'aimerais savoir si c'est une façon courante de faire que de se rendre chez les gens prendre des photos puis de sortir des informations comme ça à partir d'une propriété privée?

PAR M. GUY BEAUDOIN:

6105

Tout simplement j'accompagnais monsieur Marcotte, et puis quand on est arrivé chez madame, à chaque terrain qu'on allait, on trouvait quelqu'un, mais chez madame, il y avait un jeune qui était là, on lui a demandé si on pouvait accéder le terrain, puis il nous a donné l'autorisation.

6110

Je ne sais pas, seize-dix-sept (16-17) ans, dix-huit (18) ans, quelque chose comme ça.

6115

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, on fera pas une enquête là-dessus.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6120

Non, je veux pas faire une enquête là-dessus. Sauf qu'on apprécierait d'être prévenu, c'est sûr, là. Bon, le jeune avait treize (13) ans!

6125

Ensuite, dans votre document, vous faites aussi mention de plusieurs cascades de plus qu'un mètre (1 m). Pouvez-vous les situer précisément?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

6130

Si elle sont mentionnées dans une section, on les retrouverait là-dedans. Mais il faudrait retourner sur place pour donner l'emplacement, disons, au mètre près, localiser. Mais elles sont dans le segment mentionné.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6135

Dans quel segment c'est mentionné?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6140

Bon, il y en a dans le segment 3, dans le segment 19 entre autres, ça, c'est chez nous. J'aimerais savoir de quelle façon ça a été mesuré, ça là.

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

6145 C'est tout simplement défini à partir, disons, on se fait un étalon qu'on utilise. Il peut y avoir une variante, disons ça peut varier entre plus ou moins, disons, un demi-mètre ($\frac{1}{2}$ m), sauf que les éléments qui étaient importants disons à ce moment-là pour nous, c'était pour le poisson. On nous avait donné une marge disons de trente centimètres (30 cm).

6150 Alors s'il y avait plus de trente centimètres (30 cm), ça devenait important; s'il y avait moins de trente centimètres (30 cm), bien, c'est considéré comme plus acceptable pour le poisson.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6155 Une autre question qui s'adresse directement à madame Dubreuil!

6160 Justement, encore la fameuse question 13 qui porte sur la zone d'étude. Vous donnez comme référence, madame Chantal Dubreuil de la FAPAQ, pour rapporter que l'omble de fontaine ne peut franchir un obstacle de plus de trente centimètres (30 cm). Bon, au cours d'une discussion avec madame Dubreuil en septembre 2002, elle m'a dit avoir été mal citée et avoir avisé les personnes pertinentes de cet état de chose.

6165 Pouvez-vous me dire, madame Dubreuil, qu'est-ce que j'aurais dû lire dans la réponse à la question 13?

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

6170 Bon! Alors vous dites que l'information de trente centimètres (30 cm) a été citée dans le document et aurait été mal interprétée?

Reformulez votre question parce que moi, je veux pas répondre à travers mon chapeau, là.

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6175 Il faudrait que je ressorte le document, là.

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

6180 Je peux aussi généraliser la problématique plutôt que d'aller – allons-y avec une réponse globale!

6185 Il y a un enjeu en arrière de ça, un petit enjeu qu'il faut bien connaître, parce que là, ça a de l'air qu'on sait pas de quoi on parle, OK!

On veut parler de la circulation de l'omble de fontaine du lac à la décharge et de la décharge au lac. Est-ce qu'il y a une circulation de cette espèce de poisson qui se fait occasionnellement, régulièrement ou jamais. C'est ça la question.

6190 Pourquoi cette question-là a été posée, c'est pour savoir s'il y avait lieu d'installer au barrage une passe migratoire pour la montaison et quelque chose éventuellement pour la dévalaison. Alors c'est de là qu'est parti ce débat-là.

6195 Donc le promoteur a voulu vérifier si cette circulation de l'omble de fontaine pouvait avoir lieu entre le lac et la décharge. Il a regardé le genre d'obstacles dans le cour d'eau et il s'est aperçu qu'il y avait des rapides dont certaines sections présentaient des chutes, des petites chutes de trente centimètres (30 cm).

6200 C'est pas un chiffre magique, là, trente centimètres (30 cm); c'est un chiffre magique lorsqu'on parle par exemple de poissons qui sont en bas d'un ponceau, qui doivent sauter pour accéder au ponceau puis continuer en amont vers une rivière, parce que là, c'est la seule place à passer.

6205 En général, s'il y a plus que trente centimètres (30 m), puis qu'il y a pas un bon appel d'eau à la base de ce ponceau, bien, l'omble de fontaine a pas beaucoup de chance de monter. Alors c'est venu de là, ce chiffre de trente centimètres (30 cm). C'est les conditions que c'est une élévation qu'une omble de fontaine peut franchir lorsqu'elle a les conditions en aval qui lui donnent un appel d'eau.

6210 Au-delà de ça, ça devient plus difficile. Mais là, on n'est pas dans une situation comme ça, parce qu'on est dans une rivière où il y a des passes à droite et à gauche, où l'altitude, la différence de niveau est souvent de moins de trente centimètres (30 cm). Il y en a d'autres c'est plus de trente centimètres (30 cm), et il y a des places où c'est moins de trente centimètres (30 cm).

6215 Alors dépendamment de l'hydraulicité de la rivière, le poisson va pouvoir se frayer un passage ou ne pourra pas s'en frayer. À l'étiage du mois de septembre où j'ai vu la rivière, le 9 septembre, c'est bien certain qu'il y a pas une omble de fontaine qui a été capable de remonter cette zone de rapides là.

6220 Maintenant, je l'aurais vu à un autre moment, cette zone de rapides de la décharge, j'aurais été convaincue que certains poissons pouvaient remonter.

6225 Alors c'est ça, la conclusion de ça. C'est qu'à un certain moment, l'omble de fontaine peut certainement remonter dans le lac, mais c'est pas un processus, c'est pas, comment dire, qu'elle remonte ou pas, c'est pas ça qui va assurer sa survie dans le lac.

L'omble de fontaine vit dans le lac par ses zones de frai dans les tributaires du lac, alors il y a une population dans le lac qui est alimentée par les zones de frai qui sont dans les tributaires, il y a aussi une population d'ombles de fontaine en aval de cette zone de rapides qui

6230 trouve des frayères pour se reproduire, et certains de ces individus peuvent communiquer à certaines périodes, selon certains niveau d'eau. C'est ça que je peux répondre.

C'est tu assez clair?

6235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, tout à fait. Alors ce n'est pas une obligation de survie des populations, si on comprend bien votre exposé, les populations sont en mesure de trouver, dans les deux (2) milieux respectifs, les conditions aptes à leur cycle biologique.

6240

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

Absolument.

6245

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6250 Une autre question par rapport à ça. Les modifications de débits qui sont prévues par le promoteur, soit pour vider le lac, est-ce que ça peut affecter justement la circulation des poissons, d'une façon quelconque, le cycle de vie des truites, à l'époque où elles vont le faire?

Est-ce qu'elles sont dans leur période de reproduction? Elles font quoi dans la rivière au moment où est-ce qu'ils vont vider l'eau?

6255

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

6260 OK, c'est une question importante. À l'automne, au moment où les poutrelles vont être enlevées, il va passer plus d'eau, et à ce moment-là, les truites commencent leur période de frai et déposent leurs œufs dans les lits de gravier qui vont être situés en aval de la zone de rapides, dans les secteurs propices, on parle de deux-trois kilomètres (2 km-3 km), un peu moins, là, en aval du barrage.

6265 Donc ce qu'il faut, c'est s'assurer que l'enlèvement des poutrelles ne créera pas des vitesses de courant qui vont avoir pour effet de lessiver les frayères, de lessiver les graviers et d'entraîner avec les œufs qui sont déposés dans les graviers.

6270 Je crois que c'est quelque chose qui peut se gérer dans le mode de gestion du barrage et dans la façon dont les poutrelles vont être enlevées. À mon avis, spontanément comme ça, je dirais que ça peut se gérer, mais c'est important d'en tenir compte, parce que sinon, effectivement, il y aura pas de recrutement d'ombles de fontaine dans les zones de frai du ruisseau de la décharge.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6275

Alors l'information qu'on a demandée au promoteur sur l'augmentation de débits, le pourcentage d'augmentation de débits qu'occasionnerait justement le fait d'enlever une (1) poutrelle, deux (2) poutrelles, leur proposition de gestion, ça va vous être communiqué, puis on apprécierait recevoir vos commentaires sur l'information qui sera fournie par rapport justement à la survie, au cycle biologique complet de l'omble de fontaine.

6280

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

D'accord, alors si j'ai les éléments de réponses, ça va me faire plaisir de vous les transmettre.

6285

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Alors ça va être communiqué aussi, vous allez pouvoir avoir cette information-là.

6290

PAR Mme DENISE MOREAULT:

Bon, OK. Là, ma question s'adresse plus au promoteur!

6295

Quand vous parlez, lors de votre visite, dans les commentaires de la section 19, qu'il y a pas de fosses, qu'est-ce que vous voulez dire par ça, là?

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

6300

Par fosses, j'entendais disons des segments dans la rivière qui représentent des bassins et un bassin où le courant est ralenti, c'est plus profond, c'est pas une zone de rapides, c'est une zone disons où le courant va être plus lent et plus profond tout simplement.

6305

Il y a pas de dimension disons magique là-dedans. On peut voir, disons, s'il y a des fosses ou si on est en zone de rapides tout simplement, c'est ça que ça veut dire.

Ça semble pas clair pour vous?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6310

Non, je vais préciser ma question par écrit, je pense, celle-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6315

D'accord. Mais pouvez-vous aussi, dans votre précision des questions par écrit, nous dire justement un peu votre objectif par rapport à la question, pour qu'on comprenne bien?

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6320 Oui, c'est ça. Bon en fait, je vais poser une question-clé au promoteur!

Considérez-vous que les informations recueillies lors de votre visite vous permettent de porter un jugement sur la qualité et la diversité écologique du milieu de la rivière de la décharge du lac Sergent?

6325

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

La visite avait pour but de décrire tout simplement des segments de la décharge.

6330 L'aspect disons physique, comment se présentait la rivière. C'est une méthode que j'ai utilisée déjà sur la rivière Jacques-Cartier pour définir disons les segments où il y avait du potentiel pour le saumon.

6335 Alors j'ai utilisé la même technique. C'est tout simplement une description des segments, qui permet par la suite, lorsqu'on fait l'analyse du milieu, d'en venir à définir si c'est des segments qui sont propices ou pas.

Dans les relevés terrain, je ne faisais aucun élément, disons, à ça, c'était descriptif uniquement.

6340

PAR Mme DENISE MOREAULT:

6345 Moi, ce que j'ai noté, c'est que le document a quand même servi à plusieurs réponses que le ministère avait demandées et les questions du ministère portaient entre autres sur les impacts sur la faune sur la rivière.

Est-ce qu'il y a eu un inventaire de la faune de réalisé sur la rivière pour qu'on sache vraiment qu'est-ce qu'il y a dedans, durant cette visite-là?

6350 **PAR M. HUBERT MARCOTTE:**

Nous n'avons pas fait d'inventaire de faune dans la rivière même. On s'est basé sur ce qui était connu dans la documentation qu'on pouvait avoir soit des ministères ou autres.

6355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

6360 Alors on va aller voir du côté des ministères! Soit Environnement, soit Société faune et parcs, est-ce que vous estimez avoir suffisamment d'informations pour évaluer l'impact que pourrait avoir le projet sur la faune et les modalités de gestion que ça pourrait prendre pour assurer la survie ou plutôt le maintien des conditions propices aux êtres vivants qui vivent dans cette rivière?

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

6365 Concernant le ruisseau de la décharge, on a été chercher un petit peu plus d'informations le 9 septembre 2002, de façon à se faire une tête justement par rapport à ce qu'était cet habitat-là.

6370 On a fait trois (3) sites de pêche électrique où on a – je sais pas si je dois expliquer peut-être en deux (2) mots qu'est-ce que c'est qu'une pêche électrique!

6375 On se promène avec des bottes dans la rivière, avec un système avec des électrodes qui permettent au courant de passer, et lorsqu'on met les électrodes dans l'eau, ça donne un petit choc électrique aux poissons et lorsqu'on les récolte dans une épuisette, on peut les identifier. Ensuite, on les remet à l'eau, et ils survivent très bien. Alors c'est pas traumatisant pour les poissons, sauf pendant un court laps de temps, et ça nous permet d'avoir une idée qualitative ou quantitative des espèces qui sont dans un milieu donné.

6380 Là, on a fait juste un petit survol de la question, on n'avait pas pour but de faire une étude quantitative, mais seulement de voir un petit peu le type d'espèces qu'on pouvait retrouver.

6385 On était dans une période d'étiage très sévère et on a fait un point entre les deux (2) ponts dans la partie de la décharge située entre les deux (2) ponts, on a fait un point d'observation dans la zone des rapides, et on a fait un point d'observation dans la section en aval de la zone des rapides qui est une section lente qui a été perturbée par un barrage de castors, à peu près trois cents mètres (300 m) tout de suite en aval de la zone de rapides, sur une section de trois cents mètres (300 m).

6390 Pour capturer essentiellement peut-être six (6) ou sept (7) espèces différentes de petits menés seulement, on n'a pas eu la chance de capturer d'omble de fontaine. On va vu par exemple, dans la section inférieure des habitats qui pourraient être propices à la fraie de l'omble de fontaine.

6395 Et dans le segment amont, ce qu'on a trouvé de plus, le segment entre les deux (2) ponts, on a trouve de l'achigan à petite bouche, un petit. Bon, donc on s'est dit, le ruisseau de la décharge, c'est un milieu vivant, il y a toute une série d'espèces. Il y a probablement de l'omble de fontaine, bien qu'on n'en ait pas trouvé.

6400 Si l'achigan dévale, c'est possible qu'il dévale du lac, c'est pas sûr qu'il trouve les habitats pour faire son cycle de vie au complet.

Voilà pour la décharge!

Maintenant, il y a toute la question du lac.

6405 **PAR Mme DENISE MOREAULT:**

Bon, je pense que ça va être ma dernière question!

6410 Dans la question 13, on demandait de porter une attention justement sur les espèces fauniques et aussi sur les éléments d'intérêt, bon.

6415 On a vu, dans ce document-là vous allez voir des photos de ponts, des choses comme ça, mais moi, ce que j'ai pas retrouvé, OK, c'est l'usage récréatif sur la décharge de la rivière du lac Sergent, alors que des photos qui ont été prises chez moi l'ont été juste à côté justement d'un site qui est utilisé à des fins récréatives où est-ce qu'il y a des tables à pique-nique, ils étaient pratiquement embarqués sur les tables à pique-nique d'où sont prises les photos, et il en est pas fait mention du tout dans le document, comme s'il y avait pas d'usage. À nulle part dans les études, dans les considérations du promoteur, on tient compte des usages récréatifs de la rivière.

6420 Je commence à me demander, est-ce que l'eau perd sa valeur récréative en sortant du lac?

PAR LA PRÉSIDENTE:

6425 Alors votre question, c'est sûrement pas la dernière, là! On efface ça!

On y va avec le début!

PAR M. HUBERT MARCOTTE:

6430 Comme je mentionnais tout à l'heure, le relevé visait principalement disons le lit de la décharge, en fonction entre autres de la faune effectivement, pour un usage plus tard pour ça.

6435 Et l'autre élément, c'est qu'on ne changeait pas les conditions de la décharge, de façon disons substantielle. Alors on n'avait pas lieu de faire des inventaires exhaustifs à ce niveau sur tous les autres plans, disons, tout le long de la décharge.

On s'en tenait disons plus à l'aspect uniquement du lit de la rivière même.

6440 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va compléter votre question! Justement, la question s'adresse à la fois à Environnement et à la fois Faune et Parcs!

6445 Pendant la période de construction, avec l'information que vous disposez, est-ce que ça pourrait causer un problème au milieu? D'abord Environnement, en termes de qualité de l'eau, quelles sont les exigences qui sont demandées, et les répercussions que ça pourrait avoir au niveau de la faune, Faune et Parcs?

6450 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bien, au niveau de l'environnement, c'est sûr que la question des usages récréatifs du cours d'eau est quand même un élément important, puis je pense que c'est intéressant que l'audience en fasse part, que plusieurs personnes en fassent part, parce qu'effectivement, ça va influencer le mode de gestion, puis je pense que le promoteur a compris le message à ce niveau-là. Donc c'est un élément quand même important au niveau de l'étude d'impact à tenir en compte.

6460 Pour ce qui est des travaux comme tels, il est bien entendu que quand on joue dans le lit d'une rivière, quand on brasse les roches, des choses comme ça, on augmente ce qu'on appelle les matières en suspension, on crée des panaches. Le promoteur, pour ça, à ça, propose de mettre ce qu'on appelle une trappe à sédiments.

6465 C'est sûr que c'est des outils qui sont quand même assez limitatifs pour atténuer un impact. C'est un peu, comme on dit, on fait pas d'omelette sans casser des œufs. C'est sûr qu'au niveau des matières en suspension, il va y avoir, on pourrait dire quand même d'une façon très temporaire, très ponctuelle, une augmentation des matières en suspension, mais qui devraient se résorber assez rapidement dans la décharge, compte tenu qu'il y a déjà des milieux à des vitesses différentes, puis les matières vont se resédimer quand même assez rapidement au niveau des travaux, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6475 D'accord, Faune et Parcs, pourriez-vous aussi indiquer quel est selon votre organisme, le moment le plus propice pour réaliser de tels travaux, ou des moments à éviter?

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

6480 Oui, j'ai tenté de le mettre par écrit aussi, je pourrais vous le déposer si c'est nécessaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On en fait la demande.

6485 **PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:**

6490 Moi, j'ai identifié qu'il y avait deux (2) sources d'impacts : la construction du batardeau et la dérivation du cours d'eau, la deuxième étant le dragage de la décharge avec du prélèvement du sédiment dans la décharge.

Si je vais aux conclusions, parce que je voudrais pas prendre trop de temps, là, la meilleure période pour la construction, ce serait du 15 juillet au 15 septembre. Ça laisse deux (2) mois, ça correspond généralement à la période d'étiage aussi, donc c'est la plupart du temps

6495 favorable de faire des travaux dans l'eau en étiage, pour toutes les raisons qu'on connaît, facilité, moins de remise en suspension des sédiments, et aussi pour les poissons, c'est la période la moins dommageable.

6500 On pourrait entrer en détail pour trois (3) espèces en particulier, l'omble de fontaine, le maskinongé et l'achigan s'il y a lieu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6505 D'accord. Et en ce qui concerne l'impact que pourrait occasionner la construction d'un batardeau, est-ce que vous avez des mesures qui vous semblent intéressantes à mettre en place pour limiter ces impacts-là?

6510

PAR Mme CHANTAL DUBREUIL:

6515 Généralement, ces techniques-là sont connues et elles sont analysées lors des plans et devis détaillés des barrages et elles sont ajustées avec le promoteur à cette étape-ci. Mais ces techniques sont connues et doivent être utilisées, et généralement font bien le travail.

PAR LA PRÉSIDENTE:

6520 D'accord, monsieur Rochon!

PAR M. YVES ROCHON:

6525 Oui, je pourrais rajouter que le promoteur, dans le document sur les réponses aux questions de l'avis de recevabilité, a indiqué un peu plus longuement la méthode qu'il utiliserait, puis comme il s'est inspiré fortement d'une fiche qu'on utilise au ministère de l'Environnement, on conclut que c'est effectivement une bonne approche.

6530 Puis ce que je rajouterais, un élément que nous, on favorise de plus en plus, c'est que plutôt utiliser une technique de batardeau avec des pierres nettes puis une membrane géotextile qu'on appuie sur le batardeau pour le rendre étanche, qui était la méthode qui était pas mal promulguée jusqu'à tout récemment, on propose de plus en plus l'usage de ce qu'on appelle un batardeau en tube de caoutchouc.

6535 C'est une nouvelle technologie qui est maintenant disponible pour la plupart des constructeurs et qui a l'avantage de se déployer très rapidement et de ne pas créer de problème de matières en suspension. Parce qu'on comprendra que quand on fait notre batardeau puis qu'on met les roches dans l'eau, bien, on peut créer des problématiques de matières en

suspension, la même chose quand on enlève ça, ça crée des problématiques. Tandis que les batardeaux en caoutchouc, bien, évitent ce problème-là.

6540

Monsieur me dit les coûts, les coûts sont pas nécessairement – il y a une analyse qui permet de comprendre que les coûts sont pas vraiment plus élevés pour un constructeur qui a déjà ce genre de technologie là; ça coûte pas plus cher, puis sur un coût de projet, c'est plus court, parce que ça se met en un rien de temps. Parce que faire un batardeau en enrochement, le temps de travail est plus élevé.

6545

Mais évidemment, c'est des coûts d'investissement à la base, il y a des entrepreneurs qui l'ont, puis il y a des entrepreneurs qui l'ont pas. Nous, on le favorise actuellement sans l'imposer.

6550

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va!

6555

Est-ce qu'il y a d'autres gens qui ont des questions ce soir qui pourraient pas être répondues par écrit selon eux? Parce qu'on veut essayer de répondre à tout puis limiter le nombre de questions par écrit.

On a répondu pas mal à des questions concernant la construction.

6560

Est-ce que vous auriez d'autres questions concernant la construction? Ça va!

MOT DE LA FIN

6565

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors le registre est fermé. Je vais quand même m'assurer, j'avais en liste madame Gloria Bilodeau, est-ce que vos questions ont été répondues? Ça va!

6570

Monsieur Michel Duval a quitté, je crois, d'accord.

Alors ça met fin aux interventions en audience publique.

6575

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on va pouvoir continuer à travailler avec vous tous au cours du mandat. Alors on va recevoir de l'information qui va être fort utile, je pense, pour à la fois les ministères et les gens de l'assistance, puis vous allez pouvoir continuer de communiquer avec nous par écrit ou par téléphone via le secrétariat de la Commission.

6580

Si vous avez de l'information additionnelle à obtenir, on va tenter de trouver l'information pour vous.

6585 Alors je vous souligne que l'audience publique, la deuxième partie va débiter le 10 décembre. On vous serait très reconnaissant de nous aviser le plus tôt possible de votre intention de déposer un mémoire, de venir le présenter ou de présenter votre opinion tout simplement verbalement.

6590 Il s'agit de réserver du temps pour vous à ce moment-là, ça peut se faire, on va faire l'audience publique, on va garder du temps en fonction des inscriptions. Alors essayez de nous le dire au plus tard une semaine avant le début d'audiences publiques, donc le 3 décembre. Ce serait vraiment très utile d'avoir cette information-là.

L'audience va débiter le 10 décembre en soirée, à compter de dix-neuf heures (19 h).

6595 Et si on a besoin de plus d'une séance, dépendant du nombre de mémoires qu'on recevra, bien, on tiendra une autre séance au besoin. Alors ça, ça dépend de votre participation.

6600 Alors je termine en remerciant tout le monde de leur bonne collaboration. On comprend que les moments, c'est exigeant, mais ce sont des moments aussi importants, parce que lorsque c'est des projets qui concernent la qualité de vie d'une population, ça vaut la peine d'y penser maintenant et de définir bien les choses.

6605 On a vu que le projet a évolué grandement dans le cours du processus, parce que le ministère de l'Environnement a acheminé les questions qui ont permis d'améliorer le projet.

6610 Alors s'il y avait pas eu de processus d'optimisation comme c'était le cas il y a vingt-cinq (25) ans, à ce moment-là, bien, les projets étaient autorisés, puis on essayait de réparer les choses par la suite. Maintenant, on essaie de faire de la prévention, puis de définir les projets de façon à ce qu'ils s'intègrent le mieux possible dans l'environnement et répondent aux attentes des gens. Ça évite aussi énormément de coûts.

6615 Alors on vous remercie beaucoup tout le monde de votre collaboration et on vous souhaite bonne suite de travaux. Merci.

6620 Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

DENISE PROULX
Sténotypiste officielle.